



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE



CARD



STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT RIZICOLE III





REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



**MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE**

STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT RIZICOLE III

2022 - 2030

TABLES DES MATIERES

TABLES DES MATIERES	4
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES FIGURES	6
LISTE DES ANNEXES	7
LISTE DES ABREVIATIONS	7
MOT DU MINISTRE	11
RESUME EXECUTIF	12
INTRODUCTION.....	13
CHAPITRE I : DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	14
CHAPITRE II : ANALYSE DU CONTEXTE DE LA FILIERE RIZ	15
2.1 CONTEXTE GENERALE	15
2.1.1 Contextes politique et institutionnel	15
2.1.2 Contexte socio-économique	19
2.2 ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE RIZ	22
2.2.1 Production rizicole.....	22
2.2.2 Gestion de récolte et post-récolte.....	24
2.2.3 Transformation	25
2.2.4 Commercialisation.....	26
2.2.5 Consommation	27
2.3 ORGANISATIONS DES ACTEURS ET D'AUTRES RESSOURCES INTERVENANT DANS LA FILIERE RIZ	30
2.3.1 Associations des Usagers de l'Eau (AUE).....	30
2.3.2 Coopératives.....	30
2.3.3 Organisations de Producteurs (OP) faïtières et de base.....	31
2.3.4 Organisations des établissements semenciers.....	31
2.3.5 Tranoben'ny Tantsaha Mpamokatra (TTM)	32
2.3.6 Autres dispositifs intervenants dans le secteur	32
2.4 PHOTOGRAPHIE GENERALE SUR LA SNDR II.....	33
2.4.1 Vision et objectifs	33
2.4.2 Principes et approches.....	33
2.4.3 Appuis prévus aux exploitants agricoles.....	35
2.4.4 Mise en œuvre de la stratégie, situation à la fin de la période	35
2.4.5 Leçons tirées de la mise en œuvre de la SNDR II	36
2.5 QUESTIONS CLES EN LIEN AVEC LES AXES STRATEGIQUES DE LA SNDR III ...	37
2.5.1 Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) et enjeux de la filière	37

2.5.2	Défis à relever pour un changement systémique dans la filière riz	39
CHAPITRE III :	ELEMENTS DE LA STRATEGIE	45
3.1.	FONDEMENTS DE LA SNDR III	45
3.2.	VISION ET LES OBJECTIFS	47
3.2.1	Vision	47
3.2.2	Objectifs	48
3.2.3	Cibles quantifiées.....	48
3.2.4	Principes directeurs.....	49
3.2.5	Phases de développement de la stratégie.....	50
3.3.	PRINCIPAUX AXES DE LA SNDR III.....	52
3.3.1	Axe Stratégique 1 : Augmenter durablement la productivité et la production du riz pour satisfaire la demande locale et dégager un surplus pour l'exportation	53
3.3.2	Axe stratégique 2 : Promouvoir la transformation, la commercialisation et la compétitivité.....	60
3.3.3	Axe stratégique 3 : Renforcer et valoriser la recherche-action et les capacités des acteurs 63	
3.4.	GENRE ET EQUITE.....	64
CHAPITRE IV :	DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION	65
4.1.	DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE	65
4.1.1	Comité de Pilotage de la SNDR	65
4.1.2	Plateforme Nationale de Concertation sur le Riz (PNC-Riz)	65
4.1.3	Offices Régionaux Du Riz (ORDR).....	65
4.2	OUTILS DE MISE EN ŒUVRE	68
4.2.1	Plan d'Action Triennal (PAT) glissant et Schémas Régionaux de Développement Rizicoles (SRDR).....	68
4.2.2	Plan de communication	68
4.2.3	Système d'information du Ministère en charge de l'Agriculture.....	68
4.3	ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	69
4.4	MECANISME DE FINANCEMENT	71
4.5	MECANISME DE SUIVI ET D'EVALUATION ET DE GESTION DES SAVOIRS	72
CHAPITRE V :	ANALYSE ET GESTION DES RISQUES	73
5.1.	INSTABILITE SOCIOPOLITIQUE ET MAUVAISE GOUVERNANCE	73
5.2.	FAIBLE ADHESION ET NON APPROPRIATION DES PARTIES PRENANTES	73
5.3.	INSECURITE	73
5.4.	ALEAS CLIMATIQUES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	73
5.5.	FAIBLE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES	74
5.6.	INSECURITE FONCIERE	74

5.7. NON-RESPECT DES NORMES TECHNIQUES DE REALISATION DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS	74
5.8. INTEGRATION INSUFFISANTE DE LA DIMENSION GENRE.....	74
5.9. ENCLAVEMENT DES SITES DE PRODUCTION	75
CHAPITRE VI : IMPACTS ET DURABILITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	76
6.1. IMPACTS	76
6.2. DURABILITE	77
6.2.1 Gestion durable des Infrastructures hydro-agricoles.....	77
6.2.2 Financement durable des intrants et de la mécanisation	80
6.2.3 Mécanisme de promotion de la mécanisation rizicole	81
6.2.4 Facilitation de l'accès aux équipements et aux prestations.....	81
6.2.5 Gestion durable des semences	81
CONCLUSION	82
Annexe 1 : Validation de la SNDR III	I
Annexe 2 : Carte variétale du riz.....	II
Annexe 3 : Bilan rizicole national et régional en 2021	I
Annexe 4 : Importation de riz blanc par Madagascar	II
Annexe 5 : Comptes d'exploitation du riz	IV
Annexe 6 : Analyse FFOM.....	XV
Annexe 7 : Cartographie des projets contribuant à la SNDR III.....	XX
Annexe 8: Tableau des risques.....	XXXII

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Volumes d'import-export rizicole de 2010 à 2021	27
Tableau 2: Rapport production-besoins en termes de paddy en 2021	28
Tableau 3: Projection des productions avec stratégie et sans stratégie en 2024	51
Tableau 4 : Projection des productions avec stratégie et sans stratégie en 2027	51
Tableau 5 : Projection des productions avec stratégie et sans stratégie en 2030	52
Tableau 6: Correspondance des axes stratégiques entre la SNDR II et la SNDR III	53
Tableau 7 : Liste des pôles et futurs sites de retenues	56
Tableau 8: Objectifs de croissance des semences certifiées de riz.....	57
Tableau 9: Evolution des besoins en intrants de 2023 à 2030	58
Tableau 10: Acteurs de mise en œuvre	69

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Historique de la production et de la consommation	22
Figure 2: Carte nationale de la production-besoins en riz	29
Figure 3 : Carte montrant les futurs sites de retenues dans des pôles de production	55
Figure 4: Organigramme de Gouvernance de la SNDR III	67

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Validation de la SNDR III	I
Annexe 2 : Carte variétale du riz.....	II
Annexe 3 : Bilan rizicole national et régional en 2021	I
Annexe 4 : Importation de riz blanc par Madagascar	II
Annexe 5 : Comptes d'exploitation du riz	IV
Annexe 6 : Analyse FFOM.....	XV
Annexe 7 : Cartographie des projets contribuant à la SNDR III.....	XX
Annexe 8 : Tableau des risques	XXXII

LISTE DES ABREVIATIONS

AD2M	:	Projet d'Appui au Développement du Menabe et du Melaky
AFAFI	:	Programme d'Appui au Financement de l'Agriculture et aux Filières Inclusives Nord/Sud/Centre dans le Nord/Sud/Centre de Madagascar
AFD	:	Agence Française de Développement
AUE	:	Association des Usagers d'Eau
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BCSR	:	Bureau de Commercialisation et de Stabilisation du Riz
BM	:	Banque Mondiale
BFV	:	Banky Fampanandrosoana ny Varotra
BTM	:	Bankin'ny Tantsaha Mpamokatra
CARD	:	Coalition for African Rice Development ou Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique
CCNUCC	:	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CASEF	:	Croissance Agricole et de Sécurisation Foncière
CMS	:	Centre Multiplicateur de Semence
CGMA	:	Centre de Gestion des Matériels Agricoles
COI	:	Commission de l'Océan Indien
COMEMA	:	COMité d'Expansion de la Plaine de MArovoay
COMESA	:	Common Market in East and South Africa
CVR	:	Chaine de valeur Riz
DAPV	:	Direction en charge de l'Appui à la Production Végétale
DCPE	:	Document Cadre de Politique Economique
DEFIS	:	Développement de filières agricoles inclusives
DGA	:	Direction Générale en charge de l'Agriculture
DGR	:	Direction en charge du Génie Rural
DIANA	:	Région de Diego, d'Ambanja, de Nosy-be et d'Ambilobe
DOPAB	:	Direction en charge de l'appui à l'Organisation des Producteurs et à l'Agro-business
DPSE	:	Direction en charge de la Planification et du Suivi-Evaluation
DRAE	:	Direction Régionale en charge de l'Agriculture et de l'Eleavage
DSRP	:	Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté

ENSOMAD	:	Enquête Nationale sur le Suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement à Madagascar
EPASA	:	Evaluation de la Production Agricole et de la Sécurité Alimentaire
FAO	:	Food and Agriculture Organisation ou Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FDA	:	Fonds de Développement Agricole
FDL	:	Fonds de Développement Local
FFOM	:	Force Faiblesse Opportunité Menace
FLID	:	Farmer-Led Irrigation Development
FORMAPROD	:	Programme de Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole
FRERHA	:	Fonds de Remise en état et d'Entretien des Réseaux Hydro-Agricoles
FSRP	:	Food System Resilience program
FY VARY	:	FertilitY sensing and Variety Amelioration for Rice Yield
GCV	:	Grenier Communautaire Villageois
GIRE	:	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ/KFW	:	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence allemande de coopération internationale pour le développement)
GPS	:	Groupement de Producteurs Semenciers
IDH	:	Indicateur de Développement Humain
IFVM	:	Ivotoerana ho Famongorana ny Valalaeto Madagasikara ou ex-Centre National Antiacridien
IMF	:	Institution de Micro Finance
INSTAT	:	Institut National de Statistique de Madagascar
JICA	:	Japan International Cooperation Agency
KAFACI	:	Korea-Africa Food & Agriculture Cooperation Initiative
LPDR	:	Lettre de Politique de Développement Rural
MAEP	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MAP	:	Madagascar Action Plan
MIONJO	:	Projet de Soutien aux Moyens de Subsistance Résilients dans le Sud de Madagascar
ODD	:	Objectif de Développement Durable
ODR	:	Observatoire du Riz
OI	:	Océan Indien
OFMASEM	:	Office Malgache des Semences
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OP	:	Organisation Producteurs
ORDR	:	Office Régional de Développement Rizicole
PACPA	:	Projet d'Appui à la Commercialisation des Produits Agricoles
PADAP	:	Projet d'Agriculture Durable par une Approche Paysage
PADR	:	Plan d'Action pour le Développement Rural
PAPAM	:	Projet d'Amélioration de la Productivité à Madagascar
PAPRIZ	:	Projet d'Amélioration de la Productivité Rizicole et de Gestion de bassins-versants et Périmètres irrigués

PAS	:	Programmes d'Ajustement Structurel
PAT	:	Plan d'Action Triennal
PC 23	:	Réhabilitation du système d'irrigation et gestion des bassins Versants
PCP-Riz	:	Plate-forme de Concertation et de Pilotage de la filière Riz
PDDAA	:	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PEM	:	Plan Emergence Madagascar
PEPBM	:	Projet d'Extension du périmètre du Bas Mangoky
PGE	:	Politique Générale de l'Etat
PI	:	Périmètre Irrigué
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PICAS	:	Pole Intégrée de Croissance Agroindustrielle dans le Sud
PGE	:	Politique Générale de l'Etat
PNC-Riz	:	Plate-forme Nationale de Concertation de la filière Riz
PND	:	Plan National de Développement
PNIAEP	:	Plan National d'Investissement Agriculture-Elevage-Pêche
P/P	:	Projet/Programme
PRADA	:	Projet d'Adaptation des chaines de valeurs agricoles au changement climatique
PROJERMO	:	Projet Jeunes Entreprises Rurales dans le Moyen Ouest
PROGRES	:	Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
PSAEP	:	Programme Sectoriel Agriculture Elevage Pêche
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
PTBA	:	Plan de Travail Budgétisé Annuel
R & D	:	Recherche et Développement
REGEPP	:	Remise en Etat, Gestion, Entretien, Préservation Police des réseaux hydroagricoles
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RI	:	Riz Irrigué
RICE	:	Résilience Industrialisation Compétitivité Empowerment
RIZ+	:	Adaptation du Système Rizicole pour une Amélioration de la Résilience et la Sécurité alimentaire
RP	:	Riz Pluvial
SADC	:	Southern African Development Community
SAU	:	Surface Agricole Utile
SAV	:	Service Après-Vente
SAVA	:	Région de Sambava, Antalaha, Vohémar et Andapa
SG	:	Secrétariat Général
SINPA	:	Société d'Intérêt National des Produits Agricoles
SMER	:	Sites Modèles d'Emergence Rizicoles
SNDR	:	Stratégie Nationale de Développement Rizicole
SNFR	:	Stratégie Nationale du Financement Rural
SNFAR	:	Stratégie Nationale de la Formation Agricole et Rurale
SNFI	:	Stratégie Nationale de la Finance Inclusive

SNISE	:	Système National Intégré de Suivi et Evaluation
SNVCA	:	Stratégie Nationale de la Vulgarisation et du Conseil Agricole
SOC	:	Service Officiel de Contrôle des Semences et matériel végétal
SOMALAC	:	Société Malgache d'Aménagement du Lac Alaotra
SPDR	:	Service de la Promotion du Développement Rizicole
SRA	:	Système de Riziculture Améliorée
SRDR	:	Schémas Régionaux de Développement Rizicoles
SRI	:	Système de Riziculture Intensive
StatAgri	:	Service de la Statistique Agricole
UE	:	Union Européenne

MOT DU MINISTRE

« Vers l'autosuffisance alimentaire et l'émergence d'un secteur Agricole moderne »

Madagascar aspire à atteindre rapidement l'objectif d'autosuffisance alimentaire ainsi que l'Objectif de Développement Durable 2 (ODD 2), qui vise à éliminer la faim, en accélérant la réforme et la transformation de son secteur Agricole

Pour atteindre cet objectif, il est indispensable pour le Pays de développer son système rizicole, pour assurer à court terme les besoins nationaux, et à moyen et long terme ceux de la sous-région de l'Océan Indien.

En effet, les récentes conjonctures telles que l'évolution du changement climatique, l'épidémie mondiale du Covid-19, l'augmentation des coûts de transports et la guerre Russo-Ukrainienne ont fait ressortir l'importance des enjeux liés à la souveraineté alimentaire qui se traduit principalement par la souveraineté rizicole pour notre Pays. Madagascar ayant également compris cela, nous avons, sous l'impulsion de la lettre du Président à la Nation et au Gouvernement, organisé depuis le mois de Juin 2022 des concertations régionales et la conférence nationale sur l'autosuffisance alimentaire. Le Ministère a également participé d'une manière très active au forum des investisseurs qui a visé à susciter l'intérêt des investisseurs nationaux et internationaux envers les opportunités du secteur Agricole malagasy.

Des résultats et résolutions ont émergé de ces travaux colossaux, ce qui nous permet actuellement de tracer d'une manière très sûre les lignes directrices qui vont nous permettre de réaliser notre vision et d'atteindre les objectifs fixés à travers cette stratégie.

Je tiens à exprimer mes sincères félicitations à toutes les personnes qui ont apporté leur contribution, qu'elle soit directe ou indirecte, à l'élaboration de ce document. Je souhaite également exprimer ma gratitude envers tous nos partenaires qui ont soutenu et continueront de soutenir ce processus. Mes remerciements sont particulièrement adressés à la CARD, la JICA et la Banque Mondiale à travers le projet PADAP.

En ma qualité de Ministre et d'ancien consultant régional de la CARD, je me ferai un défi personnel de mettre en œuvre ces actions qui vont nous permettre d'honorer nos engagements envers la population malagasy. J'exhorte ainsi toutes parties prenantes du développement rizicole à se donner la main pour assurer notre souveraineté rizicole et la sécurité alimentaire de nos compatriotes.



Harifidy RAMILISON
Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage

RESUME EXECUTIF

Cette troisième version de la SNDR ambitionne d'atteindre la vision « Madagascar en 2030, grenier à riz et modèle de développement rizicole durable pour l'Afrique sub-saharienne ». Cette vision se décline en deux objectifs principaux qui sont l'atteinte de l'autosuffisance rizicole en 2024 et l'exportation à partir de 2027. La stratégie prévoit ainsi la production de 11 257 000 T de paddy à l'horizon 2030 par (i) l'amélioration de la productivité rizicole : faire passer le rendement du riz irrigué de 2,7 T/ha à 5,5 T/ha au niveau des superficies à bonne maîtrise d'eau à travers l'intensification agricole, (ii) l'aménagement de nouvelles superficies rizicoles et la réhabilitation des périmètres irrigués pour augmenter les superficies à bonne maîtrise d'eau, (iii) le développement de la mécanisation et la réduction des pertes à la récolte et post-récoltes jusqu'à 5% et (iv) le développement des services de proximité pour accompagner les producteurs dans la professionnalisation de la filière (service de location de matériels, services d'accompagnement, etc.).

Pour ce faire, les efforts seront concentrés au maximum au niveau de 16 pôles de production où les conditions sont supposées majoritairement réunies pour assurer des changements positifs le long de la chaîne de valeur depuis la production à la transformation sans négliger toutes les interventions nécessaires dans les zones hors pôles. Toutefois, l'équilibre entre les régions déficitaires et excédentaires sera considéré par l'amélioration des voies d'accès au niveau des zones désenclavées. Ensuite, des réformes au niveau de la structure de gouvernance, d'exécution et de suivi-évaluation de la SNDR seront adoptées en vue d'une meilleure synergie des activités entreprises au niveau des régions et de la capitalisation des acquis des efforts déjà déployés.

Pour satisfaire à la fois les besoins locaux et répondre aux exigences du marché d'exportation, une stratégie de production spécifique sera adoptée : appui à la production des variétés locales qui reflètent les préférences de la consommation locale et parallèlement la promotion des variétés à haute performance spécifiquement tournées vers l'exportation.

L'effectivité des résultats attendus de la mise en œuvre de la présente stratégie dépendent de l'engagement du Gouvernement malagasy dans la mobilisation des moyens requis (politique, financiers, humains, matériels). Tous les acteurs, de la fourche à la fourchette, de la filière riz (producteurs, collecteurs, transformateurs, partenaires techniques et financiers, organisations paysannes, sociétés civiles, etc.) doivent s'appropriier et apporter leurs parts de contribution dans la réalisation des différentes résolutions inscrites dans la présente stratégie pour l'atteinte de la vision du Pays. Trois phases ont été identifiées pour la mise en œuvre de cette stratégie :

- **La période de 2022-2024** consacrée à l'accélération de la cadence dans l'amélioration de la disponibilité physique du riz au niveau des périmètres de production rizicole pour l'autosuffisance avec un objectif de production de **6 000 000 T** de paddy en 2024 ;
- **La période de 2025-2027** correspondant à la consolidation des acquis pour dégager un stock de sécurité et un surplus de qualité répondant impérativement aux normes et aux exigences pour l'exportation avec un objectif de production de **8 000 000 T** de paddy en 2027 ;
- Et **la période de 2028-2030** qui correspond à la phase de croisière permettant au pays de devenir un grenier rizicole dans la sous-région avec un objectif de production de **11 257 000 T** de paddy en 2030, aussi bien comblant les besoins nationaux que renforçant davantage le positionnement du pays sur le marché international.

INTRODUCTION

La filière riz revêt un caractère stratégique pour Madagascar en raison de son importance dans l'alimentation de sa population. En effet, les statistiques montrent que les malagasy consomment en moyenne 110 kg de riz par an par habitant de riz blanc (INSTAT, 2022). De plus, cette filière représente 40 % du PIB du secteur agricole (RGPH3, 2018). La population agricole du pays, qui constitue près de 80 % de la population active totale, est principalement composée de riziculteurs, y compris de nombreux agriculteurs familiaux, ainsi que de ménages urbains qui exploitent ou louent leurs propres rizières. De ce fait, en raison de son importance stratégique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les revenus des ménages agricoles, la mise en application du prix raisonnable du riz est un enjeu majeur pour Madagascar, compte tenu d'une part de la faiblesse du pouvoir d'achat et d'autre part de coût d'investissement dans la production et la commercialisation. Les décisions prises dans le cadre de la filière ont des répercussions à la fois sur la vie politique, économique, environnementale et sociale du pays.

Malgré son potentiel de développement, avec des terrains aménageables disponibles, la filière riz n'a pas encore réussi à contribuer efficacement au développement économique du pays. Le rendement national reste inférieur à la moitié de son potentiel. Madagascar, qui était autrefois un exportateur net de riz, est devenu un importateur à la fin des années 60. Au cours des années 1970 à 2010, les importations représentaient entre 5 et 10 % de la consommation totale, mais cette part a dépassé les 10 % à la fin des années 2010.

En 2008, Madagascar a rejoint la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD) et avec son soutien a commencé à élaborer sa première Stratégie Nationale de Développement Rizicole (SNDR) pour la période 2008-2018. En 2017, une deuxième version de la SNDR (2016-2020) a été élaborée et mise en œuvre en tenant compte des nouvelles orientations stratégiques du pays.

Cependant, les initiatives menées dans le cadre de ces deux versions de la SNDR ont été limitées et ont donné des résultats mitigés. Malgré une augmentation de la production, celle-ci a peine à suivre la croissance démographique, et le pays demeure dépendant des importations (479 359 T de riz blanc importées en 2020 contre 673 095 T en 2021). De plus, les défis croissants liés au changement climatique, à la pandémie de COVID-19, ainsi qu'à la hausse des prix des intrants et de l'énergie fossile, aggravée par les conflits armés entre la Russie et l'Ukraine, ont freiné les progrès réalisés.

Néanmoins, le pays a déjà commencé à progresser lentement vers son autosuffisance rizicole qui est prévue être atteinte en 2024. En effet, en 2021, la production nationale de paddy a atteint 4 570 673 T, ce qui représente une augmentation de 24 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années (2016-2020) qui était de 3 674 949 T.

De tout ce qui précède, la mise à jour de la SNDR II est justifiée pour permettre un changement systémique dans la filière riz, en tirant les enseignements des expériences passées et en cohérence avec les nouvelles orientations. L'objectif étant d'accélérer la cadence et ainsi assurer une production suffisante pour atteindre l'autosuffisance rizicole à court terme et d'envisager l'exportation à moyen terme pour devenir le grenier de la sous-région (COI).

La stratégie actuelle met l'accent sur l'encouragement et le renforcement des investissements publics et privés à tous les niveaux de la filière, impliquant tous les acteurs concernés.

CHAPITRE I : DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

La mise à jour de la SNDR II a été réalisée avec une démarche participative et interactive impliquant l'ensemble des parties prenantes de la filière riz, notamment des acteurs étatiques, des acteurs de l'amont et en aval de la filière, des organisations des acteurs, le secteur privé, des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), des partenaires de développement et des personnes ressources.

Mené avec la facilitation d'un consultant national et du consultant régional de la CARD, le processus adopté pour l'actualisation de la SNDR a suivi les étapes suivantes :

- une mise à jour des informations sur la filière et les initiatives ayant été mises en œuvre pour la développer, à travers (i) une revue des différentes politiques et stratégies de développement général et sectoriel mises en œuvre par les régimes successifs, y comprises les deux versions précédentes de la SNDR, (ii) l'organisation d'un atelier de lancement du processus de mise à jour de cette stratégie (Janvier 2021), pendant laquelle une consultation des acteurs sur le bilan de la mise en œuvre de la SNDR II a été réalisée ;
- mise en place d'une Task-Force chargée d'identifier et de chercher des réponses relatives aux questions clés pour le développement de la filière riz, puis de participer à la rédaction du document avec l'appui du consultant régional de la CARD et du consultant national ;
- tenue d'un atelier en mai 2022 au Panorama pour l'approfondissement de certaines questions-clés relatives au développement de la filière ;
- organisation des concertations régionales sur l'autosuffisance alimentaire, puis d'une conférence nationale pour l'autosuffisance alimentaire, où les défis, les enjeux et les perspectives sur la filière riz au niveau de chacune des 23 régions de Madagascar ont fait l'objet d'échanges et de discussions ;
- tenue d'une semaine bloquée de la Task Force pour la rédaction du projet de document de la SNDR III à Antsirabe, avec l'animation du Consultant Régional de la CARD. Avec la consolidation et l'analyse des données et des informations déjà recueillies autour des différents thèmes sur la filière riz, des propositions émises par les acteurs et des résolutions définies à travers des activités antérieures, cette semaine bloquée a abouti à un draft zéro ;
- diffusion dudit draft zéro au niveau des principales parties prenantes de la filière pour recueillir leurs observations et améliorations ;
- organisation d'un atelier national de validation de la stratégie, pendant lequel les observations des différentes parties prenantes ont été partagées et discutées par les acteurs de la filière.

La SNDR III se distingue par le fait que son élaboration a été menée de manière parallèle à d'autres initiatives, notamment la révision de certains documents et textes tels que la Stratégie de Services aux Producteurs (SSP), la Stratégie Nationale Semencière (SNS) et la législation semencière, la Stratégie Nationale de la Formation Agricole et Rurale (SNFAR), les résolutions de la conférence nationale sur l'autosuffisance alimentaire, ainsi que le Plan Emergence Agricole. Ce contexte offre notamment des avantages en termes de cohérence, de complémentarité, de synergie des ressources, d'approche holistique et de légitimité.

CHAPITRE II : ANALYSE DU CONTEXTE DE LA FILIERE RIZ

Le présent chapitre met en exergue les aspects économiques et sociaux qui convergent à l'évolution de la performance de la filière riz de Madagascar, ainsi que les effets des politiques globales et sectorielles adoptées par les différents régimes et gouvernements. L'objectif est d'en tirer des leçons afin de mettre en place un changement systémique dans la filière riz. Ces leçons seront utilisées pour définir les principales actions à inclure dans les axes stratégiques de la SNDR III.

2.1 CONTEXTE GENERAL

2.1.1 Contextes politique et institutionnel

De l'indépendance jusqu'à nos jours, Madagascar a connu des changements dans sa Constitution, entraînant l'établissement de quatre Républiques successives sous plusieurs régimes. Selon les courants politiques influencés par les orientations internationales, cette période peut être divisée en trois parties distinctes : la période d'interventionnisme, la période de la Politique d'Ajustement Structurel et la période libérale. (RAHARISON, 2014)

Suite à une crise marquée sur le marché intérieur en 2004, des dispositifs innovants de gouvernance ont été mis en place dans le but d'assurer une plus grande transparence et une meilleure concertation dans les prises de décision, ainsi qu'une meilleure information sur l'état du marché.

Période d'interventionnisme (1960 à 1980)

Cette période a été caractérisée par une forte intervention de l'État dans le secteur économique. Entre 1960 et 1972, la Politique Générale de l'État (PGE) s'est concrétisée par des plans quinquennaux visant à satisfaire les besoins primaires de la population, également connus sous le nom de "politique du ventre" (Razafindrakoto et al., 2018a). Dans cette optique, des sociétés d'État fonctionnant comme des greniers à riz ont été créées dans deux plaines rizicoles, l'Alaotra (Société Malgache d'Aménagement du Lac Alaotra ou SOMALAC en 1961) et Marovoay (Comité d'expansion économique de Marovoay ou COMEMA en 1964).

Pour garantir la stabilité des prix du riz pour les consommateurs, l'État a établi le Bureau de Commercialisation et de Stabilisation du Riz (BCSR) en 1963. À partir des années 1970, les prix du riz ont été fixés dans le même objectif (Dabat et al., 2008b). De plus, l'État a encouragé l'utilisation d'engrais chimiques dans la riziculture, ce qui a entraîné une augmentation notable des importations de ces intrants, passant de 1 500 à 13 500 T entre 1960 et 1972 (Bart et al., 2003). Il est également important de noter que les moyens de production au sein de la filière riz étaient principalement privés (Razafimandimby&Dabat, 2006).

Cette période s'est particulièrement distinguée par l'exportation de riz vers l'Europe et les îles voisines, en mettant en avant la variété Ali Combo cultivée dans la plaine de Marovoay, caractérisée par ses grains longs, translucides et non collants à la cuisson. À Maurice, ce riz a été surnommé "perle de l'Océan Indien".

Entre 1972 et 1975, Madagascar a connu une brève période de transition marquée par la suppression de l'impôt per capita (trad. Hetra isan-dahy), ce qui a entraîné une perte significative de revenus pour le Trésor public et affaibli sa capacité d'investissement.

Dans le cadre de la concrétisation de la PGE, l'État a initialement participé à la commercialisation du riz en collaboration avec le secteur privé, pour ensuite l'exclure complètement en 1973. De 1973 à 1977, l'État détenait le monopole de la collecte et de la commercialisation du riz à travers la Société d'Intérêt National des Produits Agricoles (SINPA) (Dabat et al., 2008a).

De 1975 à 1980, le pays a connu une période de révolution socialiste, encadrée par le Livre Rouge ou "Boky Mena", qui a été adopté par référendum en tant que PGE. Ce document précisait les orientations visant à mettre en place une réforme agraire et à développer un mode de production et de distribution conforme aux pratiques socialistes. Des coopératives socialistes ont été créées et l'État a subventionné les producteurs en facilitant leur accès au crédit par le biais de deux banques où il détenait encore la majorité des actions, à savoir la Bankin'nyTantsaha Mpamokatra (BTM) et la Banky Fampandrosoana ny Varotra (BFV) (Razafindrakoto et al., 2018a).

Politique d'Ajustement Structurel (PAS : 1980 à 1990)

Au cours de cette période, l'État a dû faire face au coût élevé des interventions rigoureuses, notamment les subventions, qui pesaient lourdement sur sa trésorerie. L'insoutenabilité de ces mesures était évidente, ce qui a conduit à un recours constant à des emprunts extérieurs (Roubaud, 1997a). Afin de limiter cette contrainte et suite aux recommandations des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), l'État a adopté la Politique d'Ajustement Structurel (PAS), qui marquait une transition vers un régime libéral.

Dans ce contexte, l'État s'est progressivement désengagé du secteur agricole, laissant le marché agir dans des domaines tels que l'irrigation et la distribution des intrants, ce qui a entraîné la cessation des activités de la SINPA (Dabat et al., 2008b). De plus, en 1983, il a entamé le processus de libéralisation des prix du riz, aboutissant à une libéralisation totale en 1986 (RAHARISON, 2014).

Période libérale (1990 à nos jours)

Dans la poursuite de la libéralisation, la politique économique de Madagascar a été cadrée par différents documents, notamment :

- le redressement social (1993-1995) marqué par des orientations non explicites en matière de politique agricole ;
- le Document Cadre de Politique Economique - DCPE (1996-1999) qui reprend la PAS et le désengagement de l'Etat du secteur productif dans l'agriculture, pour laisser la place aux privés (RAHARISON, 2014) ;
- le Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté – DSRP (2000-2006) qui avait orienté le développement de la filière riz vers des pratiques compétitives et durables (RAHARISON, 2014) ;
- la Politique de Développement Rizicole ou PDR (2001-2010) qui a été mise en place en réponse aux défis auxquels faisait face le secteur rizicole à Madagascar, tels que la dépendance aux importations de riz, les fluctuations des prix sur le marché international et les problèmes de disponibilité alimentaire.

Une des mesures phare de cette politique a été la création de la Plateforme de Concertation et de Pilotage de la filière Riz (PCP-Riz) en juillet 2005. Celle-ci a pour mission principale de favoriser le dialogue politique autour de la filière riz, de servir d'organe consultatif permanent et de faciliter les échanges entre les acteurs privés et l'État. Elle a également pour rôle de suivre la mise en œuvre de la politique relative à la filière riz, en proposant des solutions des mesures, visant l'efficacité de la mise en oeuvre de cette politique, la cohérence des actions.

Son Conseil d'Administration (CA), étant paritaire, comptait 24 membres, avec 3 représentants pour chacun des 8 collèges¹. Le CA était présidé par un opérateur économique, assisté d'un vice-président issu de l'administration (MAEP).-Le Secrétariat Technique était assuré, jusqu'à mi-2008, par l'Unité de Politique de Développement Rural (UPDR) du MAEP.

En fin 2005, l'Observatoire du Riz (ODR) a été mis en place. Il s'agissait d'un dispositif d'information de marché national et d'analyse de la filière. L'ODR collectait et diffusait chaque semaine les prix du riz au niveau districts, ainsi que des analyses mensuelles des tendances internationales et nationales de la filière, diffusées dans une revue appelée « *Horizon* ».

Le CA de la PCP-Riz se réunissait quatre fois par an, et son financement était limité au fonctionnement, grâce à un budget alloué par le Projet de Soutien au Développement Rural (PSDR) du MAEP. En 2008, un Secrétaire Exécutif permanent de la Plateforme a été recruté et mobilisé avec le soutien financier de l'Agence Française de Développement (AFD).

Sur la base de ces travaux, un vaste Plan d'action a été élaboré en 2006, comprenant des réflexions sur la politique rizicole, la promotion des investissements privés, la mise en place de plateformes régionales et le renforcement des capacités des membres.

Cependant, le manque de moyens financiers a limité l'intervention de la PCP-Riz, en particulier, la participation des représentants des producteurs qui rencontraient des difficultés pour s'impliquer dans les débats politiques, en raison de leur éloignement géographique et de leurs faibles capacités de représentation et d'argumentation. La participation au CA s'est donc limitée à quelques opérateurs et aux représentants de l'administration.

Depuis 2020, la Plateforme a progressivement intégré les autres ministères publics tels que ceux qui sont en charge de l'Environnement et le Développement Durable, de l'Aménagement du Territoire et le Service Foncier, de l'Intérieur et la Décentralisation, de l'Economie et des Finances, de l'Industrie et du Commerce, de l'Eau et de l'Assainissement, etc. Depuis 2019, la Tranoben'ny Tantsaha Mpamokatra a également rejoint ses réunions.

- Le Madagascar Action Plan (MAP), de 2007 à 2012, a clairement identifié dans son Axe 4 les orientations spécifiques pour le développement rural. Sous le Défi N° 3, le MAP a accordé une attention particulière à la filière riz, en mettant l'accent sur plusieurs aspects, tels que l'accès des producteurs aux intrants, la vulgarisation agricole, la collecte et la distribution du riz.
- L'adhésion de Madagascar à l'initiative de la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD) en 2008. L'objectif principal de la CARD est d'accélérer la croissance

¹Collèges des OP, des intermédiaires, des transformateurs, des importateurs/exportateurs, des organismes d'appui technique, des organismes d'appui financier, de l'administration (Agriculture, Commerce et Économie) et des consommateurs.

durable de la production de riz en Afrique afin de réduire la dépendance aux importations et de renforcer la sécurité alimentaire dans la région.

La CARD compte actuellement 29 pays membres, comprenant à la fois des pays producteurs et des pays consommateurs de riz. Parmi les pays membres figurent des pays d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale, d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. La CARD encourage la coopération et la collaboration entre les pays membres en partageant les bonnes pratiques, les technologies, les connaissances et les ressources, pour stimuler le développement de la riziculture.

Les actions de la CARD sont variées et comprennent notamment, **(i)** la promotion de l'investissement dans le secteur rizicole, à travers l'accompagnement des pays membres dans l'amélioration de l'environnement des affaires sur ce secteur ; **(ii)** le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans le secteur, via l'animation des formations, des échanges d'expériences des acteurs, y compris les chercheurs et les décideurs politiques ; **(iii)** la promotion des technologies et des innovations adaptées aux diverses conditions des pays ; **(iv)** la promotion des échanges commerciaux entre ces pays, par leur appui en vue de l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires, de l'harmonisation des normes et des réglementations et la diffusion d'informations sur les marchés, puis ; **(v)** le suivi-évaluation de la mise en œuvre des SNDR (définition des indicateurs, collecte des données, évaluations) pour la prise des décisions.

Cette adhésion a permis Madagascar d'entrer dans le cycle d'élaboration et de mise en œuvre de sa Stratégie Nationale de Développement Rizicole (SNDR), dont la première a été faite pour la période de 2009 à 2020 ;

- Le Plan National de Développement – PND (2014 – 2018) qui visait à « asseoir un développement inclusif et durable, fondé sur une croissance inclusive pour combattre la pauvreté », avec une vision de modernité et de prospérité. Désignant l'agriculture comme secteur stratégique, le PND, dans son Axe 3, prévoit l'extension et la modernisation de l'agriculture intensive et tournée vers le marché international » ;
- En 2016, suite à la formulation de nouveaux documents stratégiques en 2015 tels que la Lettre de Politique de Développement Rural (LPDR), le Plan d'action pour le développement rural (PADR), le Programme Sectoriel de l'Agriculture, Elevage et Pêche (PSAEP) et le Plan National d'Investissement dans l'Agriculture, l'Elevage et la Pêche (PNIAEP), la SNDR a été révisée pour la période 2016-2020, avec une revue de la filière riz. Cette deuxième version de la SNDR a élaboré des sous-stratégies spécifiques couvrant les domaines des semences, des engrais, de l'irrigation, de la mécanisation, du financement du monde rural et de la vulgarisation qui ont été développées afin de renforcer et d'améliorer les différents aspects de la filière riz dans le cadre de la SNDR révisée ;
- Le Plan d'Emergence de Madagascar – PEM (2019 – 2023) qui, étant cadré par une vision « Madagascar, pays émergent où les générations futures puissent vivre ensemble avec en partage la prospérité et le bonheur collectif », développe les lignes directrices pour l'Agriculture dans l'Engagement numéro 9 « L'autosuffisance alimentaire ».

Le PEM vise l'atteinte des objectifs sectoriels, entre autres (i) l'exploitation rationnelle et durable des espaces de production et des ressources, (ii) l'augmentation continue de la productivité et la promotion de systèmes de productions compétitifs, (iii) la sécurisation alimentaire et nutritionnelle, (iv) l'amélioration de l'accès aux marchés nationaux avec le repositionnement du pays à l'exportation ; et, enfin, (v) l'amélioration de la gouvernance des institutions et le renforcement de la capacité des acteurs.

Malgré les changements fréquents des documents de planification, les régimes successifs ont constamment réaffirmé leur engagement en faveur du processus de décentralisation, en tant que base du développement du pays. Cet engagement s'est concrétisé par la mise en place des Fivondronana dans les années 90, suivie de la création des Régions en 2004. Le Plan National de Décentralisation et de Déconcentration (PN2D) a été élaboré en 2005. Sa capitalisation a amené à la promulgation de la Loi sur la décentralisation en 2014. En 2022, Madagascar a validé la Lettre de Politique de la Décentralisation Emergente (LPDE). Il a planifié sa mise en œuvre avec le Plan National de la Décentralisation Emergente (PNDE) qui a été validé en 2023.

En 2005, l'État a également promulgué la Lettre de Politique Foncière, qui visait à décentraliser la gestion foncière en accordant aux Communes le pouvoir de certifier les terres mises en valeur pendant une certaine période avec l'approbation de la communauté (Propriétés Privées Non Titrées), en utilisant des outils tels que les images satellitaires et les Plans Locaux d'Occupation Foncière (PLOFs).

L'augmentation de la population et la diminution des superficies des ménages agricoles ont incité l'État à maintenir son engagement en matière de sécurisation foncière et d'amélioration de l'accès des producteurs à la terre. En 2015, la Politique Foncière a été mise à jour pour répondre à ces défis. La promulgation de la Loi d'Orientation sur l'Aménagement du Territoire (LOAT) a ouvert la voie à l'élaboration des Schémas Communaux et Régionaux d'Aménagement du Territoire, offrant ainsi des opportunités pour la mise en œuvre de cette Politique Foncière.

Dans ce cadre, deux actions sont en cours de concrétisation grâce à la collaboration entre le Ministère en charge de l'Agriculture, le Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers et les Régions. Il s'agit de la mise en place des Zones d'Emergence Agricole (ZEA) au profit des opérateurs économiques et de la délivrance de titres verts à de nouveaux jeunes entrepreneurs.

Par ailleurs, l'État s'engage toujours à renforcer la sécurisation foncière et vise à délivrer 2 millions de certificats fonciers d'ici fin 2023. Cette initiative contribuera à la sécurisation des droits fonciers des individus et à la promotion de l'investissement dans le secteur agricole.

2.1.2 Contexte socio-économique

Crise politique de 1972

Pendant les années 1970, l'État a entrepris une mesure visant à fixer le prix du riz. Cette décision a entraîné une déconnexion entre les prix du riz sur le marché national et les prix sur le marché international. En conséquence, Les prix locaux sont devenus non incitatifs pour les producteurs, ce qui a conduit à une baisse de la production, une rareté de riz sur le marché, et des pertes significatives pour les consommateurs . Pour faire face à cette situation, l'État a dû recourir aux importations massives de riz qui a continué à augmenter (Dabat et al., 2008b).

Incitation à la production

À partir de 1982, la libéralisation économique initiée par le Programme d'ajustement structurel (PAS) et dans le cadre de l'accord avec le Fonds monétaire international (FMI), a permis une reconnexion des prix locaux du riz avec les prix internationaux. Cela s'est traduit par une hausse annuelle des prix locaux de plus de 20% (Roubaud, 1997b), ce qui a véritablement encouragé la production. Les données de production confirment cette tendance.

Pour renforcer la substitution aux importations, l'État a également mis en place des politiques monétaires dévaluatives avant 1987. Cette stratégie visait à rendre les prix à l'importation plus élevés, afin que les prix locaux deviennent plus attractifs pour les producteurs.

De plus, des politiques fiscales ont été mises en œuvre pour taxer les importations à hauteur de 30% au début des années 90. Cependant, contrairement aux attentes, l'offre de riz n'a réagi que faiblement, principalement en raison d'un manque d'information (Dabat et al., 2008b).

Crise du marché, 2004-2005

Entre 2004 et début 2005, Madagascar a connu une crise des prix du riz sans précédent. Par exemple, dans la plaine d'Alaotra, les prix ont augmenté d'environ 150% entre la période de récolte et la période de soudure. Cette crise peut être attribuée à plusieurs facteurs, notamment (i) Les violents cyclones Elita et Gafilo qui ont frappé le pays en mars et avril 2004, entraînant des pertes de production estimées à 250 000 T ; (ii) La dépréciation continue de l'Ariary par rapport à l'Euro depuis fin 2003, avec un taux de change passant de 1 476 Ar à 2 777 Ar entre décembre 2003 et juin 2004 ; (iii) La hausse des prix du riz sur le marché international² (Razafimandimby & Marie-Hélène, 2006) ; (iv) Le problème de disponibilité du riz sur les marchés locaux et (v) Le retard de l'État dans la décision d'importer du riz, entraînant une pénurie généralisée et une flambée des prix.

Cette crise a révélé les limites du mode de régulation alors en vigueur, qui reposait uniquement sur le jeu du marché. Les diagnostics du sous-secteur rizicole établis au cours de la décennie soulignaient le déficit de coordination et de communication entre les différents acteurs, qu'ils soient privés ou publics. C'est dans ce contexte que la Politique de Coordination de la Filière Riz (PCP Riz) a été mise en place.

Les débats suscités par cette crise ont souligné que l'État ne devait pas se substituer aux négociants dans leur rôle d'approvisionnement du marché ni au marché lui-même dans la détermination des prix. En contrepartie, les négociants devaient faire preuve de plus de transparence en termes de quantité (importations et stocks) et de prix.

L'Observatoire du Riz (ODR) a été créé dans le but de faciliter cette coordination en partageant des informations sur la commercialisation du riz. Depuis novembre 2005, l'observatoire publie chaque mois le bulletin "Horizon", qui présente l'actualité internationale et nationale du marché et de la filière riz. Les bulletins sont disponibles sur le site ³ du Cirad Madagascar.

Dans le cadre de cette crise, l'État, en collaboration avec quelques opérateurs, a importé du riz et fixé un prix inférieur aux prix locaux (Dabat et al., 2008a). Face à la flambée des prix sur les marchés

²Thaï 25 à 176 US\$ FOB /t FOB en 2003, 253 US\$ août 2005

³<http://www.cirad.mg/fr/fiches.php>

internationaux, le gouvernement a négocié l'importation de 50 000 T de riz indien en janvier 2008 et de 25 000 T en juin 2008 à un prix préférentiel, afin de maintenir une pression à la baisse sur les prix. Le marché intérieur est resté stable, suivant les variations saisonnières habituelles, jusqu'à la période de soudure de l'année 2009.

A partir de la crise de 2009 jusqu'en 2020

Malgré la crise de 2009, il est important de souligner que les récoltes ont quand même été bonnes pendant deux années successives, suite aux actions entreprises et à l'absence de perturbations climatiques majeures. Par la suite, la filière a été marquée par des fluctuations de la production dues à des événements climatiques extrêmes, des efforts gouvernementaux pour soutenir la production de riz, notamment avec la Politique de Développement Rizicole, et des défis persistants liés aux infrastructures agricoles limitées, à la sécurité alimentaire vulnérable et à la dépendance au riz comme aliment de base.

En 2019, dans le cadre de ses efforts pour régulariser les prix du riz et d'autres produits de première nécessité tels que le sucre, le gouvernement malgache a pris une mesure importante en mettant en place la State Procurement of Madagascar SA (SPM), une Société Anonyme à participation publique.

La création de la SPM visait à renforcer le rôle de l'État dans l'approvisionnement et la distribution de produits de base, tels que le riz et le sucre, afin de garantir leur disponibilité et leur accessibilité à des prix abordables pour la population. En centralisant les activités d'achat et de distribution de ces produits, la SPM avait pour objectif de réduire les fluctuations des prix sur le marché et de prévenir les pénuries et les hausses excessives des prix.

En tant que société à participation publique, la SPM était directement sous le contrôle de l'État et avait pour mission de mettre en œuvre les politiques et les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de régularisation des prix fixés par le gouvernement. Elle était chargée de coordonner les achats de riz et de sucre auprès des producteurs locaux et étrangers, ainsi que de gérer leur distribution à travers le pays.

La mise en place de la SPM représentait un changement significatif dans la gestion de la filière rizicole et d'autres produits de première nécessité à Madagascar. Elle témoignait la volonté de l'État de jouer un rôle actif dans la régulation du marché, en intervenant directement dans l'approvisionnement et la fixation des prix.

De la pandémie du Covid-19 de 2020 à nos jours

Au cours des deux dernières années, le secteur agricole et rizicole de Madagascar a été impacté par plusieurs événements internationaux. En 2020, la pandémie de Covid-19 a eu des conséquences significatives non seulement sur le plan humain, avec des pertes de vies, mais également sur l'économie mondiale et locale. Le ralentissement des activités économiques, conjugué à la flambée des prix du pétrole, a entraîné une augmentation historique des coûts du fret maritime, ce qui a eu un impact considérable sur les coûts de production et les prix à la consommation.

Parallèlement, les conflits armés entre la Russie et l'Ukraine, qui ont éclaté au début de 2022, ont davantage fragilisé l'économie mondiale et la sécurité alimentaire. Les échanges commerciaux se sont fortement réduits, affectant particulièrement les pays dépendants des importations comme Madagascar. A titre d'exemple, le prix des engrais minéraux a augmenté d'environ 300% depuis 2020.

Ces circonstances ont incité le monde entier à réévaluer l'importance de parvenir à la souveraineté alimentaire. Presque tous les pays ont revu leurs politiques et leurs stratégies afin de renforcer leur capacité à produire leurs propres denrées alimentaires de base. Madagascar ne fait pas exception et s'engage également dans cette voie à travers la mise en œuvre de la SNDR III.

Cette nouvelle orientation vise à développer les capacités de production alimentaire du pays et à réduire sa dépendance vis-à-vis des importations. La SNDR III s'inscrit dans un contexte mondial où la sécurité alimentaire est devenue une préoccupation majeure et met en évidence l'importance pour Madagascar de renforcer son secteur agricole pour assurer la disponibilité et l'accessibilité des denrées alimentaires de base à sa population.

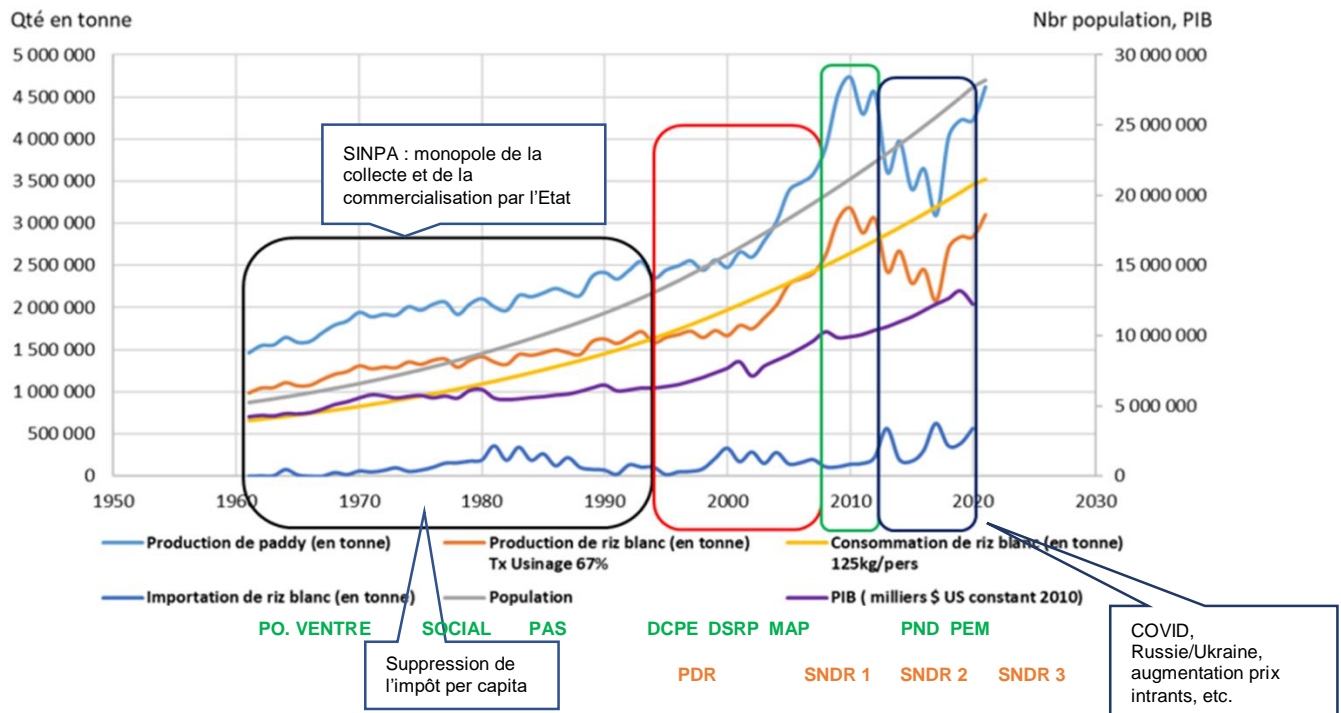
En résumé, les événements mondiaux tels que la pandémie de Covid-19 et les conflits armés ont eu un impact significatif sur l'économie mondiale et le secteur agricole de Madagascar. Ils ont souligné la nécessité pour le pays de renforcer sa capacité à produire ses propres aliments de base, ce qui a conduit à la mise en place de la SNDR III.

2.2 ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE RIZ

2.2.1 Production rizicole

L'analyse de la dynamique de la production rizicole à Madagascar révèle une évolution en dents de scie depuis 1960 jusqu'à nos jours, avec une tendance globale à la hausse. Cette évolution peut être divisée en quatre phases distinctes, qui correspondent chacune à des politiques étatiques et sont marquées par des situations politiques et socio-économiques analysées plus haut (voir **figure 1**).

Figure 1: Historique de la production et de la consommation



Source : MINAE et consultants

La production rizicole est caractérisée par la dominance des petites exploitations familiales de faibles capacités technique et financière, estimées à 4 100 000 sur les 5 200 000 ménages agricoles du pays. Ces riziculteurs se répartissent en trois catégories : les petits riziculteurs, les riziculteurs de taille moyenne et les riziculteurs de grande taille semi-spécialisés dans cette-spéculation.

La majorité de ces exploitants pratiquent encore des méthodes traditionnelles, telles que l'utilisation de semences tout venant ou produites par leurs propres exploitations, le repiquage à la volée des vieux plants et l'apport limité d'engrais. Dans certaines zones, des pratiques nocives pour l'environnement sont observées, comme la culture sur brûlis et l'absence de cultures en courbes de niveau sur les terrains en pente.

Le rendement moyen national reste faible, bien que des améliorations aient été constatées. Pour la campagne 2020-2021, le rendement moyen était de 2,5 T/Ha pour l'ensemble du riz irrigué et pluvial. Cependant, lors de la campagne 2022-2023, il a augmenté de 2,81 T/Ha.

En ce qui concerne les équipements agricoles, la plupart des exploitations utilisent encore des outils manuels. La charrue à traction animale, principalement utilisée avec des zébus, est disponible à raison d'une charrue pour quatre exploitations agricoles. La bêche est l'outil principal pour le labour. L'utilisation des équipements motorisés est limitée en raison de leurs coûts élevés.

La grande partie de ces producteurs qui pratiquent la riziculture en submersion ne bénéficient pas d'une bonne maîtrise d'eau d'irrigation. En effet, seules 45 % des superficies irriguées bénéficient d'une bonne maîtrise d'eau.

Les dépenses consacrées au fonctionnement et à l'investissement par les riziculteurs sont encore très limitées. Par exemple, dans le cas de la riziculture en submersion, la quantité moyenne d'engrais minéraux utilisée par hectare est seulement de 12 kg, soit quatre fois moins que le minimum visé dans la Déclaration d'Abuja en 2006 (50 kg/ha). De plus, les riziculteurs ne pratiquent en moyenne qu'un sarclage. La production annuelle de semences de riz certifiées, qui s'élève au maximum à 2 000 T, ne représente que 4,2 % de la superficie économique totale de 1 600 000 Ha. Cette situation s'explique principalement par les prix d'achat du paddy dictés par les collecteurs, la faible productivité des exploitations rizicoles et la petite taille des superficies moyennes des ménages.

Son amélioration requiert des efforts pour renforcer les infrastructures, améliorer les pratiques agricoles, augmenter la productivité, promouvoir l'utilisation de semences certifiées et faciliter l'accès des riziculteurs à des matériels et équipements agricoles modernes.

Les observations démontrent des variations significatives dans les marges bénéficiaires moyennes que les exploitants rizicoles peuvent générer en fonction des différents systèmes de riziculture pratiqués à Madagascar. Ces systèmes incluent le Système de Riziculture Traditionnel (SRT), le Paquet Technique PAPRIZ (PAPRIZ), les techniques de culture du riz hybride (Riz Hybride), le Système de Riziculture Pluvial Traditionnel (RPT) et le Système de Riziculture Pluviale Amélioré (RPA).

Chaque marge bénéficiaire nette est évaluée en termes d'équivalent salarial, représentant le revenu que le riziculteur perçoit sur la durée totale du cycle de production, fixée à cinq mois (équivalent salarial). Ce calcul prend en considération d'autres dépenses potentielles telles que la location des rizières et les provisions pour amortissements. Le revenu généré par le système traditionnel est utilisé

comme référence (1) dans le calcul du coefficient d'augmentation en fonction des améliorations apportées au système.

Tableau : Revenus obtenus par les rizicultures pour chaque système de production (Montant en Ariary)

Désignation	SRT	PAPRIZ	Riz Hybride	RPT	RPA
Charges d'exploitation	3 441 367	5 605 682	9 966 182	1 490 667	1 690 167
Charges fixes (yc location terrain)	1 300 000	1 300 000	1 300 000	150 000	150 000
Opérations culturales	1 728 000	2 058 015	2 808 015	1 013 000	1 056 000
Intrants	334 200	2 133 500	5 709 000	271 000	410 000
Amortissements	79 167	114 167	149 167	56 667	74 167
Recettes d'exploitations	3 456 000	7 200 000	14 400 000	1 656 000	2 160 000
Marges bénéficiaires	14 633	1 594 318	4 433 818	165 333	469 833
Equivalent salarial pour 5 mois de travail	2 927	318 864	886 764	33 067	93 967
Coefficient d'augmentation	1	109	303	1	3

Source : MINAE

Le tableau met en évidence l'ampleur des disparités de revenus dans la riziculture, selon chaque type de système, fournissant des indications cruciales pour les exploitants. Il met en lumière le fait que, théoriquement, la marge nette associée au Système de Riziculture Traditionnel (SRT) est très faible, voire quasi inexistante. En général, les praticiens de ce système ne ressentent pas cette situation, car ils ne prennent pas en considération certains postes de dépenses tels que la main-d'œuvre familiale et les dotations aux amortissements.

En ce qui concerne la riziculture pluviale, on observe que la marge bénéficiaire à l'hectare demeure relativement limitée mais dépasse celle obtenue avec le SRT. Cette situation s'explique principalement par le fait que, dans ce calcul, la charge fixe associée au SRT est nettement élevée, en raison du coût de location (1 200 000 Ar/Ha).

Le système PAPRIZ se distingue en permettant une augmentation significative de la marge bénéficiaire nette, qui peut même tripler avec l'adoption du riz hybride. Quoi qu'il en soit, l'analyse a conduit à la conclusion que, en tenant compte de tous les postes de dépenses, la marge moyenne que les riziculteurs peuvent obtenir est relativement restreinte, à l'exception du riz hybride qui offre des rendements élevés. Cette situation s'explique également par les coûts élevés des intrants, en particulier des engrais minéraux, qui ont triplé entre 2020 et 2023. Dans l'ensemble, c'est cette réalité qui entrave l'intensification de la gestion des exploitations rizicoles.

2.2.2 Gestion de récolte et post-récolte

La filière riz est également caractérisée par l'existence à des pertes post-récolte élevées, estimées à 15% en 2022, ce qui correspond approximativement aux quantités de riz importées par le pays pour répondre à la demande nationale (PCP-RIZ, 2018).

Cette situation s'explique principalement par le fait que la plupart des opérations post-récolte, telles que le battage et le vannage, sont encore effectuées manuellement, et que les infrastructures de

stockage dans le pays sont insuffisantes. Bien que certains artisans formés par le Centre CFFAMMA soient capables de fabriquer des batteuses et des vanneuses performantes, le coût élevé des matériaux et de l'énergie rend ces équipements inaccessibles à la majorité des producteurs.

En matière d'infrastructures, de nombreux producteurs optent pour le stockage de leur paddy à domicile, souvent dans des locaux inappropriés, exposant ainsi les récoltes aux risques d'attaques de rongeurs et de champignons. Bien que certaines organisations de producteurs (OP) parviennent à disposer d'infrastructures de stockage adéquates, cette situation demeure limitée.

La mécanisation des opérations de récolte et de post-récolte, en promouvant l'utilisation d'équipements appropriés tels que les batteuses et les vanneuses, constitue donc l'un des principaux défis à relever pour Madagascar. Il est essentiel de réduire les pertes post-récoltes afin d'améliorer la disponibilité de riz sur le marché national et de réduire la dépendance aux importations.

2.2.3 Transformation

La filière riz comprend deux niveaux de transformation : la transformation primaire, qui consiste à usiner le paddy pour obtenir du riz blanc ou décortiqué, et la transformation secondaire, qui regroupe les activités de valeur ajoutée telles que la transformation du riz blanc en farine (koba) pour la fabrication de mofogasy, la production de provende à partir du son de riz, ainsi que l'utilisation de la balle de riz comme combustible.

Cependant, la transformation du riz est confrontée à des problèmes d'infrastructures et d'équipements de faible niveau et de qualité insuffisante. On constate un manque de répartition géographique des rizeries industrielles capables de traiter des grandes quantités de paddy par heure, avec des capacités de triage, de stockage et d'ensachage élevées, ainsi qu'une production de riz blanc de bonne qualité.

La plupart des grandes rizeries autrefois installées dans les principales zones de production de riz de Madagascar ont fermé depuis longtemps, comme MADRIGAL et la Sté ROGER dans l'Alaotra, SORIMA dans la plaine de Marovoay, et la rizerie Augustin dans le Vakinankaratra.

Cependant, ces dernières décennies ont été marquées par la prolifération de petites unités de transformation du riz, fonctionnant principalement avec des décortiqueuses artisanales malgaches ou chinoises. Cependant, au fil du temps, les décortiqueuses artisanales fabriquées localement ont progressivement disparu, laissant place aux décortiqueuses chinoises offrant un rendement plus élevé.

Il est indéniable que ces petites unités ont été bénéfiques pour de nombreux producteurs, en réduisant les coûts de transport et en favorisant la valorisation du son de riz à l'échelle locale. Toutefois, il est évident que la plupart d'entre elles ne respectent pas les réglementations en vigueur, ce qui a grandement contribué à la baisse de la qualité du riz commercialisé sur le marché national.

La fermeture de la rizerie de MADRIGAL (Lac Alaotra) a entraîné la disparition du riz étuvé de luxe des rayons des grandes surfaces des grandes villes du pays. Ce n'est qu'en 2022, avec le soutien d'AfricaRice, qu'une initiative visant à relancer la production artisanale de riz étuvé a été entamée. Aujourd'hui, la technologie développée par le Centre CFFAMMA permet la fabrication d'équipements pour le processus d'étuvage au niveau local.

2.2.4 Commercialisation

La commercialisation intérieure et extérieure du riz est caractérisée par quelques faits importants, notamment :

- la dominance des collecteurs (petits, moyens, gros) qui ont encore la mainmise sur les prix aux producteurs s'explique par plusieurs facteurs qui sont (i) l'éloignement des bassins de production par rapport aux principaux centres de consommation, (ii) l'insuffisance de l'organisation de la vente par les producteurs et (iii) l'insuffisance de la régulation de la collecte au niveau local.
- la capacité des gros collecteurs à préfinancer les petits collecteurs qui sont présents en permanence à proximité des producteurs explique leur force. Les collecteurs peuvent ainsi payer les producteurs au moment de l'achat. De plus, les gros collecteurs s'approprient des moyens de transport et des unités de transformation telles que les dépileurs et les rizeries moyennes.
- l'absence de l'application des normes et de contrôle de qualité sur le marché national, aussi bien sur le paddy que sur le riz blanchi (pureté variétale, taux de brisure, humidité, poids, etc.) ;
- Les prix du riz destiné aux consommateurs fluctuent selon la période de l'année, en corrélation avec les cycles de récolte, de collecte et d'accessibilité des zones de production. Il est notable que l'offre locale ne parvient pas à satisfaire pleinement les besoins de la population en riz. En règle générale, le riz produit localement est commercialisé à un tarif plus élevé que le riz importé. Les variétés à long grain et translucides, telles que le Makalioka et le Tsipala, enregistrent les prix les plus élevés.
- La quasi-absence d'exportation découle de la promulgation du décret n°2011-122 du 07 mars 2011, notamment de son article 2 qui suspend les exportations de riz de la position tarifaire 10.06. Cette cessation d'exportation a eu pour conséquence l'abandon de la culture de la variété Ali Combo de Marovoay, remplacée par la variété Tsipala. Actuellement, les exportations se limitent aux riz dits "spéciaux", tels que le riz parfumé d'Anivorano de la région DIANA et le riz rose d'Alaotra, mais à des volumes relativement modestes.

Afin de pallier le déficit de production et d'assurer la disponibilité ainsi que la stabilité des prix du riz sur le marché, l'État maintient actuellement ses importations de riz blanc. Depuis 2019, ces opérations d'importation sont gérées par la State Procurement of Madagascar (SPM), une entreprise d'État. Le tableau ci-dessous révèle une augmentation significative des importations de riz au cours des dix dernières années, provenant principalement de l'Inde, du Pakistan, de la Chine, des Émirats Arabes Unis, de Singapour et de Thaïlande, le volume quintuplant au cours de cette période.

Tableau 1: Volumes d'import-export rizicole de 2010 à 2021

Année	Importation (T)	Exportation (T)
2010	122 849	37,0
2011	192 277	32,0
2012	183 512	43,8
2013	318 145	8,1
2014	365 883	57,8
2015	259 956	107,3
2016	234 513	149,0
2017	596 024	161,7
2018	609 668	7,0
2019	407 135	15,98
2020	479 359	14,75
2021	632 626	8,12

Source : INSTAT, StatAgri MINAE

2.2.5 Consommation

Entre 2013 et 2018, la consommation moyenne mensuelle de riz blanc s'élevait à environ 230 000 T par mois, correspondant à une consommation annuelle de 97,5 kg par habitant. Selon le Programme Sectoriel Agriculture, Élevage et Pêche et la SNDR II, la projection de consommation pour 2020 (118 kg/habitant/an) n'a pas été atteinte, car les dernières estimations (INSTAT, FAO/EPASA) indiquent une consommation de 110 kg/hab/an en 2022, soit 300 g par jour.

Cette consommation *per capita* en riz reste l'une des plus élevées dans le monde, ce qui confirme l'importance de ce produit dans l'alimentation de la population malagasy et l'économie du pays. De plus, avec un taux de croissance démographique élevé, atteignant 3,1 % selon le RGPH 18, les besoins sont d'autant plus importants.

Cependant, il est important de noter que dans de nombreuses zones rurales, la consommation de riz n'est pas uniformément répartie tout au long de l'année. Elle est plus concentrée sur une période de 4 à 6 mois suivant la période de récolte. En dehors de cette période, le riz est substitué par d'autres produits vivriers tels que le manioc, le maïs et la patate douce.

Une répartition plus uniforme de la consommation est observée principalement dans les villes, où une grande partie des ménages consomment du riz au moins deux fois par jour (à midi et le soir). La consommation moyenne peut même dépasser 130 kg par habitant par an.

On observe une préférence des consommateurs pour le riz local. En ce qui concerne le riz importé, la présence de produits chimiques pour sa conservation lui confère un goût spécial qui n'est pas apprécié par la majorité des malagasy. Cependant, la baisse du pouvoir d'achat de ces derniers a favorisé une augmentation progressive de la consommation de ce riz importé.

L'analyse qui découle de la production dans chaque région et de la consommation *per capita* fait état d'un déficit de 673 095 T de paddy en 2021 et met en exergue le déficit dans 14 des 23 régions.

Tableau 2: Rapport production-besoins en termes de paddy en 2021

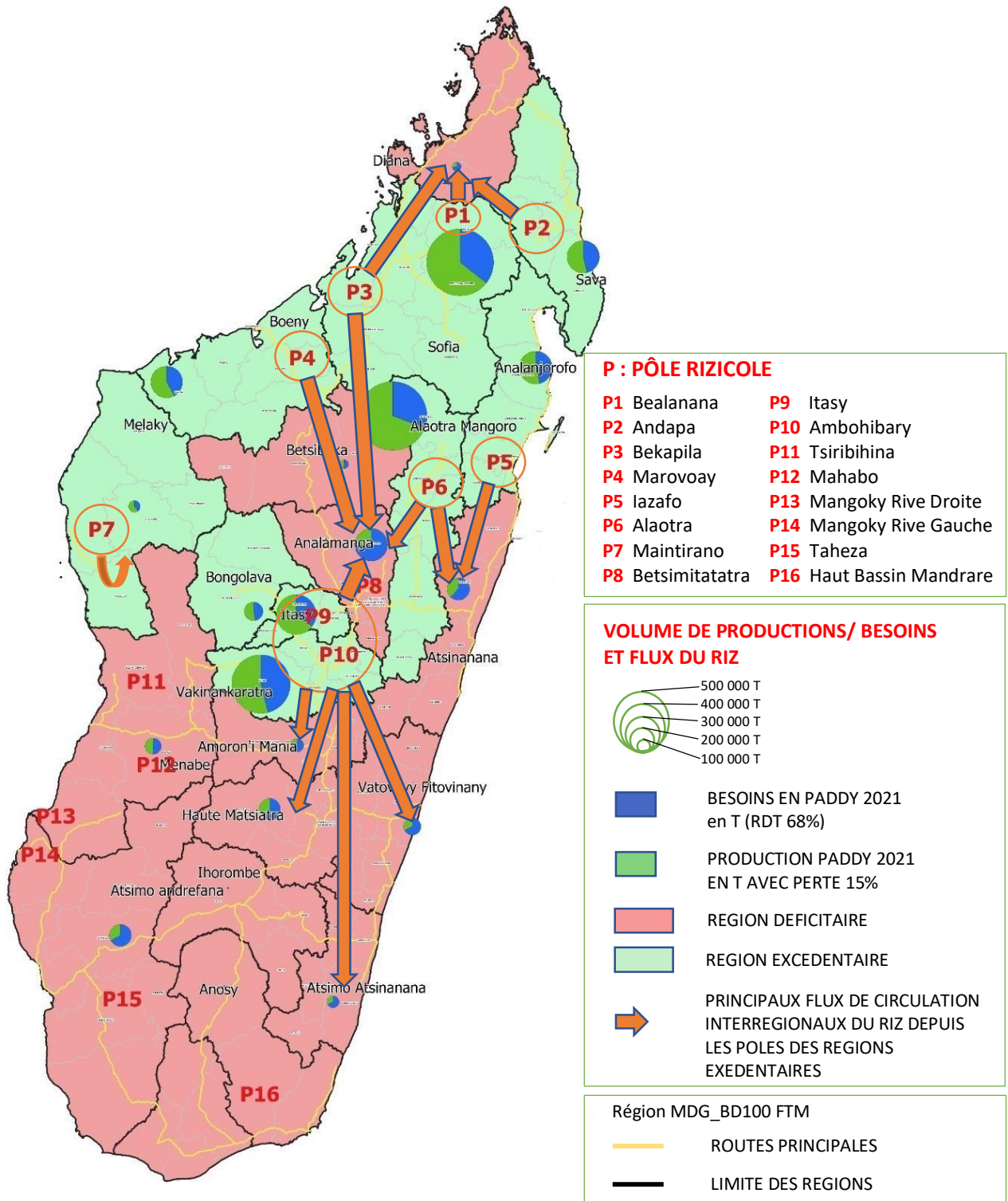
	Région	% Région	Déficit/Surplus en Paddy (T)	Production paddy (T)	Nombre de Population	Soit besoin en paddy (T)
Excédentaire	9	39%	855 067	2 601 403	10 795 534	1 746 336
Déficitaire	14	61%	- 1 528 162	1 283 669	17 382 228	2 811 831
Total			- 673 095	3 885 072	28 177 762	4 558 167

Source : StatAgri et SPDR (MINAE)

La carte ci-dessous fait état du ratio production-besoin de chaque région en pointant les régions déficitaire et excédentaires en riz sur la base des données 2021 du MINAE. Par ailleurs, les 16 pôles rizicoles (Bealanana, Andapa, Bekapila, Marovoay, Izafo, Alaotra, Maintirano, Betsimitatatra, Itasy, Ambohibary, Tsiribihina, Mahabo, Mangoky Rive Droite, Mangoky Rive Gauche, Taheza, Haut Bassin de Mandrare) qui ont été choisis en fonction de leur état de développement actuel ou de leur potentiel de développement (production, accessibilité, accès au marché, etc.) sont également mis en évidence.

Enfin, les flux de circulations interrégionaux du riz depuis les pôles de production des régions excédentaires et les pôles de consommation sont mis en exergue dans cette carte.

Figure 2: Carte nationale de la production-besoins en riz



Source : Données 2021, StatAgri et SPDR (MINAE)

2.3 ORGANISATIONS DES ACTEURS ET D'AUTRES RESSOURCES INTERVENANT DANS LA FILIERE RIZ

2.3.1 Associations des Usagers de l'Eau (AUE)

La maîtrise de l'eau d'irrigation est l'une des conditions requises de la bonne productivité de la riziculture en submersion. Ce qui fait que les AUEs qui sont mises en place pour assurer la gestion et l'entretien des infrastructures hydroagricoles, sont les organisations les plus présentes dans ce secteur. Selon la taille des périmètres irrigués, les AUEs peuvent être regroupées en fédérations et représentent une forme d'organisation des utilisateurs des ressources hydriques, principalement pour la riziculture et d'autres cultures ou d'autres filières (cas de la pisciculture).

Cependant, seuls 45 % des superficies irriguées, qui s'élèvent à environ 1 200 000 Ha, bénéficient d'une bonne maîtrise d'eau. Cette situation s'explique par la faiblesse de la capacité de la plupart des AUEs dans la gestion et entretien de ces infrastructures et aussi la fréquence des cyclones et des inondations qui favorisent leur destruction. La plupart de ces organisations ne parviennent pas encore à jouer efficacement les rôles qui leur sont dévolues en vertu de la Loi 2014-042, portant sur la remise en état, la gestion et l'entretien des périmètres irrigués (REGPEP).

A titre de résumé, cette loi qui comprend 35 articles répartis en 8 chapitres, vise à classer les périmètres hydroagricoles, à cadrer leur gestion, leur remise en état, leur entretien, leur préservation, ainsi que la police des réseaux hydroagricoles. Elle comprend également des dispositions pénales et définit les responsabilités des AUEs et d'autres acteurs-clés tels que les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans ces domaines. Cette loi stipule également la nécessité pour les utilisateurs de respecter les mesures environnementales visant à protéger les bassins versants.

Elle prévoit la création du Fonds de Remise en État et d'Entretien des Réseaux Hydro-Agricoles (FRERHA), à la fois au niveau national et régional pour les périmètres partenaires. Le FRERHA national assure la coordination des FRERHA régionaux et leur apporte un soutien technique, tout en assumant les fonctions qui leur sont dévolues dans les régions où ces fonds n'existent pas encore.

Bien que planifiée depuis 2019, la création des FRERHA n'a pas encore été concrétisée malgré l'organisation de plusieurs événements importants en vue de leur mise en place, avec le soutien des projets du Ministère en charge de l'Agriculture. Cependant, cette mesure stratégique demeure une perspective phare intégrée dans les activités du MINAE.

Ainsi, tout projet d'investissement hydroagricole est soumis à une étude d'impact ou à une évaluation environnementale et doit se conformer aux conditions et aux procédures liées à la compatibilité des investissements avec l'environnement.

2.3.2 Coopératives

Dans le court terme, l'appui à la structuration des producteurs se concentrera sur deux aspects principaux. Tout d'abord, il visera à améliorer la rentabilité et la productivité au sein des organisations de producteurs (OP). Ensuite, l'objectif sera de professionnaliser ces OP en tant qu'organisations de producteurs et de commerçants, notamment par le biais de la création de coopératives, afin de favoriser la commercialisation des produits.

2.3.3 Organisations de Producteurs (OP) faîtières et de base

Madagascar compte plusieurs confédérations d'OP engagées dans la riziculture tels que FIFATA, KoloHarena, FEKRITAMA, CPM, Réseau SOA et FVTM, chacune ayant ses spécificités et ses zones d'influence, en fonction des organismes d'appui qui ont soutenu leur création et leur développement. Leur point commun est leur engagement en faveur de l'agriculture familiale et leur capacité à offrir des services opérationnels à leurs membres. Au sein de ces confédérations, on trouve des organisations telles que des coopératives et des associations qui se concentrent principalement sur la production de riz.

Le groupe FIFATA est présent dans 13 régions du pays et réunit plusieurs institutions intervenant dans divers domaines, tels que la microfinance (UNICECAM), la formation agricole (FEKAMA), l'expérimentation et la formation en fruits et légumes (CEFFEL), le développement du conseil agricole (CAP) et le secteur laitier (Union des Coopératives ROVA). La Confédération KoloHarena se distingue par la présence de membres actifs dans l'exportation du riz rose provenant de la plaine d'Alaotra.

Bien que leur performance varie selon leur structure, zone d'intervention, les caractéristiques des appuis qu'elles reçoivent, toutes ces confédérations sont encore à la recherche d'une autonomie financière et ont besoin d'un accompagnement plus étroit pour se développer.

2.3.4 Organisations des établissements semenciers

Les organisations des établissements semenciers ont pour mission d'accroître la productivité et les rendements de l'agriculture, de l'horticulture, de la foresterie et d'autres plantations en promouvant la production et l'utilisation des semences de qualité. À cette fin, ils s'engagent à fédérer, orienter, soutenir, encourager, assister et représenter les individus et les entités impliqués dans l'industrie et la promotion des semences et des plants à Madagascar.

Leurs principales responsabilités sont les suivantes :

- promouvoir la production et l'utilisation de semences et de plants de qualité et certifiée ;
- défendre les droits et les intérêts moraux et matériels de leurs membres ;
- étudier les questions liées aux activités de leurs membres ;
- s'efforcer de résoudre les problèmes généraux liés au secteur des semences et apporter une aide à cet égard ;
- promouvoir ou établir des services ou des institutions d'intérêt commun dans le domaine des semences et des plants ;
- diffuser des informations utiles à leurs membres ;
- conclure des accords avec d'autres associations ou groupements ayant des objectifs ou des intérêts similaires, et si nécessaire, y adhérer ;
- contribuer activement à la formation continue de leurs membres en organisant des séminaires, des colloques, des stages, des voyages d'études, des ateliers, etc. ;
- agir en tant qu'interlocuteur et porte-parole du secteur semencier auprès des pouvoirs publics et des organismes nationaux et internationaux ;

Ces organisations regroupent différents acteurs tels que les sélectionneurs, les producteurs, les courtiers, les grossistes et importateurs de semences et de plants, les emballeurs ayant leur propre marque, les distributeurs semi-grossistes, les exportateurs, ainsi que d'autres prestataires actifs dans le développement du secteur semencier, tels que les consultants et les formateurs.

2.3.5 *Tranoben'ny Tantsaha Mpamokatra (TTM)*

La TTM est une plateforme professionnelle qui joue un rôle crucial dans la défense des intérêts des producteurs et dans le soutien à leur structuration. Grâce à ses branches régionales, la TTM est toujours consultée dans les diverses réflexions et concertations visant la prise de décisions importantes, telles que la mise à jour des politiques et des stratégies dans le cadre du secteur Agricole, ainsi que dans d'autres secteurs-clés tels que le foncier et l'environnement.

Le constat des besoins des producteurs a amené la TTM à développer des services de soutien aux producteurs, notamment le conseil en gestion des exploitations agricoles et familiales, la représentation dans des instances de concertations et de décision et l'appui à la commercialisation.

Les résolutions de la Conférence Nationale sur l'Autosuffisance Alimentaire, qui s'est tenue en juin 2022, prévoient la transformation de cette plateforme en Chambre d'Agriculture, afin de renforcer davantage son rôle et son influence dans le secteur agricole.

2.3.6 *Autres dispositifs intervenants dans le secteur*

Les ressources institutionnelles du secteur comprennent :

- les Directions Régionales du Ministère en charge de l'Agriculture (DRAE) qui assurent la coordination des interventions du Ministère au niveau régional et développent des dispositifs d'appui de proximité dans la filière riz ;
- Les différentes directions techniques de ce Ministère englobent des domaines variés, notamment ceux dédiés à l'appui à la production végétale, à la protection des végétaux, à l'accompagnement des organisations de producteurs (OP) et de l'agrobusiness, au Génie Rural, à la digitalisation, à la planification et au suivi-évaluation, à la vulgarisation, à la formation agricole et rurale, ainsi qu'à la collecte et à l'analyse d'informations et de statistiques sur le riz. Ces directions sont chargées de formuler et de mettre en œuvre les orientations stratégiques du secteur à l'échelle nationale et de fournir un soutien essentiel aux DRAEs ;
- le Centre de recherche FOFIFA, qui se charge de la sélection et de la création de variétés répondant aux besoins spécifiques, de la production de semences de base en régie et sous contrat, de la conservation du patrimoine variétal et du renforcement des acteurs dans le domaine lié à son intervention ;
- Les dispositifs des autres Ministères clés liés au développement rizicole comprennent notamment ceux des Ministères responsables de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers, de la Décentralisation, de l'Économie et des Finances, de l'Industrie, du Commerce et de la Consommation, de la Recherche Scientifique, de l'Environnement, de l'Eau, de la Météorologie, des Travaux Publics, ainsi que de la Population ;
- les projets/programmes du Ministère en charge de l'Agriculture et d'autres organismes relevant de sa tutelle technique. Certains de ces projets se concentrent principalement sur le

développement de la filière riz, tandis que d'autres ont des domaines d'intervention plus diversifiés ;

- les acteurs du secteur privé du système rizicole, de manière individuelle ou en groupement professionnel et les sociétés civiles ;
- les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) qui ont la mission de pilotage et de coordination des interventions de développement dans leurs ressorts territoriaux.

Cependant, ces dispositifs sont confrontés à des contraintes majeures en termes de ressources humaines (techniciens, chercheurs, etc.) et de moyens financiers et matériels pour répondre aux besoins croissants des acteurs de la filière.

2.4 PHOTOGRAPHIE GENERALE SUR LA SNDR II

2.4.1 Vision et objectifs

La mise à jour de la première version de la SNDR a été faite en 2015 dans un contexte marqué par l'urgence d'augmentation de la production rizicole pour parer à la demande en riz, à la suite de la crise alimentaire de 2008. Cette version est cadrée par une vision de positionnement du pays au niveau régional « *Madagascar en 2020, Grenier à riz et Modèle de développement rizicole durable pour l'Afrique sub-saharienne* ».

Cette version a pour objectif global de **contribuer à la sécurité alimentaire, à l'amélioration des revenus des acteurs de la filière Riz et à la croissance économique**, avec quatre (4) objectifs spécifiques résultant des analyses menées sur le contexte du pays et du sous-secteur rizicole, dont :

- **OS1** : Renforcer la gouvernance de la filière riz et professionnaliser les acteurs
- **OS2** : Doubler la production rizicole en 2020⁴ (avec une attention particulière sur la viabilisation de la filière par rapport aux contraintes biotiques et abiotiques)
- **OS3** : Structurer les circuits d'approvisionnement national
- **OS4** : Gagner une part substantielle des marchés régionaux et internationaux

2.4.2 Principes et approches

Des principes directeurs et des approches ont été fixés dans l'élaboration de cette deuxième version de stratégie.

En termes de principes, il y a (i) le caractère stratégique du document qui requiert une progression rationnelle et interventions ciblées par zones prioritaires ; (ii) une stratégie différenciée selon les exploitations (subsistance, commerciale) ; (iii) une spécification régionale (vocation) ; (iv) l'implication du Secteur privé ; (v) la considération de l'Agriculture familiale à côté de la création de zones d'investissements agricoles ou de grandes plantations mécanisées ; puis l'intégration du Genre ;

En termes d'approches, l'on cite (i) l'**approche pôles de croissance rizicole** qui vise une dynamique de croissance mettant en cohérence de l'offre et la demande (augmentation de la production dans ces pôles mais d'assurer des zones déficitaires en riz) ; (ii) l'**approche différenciée** qui requiert la

⁴ Par rapport à la production de 2014

définition des sous-stratégies adaptées aux caractéristiques et aux besoins des différents types d'exploitations, (iii) l'**approche économique-technique qui vise à faire évoluer** la tendance générale d'autosubsistance vers une logique de marché qui permet d'asseoir les bases d'une agriculture commerciale durable, incluant l'organisation de marché et l'approvisionnement ; (iv) **approche d'une agriculture intelligente et durable (Climate Smart Agriculture)** qui prévoit une gestion rationnelle des ressources en eaux et du sol par des actions préventives et correctives au niveau des bassins versants, des réservoirs d'eau et assurant les apports réguliers en alluvions fertiles et en biomasse.

En d'autres termes, la deuxième version de SNDR était prévue suivre, de manière chronologique, le cheminement suivant :

- a) Par rapport au **ciblage géographique**, une intervention par pôles de développement rizicoles qui, au départ, doivent bénéficier d'un appui à l'accès à un pack de base relatif aux intrants et petits matériels agricoles, y compris dans les périmètres rizicoles non classés au sein des pôles⁵.
- b) Selon l'analyse FFOM, des mesures d'accélération seront déterminées en fonction de la catégorie du pôle qui fera l'objet de l'élaboration d'un **Schéma de Développement Rizicole des Pôles (SDRP)**, incluant l'organisation des marchés (stockage, transport, commercialisation), la préservation de l'environnement, ainsi que les solutions spécifiques parmi les maillons faibles.
- c) Par rapport à l'**objectif quantitatif** : assigner à chaque pôle un accroissement de production à atteindre qui sera fonction des besoins locaux, nationaux (grands centres de consommation), voire régionaux que ce pôle contribuera à satisfaire. Une *matrice de production et d'approvisionnement* sera établie et pourra être modifiée en fonction de l'évolution des potentiels des pôles prioritaires.
- d) Par rapport aux **forces et aux faiblesses**, effectuer une « analyse des gaps » dans ces zones au regard des leviers, maillons principaux et sous-secteurs (maillons secondaires) défailants de la filière.
- e) Enfin, en complément de l'analyse FFOM, la SNDR II prévoit les **facteurs limitants ou bloquants**, non inclus dans les leviers classiques, mais qui sont susceptibles d'entraver l'exécution efficace du SDRP et prévoir des mesures d'accompagnement en conséquence.

⁵Ces pôles ont été catégorisés en trois (3) suivant leurs potentialités et leur positionnement par rapport aux grands centres de consommation d'une part, et par rapport au point d'éclatement des marchés ou d'évacuation d'autre part ;

- **Catégorie 1 : les pôles (PDRi) de croissance rapide** qui permettront de booster rapidement la production nationale de riz dans le sens d'approvisionner les zones déficitaires en riz, d'une part et d'autre part d'assurer à moyen terme de disposer de surplus de riz pour l'exportation (remplir pleinement le rôle de grenier régional)
- **Catégorie 2 : les pôles (PDRi) d'entraînement**. Il s'agit de pôles à fort potentiel rizicole (pour approvisionner d'autres régions) mais qui sont regroupés géographiquement avec des périmètres de faible productivité. La dynamique de développement apportée aux premiers entrainera l'amélioration de la productivité des seconds.
- **Catégorie 3 : les pôles (PDRi) progressifs**. Ce sont les pôles, dont la majorité des exploitations rizicoles ont des rendements et une productivité faibles, orientées généralement vers l'autosubsistance. Considérant leur capacité d'absorption en investissement et en innovations technologiques, les actions qui y seront préconisées seront progressives et apporteront une augmentation progressive de la production, en quantité et en qualité.

Chaque pôle rizicole comprend des typologies d'exploitations classées selon leurs orientations : commerciale ou autosubsistance, correspondant aux 3 catégories d'EAF. A ce niveau aussi, les approches et modalités d'interventions seront différenciées suivant la catégorie d'appartenance ou typologie d'exploitation. Toutefois, dans le cadre de cette stratégie, les conditions relatives à l'aménagement des BV seront des préalables à toutes interventions.

2.4.3 Appuis prévus aux exploitants agricoles

Considérant les pertes importantes qui amènent à la décapitalisation des exploitations rizicoles dans certaines zones, la SNDR II a proposé des modèles d'appui différencié suivant les catégories de pôles et les niveaux des exploitants/groupes d'exploitants bénéficiaires notamment :

- un « **kit de relance** »⁶ (semences, engrais, herbicide, petits équipements non motorisés) par exploitant vulnérable (EAF3) pour les pôles de catégorie 1 et les zones hors pôles ;
- un « **kit d'impulsion** » (semences, engrais et herbicide et petits matériels agricoles motorisés ou non) par exploitant EAF2 affaibli, pour les pôles d'entraînement (catégorie 2) ;
- un « **Pack PPPP** » (machines agricoles, collecte et conditionnement avec mise en relation avec le secteur privé).

2.4.4 Mise en œuvre de la stratégie, situation à la fin de la période

La mise en œuvre de la SNDR II n'a pas été accompagnée de l'élaboration d'un Plan Opérationnel spécifique ni de la création d'un dispositif dédié chargé de piloter et de suivre sa mise en œuvre. Certaines actions prévues ont été réalisées à travers les Plans de Travail Annuels du Ministère de l'Agriculture et les Programmes de Travail et de Budget Annuels des projets/programmes du Ministère en charge de l'Agriculture.

L'amélioration de l'accès des producteurs aux intrants était prévue par le biais de projets professionnels, de mécanismes de financement pour les vulnérables, d'institutions de microfinance (IMF) ou de fonds régionaux de développement agricole (FRDA), selon les modalités appliquées dans les projets d'appui. Cela serait en cohérence avec la Stratégie de Service aux Agriculteurs (SSA).

Pendant la mise en œuvre, les aménagements de superficies ont été insuffisants et la maîtrise de l'eau (irrigation et drainage) s'est révélée peu satisfaisante compte tenu des défis fixés. Pour la prochaine version, il conviendrait de mettre l'accent sur l'amélioration de la fonctionnalité et de la gestion durable des infrastructures, ainsi que sur l'augmentation des superficies par le biais de travaux d'aménagement et de réhabilitation. À cet égard, il faudrait revoir l'approche en favorisant une plus grande participation du secteur privé afin d'accélérer la cadence des aménagements.

L'analyse de l'évolution du secteur a révélé des résultats mitigés pour la mise en œuvre de cette deuxième génération de SNDR. En effet, la production est passée de 3 650 000 T à 4 232 000 T en 2020, soit une augmentation de seulement 55 % par rapport à l'objectif de 7 747 904 T. Cette situation pourrait s'expliquer par les faibles niveaux d'intensification agricole et le rythme lent des aménagements et des réhabilitations des périmètres irrigués.

⁶ Il s'agit du pack tel que conçu dans le cadre du projet PAPRIZ, lié à un itinéraire technique et intégrant l'aspect économique de l'exploitation

2.4.5 Leçons tirées de la mise en œuvre de la SNDR II

Quelques leçons majeures ont été tirées de la mise en œuvre de cette stratégie :

- l'élaboration de la SNDR II aurait dû être fondée sur une analyse objective des capacités du secteur plutôt que sur une annonce politique ;
- l'absence d'un plan opérationnel, d'un système de suivi-évaluation de la stratégie et d'un dispositif dédié à la SNDR II a limité l'appropriation de la stratégie par les acteurs, ce qui a grandement entravé sa mise en œuvre et rendu difficile l'évaluation de ses progrès ainsi que la définition des ajustements nécessaires ;
- la faible implication des CTD dans le développement du secteur agricole a limité l'adaptation de la stratégie aux enjeux et aux spécificités régionales, telles que stipulées dans les principes et approches adoptés lors de l'élaboration de la stratégie. Cela inclut les approches différenciées et l'approche pôle de développement rizicole, ainsi que la Loi organique 2014-018 qui les régit. Cette situation a rendu difficile la mise en place des FRERHA ;
- la mise à jour de la SNDR II aurait dû être accompagnée de la mise à jour des stratégies jugées nécessaires, notamment la stratégie de mécanisation de la filière riz approuvée en mai 2015 et la Stratégie de Services aux Agriculteurs qui prévoyait notamment la mobilisation des Centres de Service Agricole (CSA), dont l'appui a été interrompu par le Ministère ;
- pour soutenir la production de riz dans différentes écologies, les acteurs de la filière pourraient renforcer la gouvernance au sein de leurs organisations. La PCP-Riz doit être orientée davantage vers les dialogues de politiques, notamment sur des thèmes considérés comme cruciaux pour la promotion de la filière, tels que la commercialisation, la politique des prix, la fiscalité rizicole et le financement de la filière. Cette Plateforme doivent disposer des branches opérationnelles performantes au niveau régional ;
- les subventions restent nécessaires pour permettre aux exploitants rizicoles d'atteindre un certain niveau de productivité nécessaire à l'amélioration de leur capacité d'investissement ;
- la mise en œuvre de la SNDR II aurait dû bénéficier d'une incitation renforcée du secteur privé, notamment en favorisant la connexion de leur demande avec l'offre des producteurs (agrégation agricole) et en mettant à disposition des terrains pour une augmentation rapide de la production grâce à des exploitations à grande échelle. De même, la réflexion sur l'implication du secteur privé dans la gestion des infrastructures hydroagricoles doit être encouragée ;
- il est plus que nécessaire de renforcer la vulgarisation et le conseil agricoles pour atteindre rapidement une masse critique d'adoptants des bonnes pratiques rizicoles, ce qui permettrait une adoption spontanée au niveau territorial. La promotion du conseil agricole de proximité doit être prise en compte dans la mise à jour de la Stratégie de Services aux Producteurs afin de faciliter l'application des bonnes pratiques transmises aux producteurs ;
- la difficulté d'accéder à des engrais spécifiques et la faible disponibilité de la fumure organique dans les exploitations rizicoles ne favorisent pas une véritable intensification de la production de riz. Le gouvernement devrait faciliter la promotion de l'accès à ces intrants en encourageant les investissements privés dans la fabrication locale de ces engrais, la production de composts et en adoptant une politique de subvention adaptée ;

- le maintien de la fertilité des rizières reste une condition essentielle pour l'amélioration de la productivité rizicole. Pour cela, une stratégie de partage des risques devra être mise en place en favorisant une meilleure interconnexion des acteurs le long de la chaîne de valeur. Le financement des intrants devra se concentrer sur les acteurs en aval tels que les gros collecteurs/commerçants et les transformateurs, en utilisant un modèle de contractualisation ;
- l'organisation de la filière n'a pas toujours fonctionné de manière optimale en raison du manque de financement et d'un appui institutionnel efficace aux organisations des producteurs. Dans la plupart des cas, ces organisations n'ont pas pu développer efficacement les services aux membres. Les responsables des organisations ne se sont pas toujours bien appropriés leurs missions, ce qui entraîne fréquemment des conflits de compétences et réduit l'efficacité des maillons de la filière ;
- la promotion du financement de la filière doit être renforcée en diversifiant les ressources (Fonds de Développement Agricole, abondement aux FRERHA par l'État, les Partenaires Techniques et Financiers et les Collectivités Territoriales Décentralisées en valorisant leurs ressources propres), en utilisant des mécanismes de financement innovants adaptés à la filière et en impliquant le secteur privé par la promotion de l'agrégation agricole et des exploitations à grande échelle ;
- de manière générale, la demande de riz local est réelle, surtout en milieu urbain. Malgré sa bonne qualité nutritionnelle, le riz local est souvent critiqué pour son offre saisonnière et son coût élevé par rapport au riz importé. Il serait nécessaire d'améliorer l'accessibilité d'un riz de qualité pour les consommateurs et d'adopter une bonne stratégie marketing, comme la mise en place d'un système de classification ou de catégorisation en fonction de leur qualité, définie par les acteurs, afin d'encourager les producteurs à offrir plus de choix aux consommateurs.

Dans cette version actualisée, il sera tenu compte de certains paramètres tels que la croissance démographique, l'urbanisation rapide, l'instabilité du marché céréalière et les changements dans les habitudes alimentaires, qui sont largement axées sur la consommation de riz, dans la perspective de la stratégie.

2.5 QUESTIONS CLES EN LIEN AVEC LES AXES STRATEGIQUES DE LA SNDR III

2.5.1 *Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) et enjeux de la filière*

L'analyse FFOM de la filière riz a été menée de façon participative, pour permettre à l'ensemble des parties prenantes d'avoir une bonne compréhension de sa situation actuelle, notamment sur la production, la gouvernance, le financement, l'autonomisation et la commercialisation du riz et des produits dérivés. Les détails (cf. **Annexe 6. Analyse FFOM**) font ressortir les enjeux nationaux suivant les sources de stabilité sociale, l'essor économique et les facteurs de développement durable.

Ainsi, en ce qui concerne les forces dont on doit tirer parti, on peut souligner le climat tropical favorable et l'abondance des ressources en eau, qui permettent des récoltes multiples et facilitent l'irrigation, augmentant ainsi le potentiel de production. De plus, les terres fertiles offrent un grand potentiel agricole et la culture traditionnelle du riz est solidement ancrée dans la culture malgache, assurant la transmission des connaissances. En outre, le système bénéficie d'une forte intégration verticale dans

la commercialisation intermédiaire et d'une compétitivité solide à la ferme, bien que des problèmes de répartition des avantages persistent.

Cependant, la filière riz est confrontée à plusieurs faiblesses qui entravent sa performance. Les infrastructures limitées, l'accès restreint au financement, la faible utilisation des technologies modernes, la vulnérabilité aux changements climatiques et l'insécurité foncière sont autant de facteurs qui freinent son développement. De plus, des problèmes de coordination, de gestion de l'information, ainsi que des déséquilibres dans la structure de commercialisation et la répartition des bénéfices dans les chaînes de valeurs, compromettent la durabilité du système et la sécurité alimentaire.

Malgré ces défis, des opportunités à exploiter se présentent pour le système rizicole de Madagascar. Des documents de cadrage clairs, des instruments politiques favorables et la mise en œuvre d'un système de suivi et d'évaluation offrent des perspectives positives. Les investissements agricoles et environnementaux, les efforts visant à améliorer la gestion des finances publiques, l'implication de la société civile et du secteur privé, ainsi que les accords commerciaux établis et les dispositions réglementaires améliorées ouvrent la voie à la croissance et au développement.

Toutefois, des facteurs qui peuvent constituer des menaces doivent être considérés, entre autres la faiblesse de la gouvernance locale, la vétusté des textes stratégiques, l'insécurité, l'exposition aux chocs extérieurs et la fragilité du pays sont autant de facteurs qui entravent sa progression. De plus, l'insécurité foncière, la prédominance des emplois informels, l'instabilité de l'emploi et les difficultés procédurales y constituent des obstacles. La restriction de l'exportation du riz, les inégalités persistantes, l'exode rural et le manque de vision à long terme des producteurs sont également des menaces à considérer. La persistance de la pauvreté, les disparités de consommation, les lacunes infrastructurelles, les barrières non tarifaires et la concurrence déloyale s'ajoutent à ces défis.

De ce fait, pour garantir l'émergence du sous-secteur rizicole à Madagascar et en faire un véritable grenier de l'océan Indien voire de l'Afrique subsaharienne, plusieurs enjeux de développement doivent être relevés :

- l'émergence des investissements privés en amont et en aval de la filière, avec un accent sur les pôles de production, pour favoriser le développement territorial. Il est nécessaire de prendre en compte la rentabilité économique et la viabilité de la filière en fonction des systèmes de production et des spécificités des zones ;
- l'établissement d'un meilleur équilibre budgétaire grâce à une diminution notable des importations et une augmentation croissante des exportations de riz ;
- le renforcement de la complémentarité entre les zones excédentaires et déficitaires en riz ;
- la préservation de systèmes de production rizicole viables, adaptés aux conditions agroécologiques spécifiques et prenant en compte les éléments de modernisation appropriés ;
- la garantie d'une sécurité alimentaire pour une population en croissance qui requiert une augmentation significative de la productivité des exploitations rizicoles, par la promotion des systèmes de culture hautement productifs ;
- l'autonomisation ou le renforcement des acteurs de la filière rizicole, en créant des emplois décents le long de la chaîne de valeur, en particulier pour les jeunes et les femmes.

Pour relever ces enjeux, il est nécessaire que l'État s'engage davantage dans le secteur agricole, en augmentant sa part dans le budget général conformément au protocole de Malabo et au Programme Sectoriel de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (PSAEP).

La mise en œuvre des orientations de la Lettre de Politique de la Décentralisation Émergente (LPDE) constitue une opportunité importante pour le développement de la riziculture. Cette lettre vise à responsabiliser les CTD dans le développement économique en renforçant leur autonomie et en alignant les politiques publiques sur les enjeux territoriaux qui leur sont confiés.

Les compétences des Communes et des Régions en matière de développement du secteur agricole sont précisées par la Loi organique 2014-018 du 12 septembre 2014 régissant les CTD. L'article 30 de cette loi attribue notamment aux Régions la programmation et le cadrage des actions de développement d'envergure régionale dans les domaines tels que l'aménagement hydro-agricole, la pêche, la promotion industrielle, artisanale et commerciale, les services, l'agriculture et l'élevage.

La loi 2014-020 relative aux ressources des CTD, aux modalités d'élections et à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes, ainsi que la loi 2014-042 portant remise en état, gestion et entretien des périmètres irrigués, concrétisent la réforme fiscale qui offre aux CTD des opportunités de mobiliser des ressources pour le développement économique, en particulier dans le secteur agricole.

Il est évident que les Communes ont un intérêt dans le développement de l'agriculture, notamment pour augmenter leurs propres ressources, renforcer la viabilité et créer des emplois décents, en particulier pour les jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail.

2.5.2 Défis à relever pour un changement systémique dans la filière riz

Pour assurer la compétitivité durable de la filière riz locale, plusieurs défis ont été identifiés à partir de l'analyse de son évolution et de sa situation actuelle :

- l'amélioration significative de l'environnement des affaires, entre autres, la multiplication des infrastructures structurantes, le système de financement, les réglementations des activités, le mécanisme de formation des prix du riz, la fiscalité, l'accès aux marchés et à l'information, le foncier, etc.) ;
- La maîtrise de la qualité de la production et la satisfaction des préférences des consommateurs sont étroitement liées aux variétés promues ainsi qu'à la normalisation des opérations post-récolte, de transformation et de commercialisation du riz, nécessitant une mécanisation de ces processus;
- l'augmentation significative de l'adoption des bonnes pratiques agricoles face au contexte du changement climatique, avec la promotion de la production des biofertilisants et du système agroécologique/Agriculture de Conservation. Cette situation requiert la performance du système de vulgarisation et de conseil agricoles, la valorisation des résultats de la recherche ;
- la maîtrise de l'interrelation des marchés nationaux, transfrontaliers et/ou régionaux.

2.5.2.1 Conditions cadres

Les points suivants ont été définis comme des prérequis essentiels pour le développement de la filière riz dans le pays :

- l'amélioration de la sécurité et de la fluidité de la circulation des biens et des personnes ;
- le renforcement des infrastructures structurantes, en particulier les infrastructures énergétiques et les pistes rurales. Parmi les 16 pôles riziocoles identifiés, au moins huit nécessitent un renforcement de l'accès à l'énergie pour accueillir des grandes rizeries ;
- la réhabilitation des pistes de desserte, constituant un moyen de réduire les coûts des facteurs tels que l'approvisionnement en intrants et le transport. Elle doit être accompagnée de la réhabilitation et de la construction de magasins de stockage pour maîtriser les pertes post-récolte et augmenter la capacité de stockage des zones de production ;
- le renforcement de la recherche riziocole, en tenant compte de l'adaptation au changement climatique.

Cette version actualisée prendra en considération certains paramètres tels que la croissance démographique, l'arrivée annuelle de 250 000 à 300 000 jeunes sur le marché du travail dans les communes rurales, l'urbanisation rapide, l'instabilité du marché céréalier et l'évolution des habitudes alimentaires.

2.5.2.2 Financement de la filière

Le financement dans la filière riziocole est principalement assuré par le secteur privé, notamment les institutions de microfinance (IMF) et les banques primaires. Cependant, l'évolution de ce financement n'est pas encore bien connue en termes de nombre d'emprunteurs, de volume de prêts accordés, de contentieux et de types de crédit.

Il est constaté que le mécanisme de financement par ces acteurs nécessite des ajustements, tels que des garanties et des allègements des taux d'intérêt. De plus, il est important d'effectuer un ciblage adéquat des ressources, par exemple en subventionnant les intrants agricoles plutôt que de subventionner le riz pour les consommateurs. Par ailleurs, il est également nécessaire d'envisager des fonds revolving pour les intrants agricoles et les petits matériels, ainsi que pour les fabricants de ces petits matériels.

En prenant ces mesures d'ajustement et de ciblage adéquat, il sera possible d'améliorer le mécanisme de financement dans la filière riziocole et de répondre aux besoins spécifiques des acteurs impliqués. Les défis liés à l'accès au financement sont multiples, notamment :

- l'établissement d'un dialogue effectif et régulier entre les Institutions de Microfinance (IMF) et la clientèle rurale afin de renforcer les relations et de répondre de manière plus efficace aux besoins financiers des populations rurales ;
- une meilleure implication du secteur privé ;
- la prise en compte adéquate des risques liés à l'agriculture, afin de permettre aux institutions financières d'offrir des services financiers et des assurances adaptées aux besoins spécifiques des producteurs ;

- la mise en place un système d'atténuation des risques, comprenant un fonds d'urgence, une assurance agricole et une assurance sur le financement (tels qu'un fonds de garantie), afin de répondre aux besoins de protection des acteurs du secteur agricole ;
- la mise en place d'un mécanisme efficace qui facilite l'accès des producteurs aux services financiers de manière appropriée ;
- la création d'une banque de développement agricole à taux d'intérêt permettant aux producteurs de tirer profit de leur exploitation agricole ;
- le renforcement du Fonds de Développement Agricole (FDA) du Ministère en charge de l'Agriculture en augmentant les ressources allouées et en améliorant les procédures de traitement des demandes. De plus, optimiser l'impact du Programme Fihariana et du "vokabary by Fihariana" pour soutenir de manière ciblée la filière.

Le financement du développement de la filière riz est assuré par les Ressources Propres Internes (RPI) de l'Etat, les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, les projets/programmes du Ministère en charge de l'Agriculture et/ou placés sous sa tutelle, et le FDA. Une dizaine de projets couvrant les besoins en amont (diffusion des techniques rizicoles améliorées, réhabilitation et/ou construction des ouvrages hydroagricoles, facilitation de l'accès aux intrants et aux petits matériels pour l'augmentation de la productivité rizicole) ont été recensés durant la mise en œuvre de la SNDR II et une dizaine pour la SNDR III (cf. **Annexe 7. Cartographie des projets contribuant à la SNDR III**).

2.5.2.3 Renforcement de l'irrigation

▪ Périmètres irrigués et infrastructures d'irrigation

Dans le cadre de la riziculture, les défis auxquels la filière est confrontée sont principalement liés à l'augmentation du pourcentage des périmètres irrigués bien maîtrisés en termes de gestion de l'eau. L'État déploie des efforts pour accroître les nouvelles superficies rizicoles en réalisant de nouveaux aménagements de périmètres irrigués et en délivrant des titres verts aux jeunes ruraux.

Cependant, les Associations des Usagers de l'Eau (AUE) rencontrent des difficultés pour assurer la gestion et l'entretien des périmètres irrigués, en particulier ceux qui sont stratégiques (coût élevé, nécessitant une capacité technique avancée, etc.) et qui dépassent leurs capacités techniques et financières. Dans ce contexte, il est nécessaire de renforcer l'implication de l'État via le Ministère en charge de l'Agriculture en mobilisant les agents du Génie Rural pour la gestion des périmètres et en apportant un soutien financier aux FRERHA. Les régions doivent également jouer un rôle essentiel dans la coordination de la mise en place des FRERHA.

En outre, il est important d'établir et/ou de renforcer des chefs de réseau et des techniciens de réseau au sein des périmètres partenaires pour compléter ces mesures. Cela permettra de garantir une meilleure gestion des périmètres irrigués et de faire face aux défis actuels.

▪ Promotion des technologies alternatives adaptées aux contextes locaux

La complexité de l'irrigation en submersion ainsi que la possibilité d'une irrigation ponctuelle pendant des stades de critiques des cultures (semis, floraison, épiaison, montaison) justifient les intérêts de la diffusion des technologies alternatives, moins coûteuses, plus économiques en eau

et plus pratiques : système d'irrigation à énergie solaire ou éolienne ou par pression (cas de la pompe Béliér).

L'identification de ces technologies dans les pays de l'Asie (Philippine, Vietnam, Sri Lanka, Inde, Afrique de l'Ouest, etc.) et leur diffusion constitue des alternatives plus pertinentes selon les zones. Certaines de ces technologies peuvent être combinées avec les pratiques agroécologiques comme l'association des cultures (riz-légumineuses), les SCV, etc.

2.5.2.4 Amélioration du taux d'utilisation des semences

Les défis en lien avec l'aspect semence sont liés aux éléments suivants :

- l'insuffisance de la quantité de semences certifiées ou de qualité produites par rapport à la demande potentielle, malgré la présence d'un excédent de certaines institutions productrices. D'une part, le prix élevé rend ces semences inaccessibles à tous, et d'autre part, les établissements semenciers ont du mal à anticiper les quantités de semences à acheter de la part des agriculteurs qui ne renouvellent pas leurs stocks de semences. De plus, la rentabilité de l'utilisation de semences améliorées dépend uniquement de la vente de riz et non de leur autoconsommation. Ainsi, la disponibilité locale de semences représente un défi majeur ;
- la révision du taux d'utilisation de semences certifiées, car face au coût élevé de ces intrants, le Ministère en charge de l'Agriculture préconise aux paysans de renouveler tous les 3 ans pour le riz irrigué et tous les 2 ans pour le riz pluvial ;
- l'accroissement du taux d'encadrement et de soutien aux agriculteurs pour favoriser l'utilisation de semences certifiées, nécessitant ainsi un changement de mentalité ;
- la réduction de la quantité de semences douteuses en renforçant l'implication du SOC dans l'élaboration des DAO (Dossiers d'Appel d'Offres) et en créant un comité de réception chargé de vérifier la qualité des semences certifiées mises à disposition des producteurs.

2.5.2.5 Renforcement des infrastructures

▪ Infrastructures de transformation

La mise à l'échelle de l'implantation des unités d'étuvage adaptées aux contextes locaux, comme déjà menée par AfricaRice, permet d'augmenter la valeur ajoutée de la production rizicole au niveau territorial. Cela inclut la mise en place de rizeries à grande capacité dans les pôles rizicoles et de décortiqueuses plus performantes dans d'autres zones. Ces mesures entraînent une amélioration de la qualité du riz, une valorisation du son de riz et la création d'emplois locaux, ainsi qu'une amélioration du prix d'achat de paddy aux producteurs.

Pour soutenir cette action, il est nécessaire d'appuyer la commercialisation de produits de qualité, notamment en promouvant le riz de luxe et en mettant en place des labels. De plus, la transformation de la balle de riz en combustibles à l'aide d'une machine spéciale (comme le Grind Mill) présente des avantages environnementaux en évitant la pollution des villages et en réduisant l'utilisation de bois de chauffe ou de charbon de bois, ce qui contribue à la préservation des forêts. De plus, cette transformation permet la fertilisation des sols grâce à l'utilisation des cendres qui apportent de la potasse.

Outre cette transformation dite primaire, la multiplication des unités de fabrication de farine de riz (koba) fortifiée et aromatisée (riz avec poudre de banane, de fruits, etc.) augmente considérablement la valeur ajoutée de la production rizicole.

▪ **Accès au foncier et la sécurisation foncière**

La concrétisation de l'accès des producteurs à la terre est un défi crucial pour faire face à la baisse chronique de la superficie moyenne dont disposent les producteurs. Cette baisse limite non seulement leur capacité de production, mais affecte également leur motivation à intensifier leurs pratiques agricoles.

Pour relever ce défi, plusieurs mesures peuvent être prises. Tout d'abord, il est possible de délivrer des titres verts aux jeunes ruraux, leur permettant ainsi d'accéder à des terres. De plus, la création de réserves foncières peut être mise en place afin de fournir des terrains aux agriculteurs. Ensuite, la mise en œuvre des Zones d'Emergence Agricole (ZEA) est une autre approche qui implique la collaboration des Ministères en charge de l'Aménagement du Territoire et du Service Foncier, des Communes et des Régions.

Par ailleurs, la sécurisation foncière constitue une autre priorité visant à promouvoir la gestion foncière décentralisée. Son objectif est de fournir une preuve officielle d'appropriation des propriétés privées non titrées au niveau communal. Ce processus est dirigé par le Ministère en charge du foncier et couvre une grande partie des terrains rizicoles, qu'ils soient en submersion ou sur les tanety.

2.5.2.6 Liaison entre la production et le marché

Les défis auxquels la filière est confrontée en termes de liaison entre la production et le marché sont multiples et doivent être abordés de manière approfondie. Ils comprennent notamment les points suivants :

- la connectivité entre les pôles de production et de consommation, ce qui implique de développer et de moderniser les infrastructures de transport, tels que les routes, les voies navigables et les réseaux ferroviaires, afin de permettre un flux efficace des produits agricoles du lieu de production vers les marchés locaux et nationaux ;
- la disponibilité et accessibilité continue du riz (variété recherchée des consommateurs), ce qui nécessite des efforts pour promouvoir la culture et la production de ces variétés spécifiques, ainsi que pour mettre en place des mécanismes de distribution efficaces afin que les consommateurs puissent y accéder facilement et de manière régulière ;
- un meilleur système de traçabilité des productions et le suivi des normes ainsi que la qualité / label ;
- la disponibilité des infrastructures de marché suivant les normes en développant et modernisant les installations de stockage, les entrepôts, les marchés de gros et de détail, en veillant à ce qu'ils répondent aux normes sanitaires et de sécurité.

2.5.2.7 Gouvernance de la filière riz

Le principal défi pour une gouvernance optimale de la filière réside dans la nécessité d'une volonté politique forte en faveur de la promotion de l'industrialisation de cette dernière. Cette volonté politique doit être soutenue par l'implication active du secteur privé, des collectivités territoriales décentralisées (CTD) et des organisations de producteurs. Cette collaboration garantira l'émergence et le développement du sous-secteur rizicole.

Pour y parvenir, il est essentiel que les acteurs concernés prennent en main la définition des priorités et des projets/actions de développement de la filière. Une telle approche permettra une meilleure valorisation des ressources naturelles, humaines, institutionnelles et financières disponibles, tout en encourageant une participation active des acteurs à tous les niveaux.

Dans cette perspective, l'un des défis majeurs de la SNDR III sera de concrétiser la décentralisation et d'assurer une gouvernance efficace de la filière. Cela implique de mettre en place des mécanismes et des structures qui favorisent la participation des acteurs locaux dans la prise de décisions et la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement.

En résumé, une gouvernance optimale de la filière rizicole nécessite une volonté politique soutenue, une collaboration active entre les acteurs clés, une valorisation des ressources disponibles et une décentralisation effective. En relevant ces défis, il sera possible de stimuler le développement durable et inclusif de la filière rizicole.

Le renforcement des TTM, prévue être convertie en Chambre d'Agriculture, puis des OPR et l'appui à l'émergence des coopératives et des Sociétés des Coopératives constituent un gage de la prise en considération des intérêts des exploitations agricoles familiales dans les décisions prises sur la filière.

L'amélioration de l'environnement des affaires constitue également un défi majeur du développement rizicole afin d'encourager une plus grande participation des investisseurs. Cela implique également la nécessité de résoudre les problèmes liés au dialogue public-privé. Pour relever ces défis, il est essentiel que le Ministère en charge de l'Agriculture joue un rôle accru dans la coordination et la mise en œuvre des actions. Cela comprend la mise en place d'Offices Régionaux du Riz et le renforcement des concertations multi-acteurs et des dialogues politiques à tous les niveaux. En faisant face à ces défis, nous pourrions créer un environnement propice à l'investissement et promouvoir une collaboration constructive entre les secteurs public et privé.

Plusieurs thèmes clés sont aujourd'hui identifiés comme principaux objets de dialogues de politiques, entre autres, le foncier, la fiscalité, le financement de la filière, la commercialisation du riz avec, en particulier, l'exportation, l'importation, la gestion des prix et la normalisation. Pour ce faire, les initiatives ayant été entreprises telles que les forums des investisseurs initiés par la Présidence ou les salons B to B organisés par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour la valorisation des terrains disponibles sont à multiplier.

Ainsi, l'actuelle Plateforme de Concertation et de Pilotage de la filière Riz (PCP Riz) sera désormais convertie en Plateforme de Concertation sur la filière Riz et renforcée sur le plan institutionnel, tant niveau national (PNC Riz) qu'au niveau régional (PRC-Riz) pour assurer cette fonction cruciale dans la gouvernance de la filière riz. A noter que le niveau d'appropriation de la structure nationale de cette plateforme par les acteurs de tous les secteurs (publics et privés) constitue une opportunité à saisir pour y arriver.

CHAPITRE III : ELEMENTS DE LA STRATEGIE

3.1. FONDEMENTS DE LA SNDR III

La présente stratégie est en cohérence avec les référentiels internationaux et nationaux en matière de développement. Cette cohérence sera détaillée dans les paragraphes suivants.

❖ Cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD)

La SNDR III, vu les résultats qui en sont attendus, devrait contribuer à l'atteinte des ODD, notamment (i) au renforcement des acquis obtenus en termes d'OMD à travers les ODD 1 et 2, (ii) à donner corps aux nouvelles ambitions que sont les ODD 8 et 9, et (iii) et au développement faiblement émissif (défis émergents) à travers l'ODD 12. Les liens que la stratégie établit avec des différents ODD sont cohérents à ces objectifs.

❖ Cohérence avec le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)

Le PDDAA+10⁷ avec l'objectif de réduire la pauvreté et la famine en Afrique grâce, à l'optimisation de l'agriculture, met l'accent sur trois niveaux prioritaires : (i) la contribution de l'agriculture à la croissance économique et au développement inclusif ; (ii) la transformation agricole et la croissance agricole inclusive et durable et (iii) le renforcement de la capacité du système pour obtenir des résultats.

❖ Cohérence avec la Politique agricole régionale de l'Afrique de l'Est

Comme déjà mentionné ci-dessus, Madagascar est un des pays membres de l'Union Africaine qui mettent en œuvre le PDDAA et s'engagent à consacrer 10% des dépenses publiques au secteur agricole et à atteindre une croissance agricole de 6% par an et qui a été réaffirmé par la déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'Agriculture.

❖ Cohérence avec la déclaration d'Abuja en 2006 ⁸

A titre de rappel, l'atteinte d'une croissance de 6 % par an dans le secteur Agricole, a fait l'objet des résolutions de cette déclaration des dirigeants africains en faveur de la révolution verte africaine, entre autres. Principalement, il s'agit d'augmenter le niveau d'utilisation d'engrais, d'une moyenne annuelle de 8 à au moins 50 kg d'éléments nutritifs par hectare en 2015.

Cette résolution requiert le renforcement des réseaux de distributeurs d'intrants avec le secteur privé, puis la réduction des prix des engrais au niveau national et régional.

La prise des mesures adéquates pour réduire les coûts d'achat des engrais au niveau national et régional. Cette résolution est cohérente avec la présente stratégie dont l'objectif est d'augmenter la production via l'intensification agricole à travers la mise place des Guichets Agricoles de proximité qui facilitera l'accès des producteurs aux intrants, matériels et conseil agricole.

⁷ Dix ans après le lancement du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), initiative visant à stimuler la productivité agricole en Afrique.

⁸<https://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/african-fertilizer-financing-mechanism/abuja-declaration>

❖ **Cohérence avec la vision d'autosuffisance alimentaire**

Dans le domaine agricole, l'objectif clé est l'atteinte de l'autosuffisance en riz d'ici à 2024. Pour concrétiser cette ambition, la SNDR III a été mise en place, mobilisant des initiatives telles que la modernisation des infrastructures, la promotion de la mécanisation, l'adoption de technologies de pointe, tout en bénéficiant de la participation active du secteur privé, ainsi que du soutien de projets et de programmes spécifiques.

❖ **Cohérence avec les CDN et la PANLCC**

La présente stratégie est cohérente avec les différents documents officiels du pays rapportés dans le cadre de CCNUCC. Entre autres, il est mentionné dans ces documents qu'à Madagascar, la culture du riz et l'expansion des sols cultivés sont intimement liés. Les contributions les plus importantes sur la réduction des émissions et l'atténuation vont porter sur les sols cultivés et la riziculture en mettant en œuvre les mesures suivantes :

- mise à l'échelle des Modèles Intégrés d'Agriculture Résilientes, comprenant la mise à l'échelle des Modélisation Intégrée de la Riziculture à Madagascar (MIRR), du riz pluvial, des Systèmes de Riziculture Intensive et Systèmes de Riziculture Améliorée, la modernisation et l'innovation des modèles d'exploitations existants et le développement et la promotion de l'agriculture biologique ;
- mise en œuvre la stratégie et plan d'action pour le renforcement de la résilience des moyens des subsistances face au changement climatique à travers la mise à l'échelle de la diffusion de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) à Madagascar ;
- accroissement de manière significative de la disponibilité locale en intrants, avec pour objectif principal de tripler la quantité d'engrais organiques apportée par unité de superficie et les techniques climato-intelligentes ;
- mise à l'échelle des initiatives d'amélioration de la production rizicole tenant compte des meilleures techniques sobres en carbone et climato-résilientes (agroforesterie dynamique, agroécologie), couvrant au moins les régions assurant le tiers de la production nationale ;

Pour les mesures d'adaptation :

- faciliter l'accès au système de micro-crédit, afin d'assurer qu'au moins 50 % des agriculteurs des districts les plus exposés à l'insécurité alimentaire aient accès aux systèmes de micro-crédits et/ou d'assurance agricole, tout en permettant à 20 % des agriculteurs des districts localisés dans les zones de grande production agricole d'acquérir les compétences nécessaires pour évaluer leurs besoins en crédits et formuler des demandes solvables ;
- réaliser les analyses prospectives intersectorielles des infrastructures (hydroagricoles, de stockage agricole et des infrastructures de transport) pour cerner les solutions adéquates aux chaînes d'impact de risques climatiques ;
- moderniser les systèmes actuels des exploitations agricoles existantes et renforcer les capacités des agriculteurs, tenant compte des besoins d'entretenir et de réhabiliter les infrastructures après les perturbations climatiques ;

- promouvoir la meilleure gestion de la terre et du foncier.

❖ **Cohérence avec la LPDE et la PNDE**

Pour le développement socio-économique durable de Madagascar, incluant le développement rizicole, il a été admis que la décentralisation n'est plus une option, mais une obligation. C'est la raison pour laquelle le pays a validé en 2021 sa Lettre de Politique de Décentralisation Emergente (LPDE) et son Plan National pour la Décentralisation Emergente (PNDE) en 2023.

La LPDE a comme vision 2030 une décentralisation effective avec des collectivités territoriales autonomes et responsables du développement de territoires viables. Elle est fondée sur la territorialisation des politiques publiques et s'assure l'émergence socio-économique durable de la nation et de tout le territoire. Six axes stratégiques ont été définis pour atteindre cette vision :

- Réformes institutionnelles et territoriales ;
- Territorialisation des politiques publiques ;
- Autonomisation et responsabilisation des CTD ;
- Participation citoyenne et contrôle citoyen ;
- Transfert de pouvoirs, de compétences et délivrance de services publics locaux ;
- Financement de la décentralisation.

La PNDE, quant à lui, ambitionne de matérialiser, d'opérationnaliser et de structurer les transformations nécessaires pour mettre en œuvre la vision stratégique de la LPDE. Il reprend ainsi comme composantes d'activités les six axes stratégiques préalablement définis. Ces objectifs sont les suivants :

- être un nouveau référentiel de la décentralisation pour tous ;
- assurer la cohérence stratégique et opérationnelle ;
- établir le chemin critique vers les transformations positives et collectives ;
- mesurer la performance (suivi évaluation) ;
- rechercher l'interconnexion des politiques nationales et locales ;
- proposer un calendrier de réforme et de budget.

3.2. VISION ET LES OBJECTIFS

3.2.1 Vision

La vision sur laquelle la SNDR III s'assoit est : « **Madagascar en 2030, Grenier à riz et Modèle de développement rizicole durable pour l'Afrique sub-saharienne** ». Cette vision se décline en court et en moyen terme : « Madagascar atteindra l'autosuffisance en riz en 2024 et sera un exportateur net en 2027 ».

3.2.2 Objectifs

3.2.2.1 Objectif général

L'objectif général est de contribuer à la sécurité alimentaire, l'amélioration des revenus des acteurs de la filière riz et la résilience de l'économie agricole de Madagascar.

3.2.2.2 Objectifs spécifiques

Pour atteindre l'objectif général, trois axes stratégiques ont été fixés comme objectifs spécifiques dont :

OS1	Augmenter durablement la productivité et la production du riz pour satisfaire la demande locale et dégager un surplus pour l'exportation
OS2	Promouvoir la transformation, la commercialisation et la compétitivité de la filière riz
OS3	Renforcer la recherche-action et les capacités des acteurs de la filière

3.2.3 Cibles quantifiées

Dans l'optique de couvrir les besoins de production du riz, la stratégie vise à passer d'une production en paddy de **4 030 000 T** en 2018, à **6 000 000 T** en 2024, à **8 000 000 T** en 2027 et **11 257 000 T** en 2030. Pour ce faire, le rendement moyen national en riziculture irriguée devra passer de 2,7 T/Ha en 2018 à 5,47 T/Ha en 2030, tandis que celui en riz pluvial, de 0,7 T/Ha en 2018 à 2 T/Ha en 2030.

L'atteinte de ces rendements sera effective, grâce :

- au renforcement du système de vulgarisation de bonnes pratiques rizicoles (techniques PAPRIZ, SRA, etc.), avec un taux d'encadrement d'au moins un agent vulgarisateur pour 25 paysans leaders ;
- à la promotion des relations commerciales et de transferts de technologies responsables entre les opérateurs détenant des marchés sûrs et les producteurs organisés (agrégation agricoles) ;
- à la réhabilitation d'une superficie irriguée totale de 654 085 Ha dont 384 474 Ha répartis dans 1 027 périmètres déjà identifiés lors de la conférence nationale sur l'autosuffisance alimentaire de juin 2022. De plus, 177 080 Ha de nouveaux périmètres irrigués seront aménagés. Or, durant la même conférence, 203 nouveaux barrages pour l'irrigation d'une superficie d'environ 257 933 Ha ont déjà été identifiés. L'objectif de ces travaux est d'augmenter les superficies économiques irriguées de 1 200 000 Ha en 2018 à 1 770 000 Ha d'ici 2030 ;
- à l'extension de la superficie en riz pluvial pour arriver à une superficie emblavée d'au moins 787 097 Ha en 2030 ;
- à la mise à disposition de quantités de semences certifiées utilisées par les producteurs en synergie avec la stratégie nationale semencière, de 1 131T en 2022, à 5 758 T en 2024, 12 907 T en 2027 et 18 319 T en 2030 ;
- à la promotion de la mécanisation et à la réduction des pertes post-récolte de 13% en 2024, 7% en 2027 et 5% en 2030, l'acquisition à travers la facilitation de l'accès des acteurs aux matériels plus modernes et adaptés tels que les tracteurs et les motoculteurs équipés

d'accessoires comme les repiqueuses, les sarcleuses, les batteuses et les vanneuses manuelles et motorisées, les faucheuses automotrices, les mini moissonneuses-batteuses, les décortiqueuses modernes avec trieuse et gradage, etc.

- à l'installation de 16 rizeries de haute performance, soit au moins une rizerie par pôle de production.

3.2.4 Principes directeurs

Au regard des orientations politiques et de l'environnement institutionnel de plus en plus marqués par les différentes réformes et le recentrage des missions de l'État, les principes directeurs de la stratégie sont :

- **La bonne gouvernance** qui se traduit par le respect des règles établies pour le bon fonctionnement et l'efficacité des différentes structures concernées par la filière rizicole. Il y va de l'amélioration du management et du fonctionnement de ces structures et, donc, de leurs capacités à fournir des services, fiables inclusifs, adaptés aux besoins des acteurs, avec une gestion transparente et une obligation de rendre compte ;
- **La participation et l'appropriation de la stratégie** par les acteurs une implication et une responsabilisation effective des acteurs des différents maillons de la CVR (Chaîne de Valeur Riz). Ces acteurs doivent être capables de conduire de manière efficace les actions qui leur reviennent dans la mise en œuvre de cette stratégie ;
- **La durabilité** qui préconise la prise en compte de la satisfaction des besoins présents et ceux des générations futures dans la mise en œuvre de la stratégie. Ce principe se traduit par l'adoption de modes de production en tout temps en tout lieu et d'autosuffisance en consommation durable ;
- **La subsidiarité et le partenariat** qui indique que la mise en œuvre de la stratégie se fera par la responsabilisation des acteurs à tous les niveaux de la CVR. La réalisation des actions est faite au niveau de l'échelon de compétence le plus approprié. Elle se fera également dans le contexte de la décentralisation, de la recherche, de l'équité spatiale et de la paix sociale.
- **Genre et équité sociale** : Le principe d'équité préconise que la mise en œuvre des actions repose sur la solidarité entre les différents maillons et prenne en compte tous les aspects dont l'équité entre acteurs pauvres et riches, l'équité hommes et femmes en prenant en compte la jeunesse. Ce principe vise à atténuer progressivement les disparités, voire les discriminations entre les acteurs.

Force est de souligner que dans le contexte de la mise à jour de la Stratégie Nationale de Développement Rizicole 3 (SNDR 3), plusieurs stratégies doivent répondre aux besoins des acteurs, entre autres :

- (i) les résolutions sur la gestion durable des périmètres irrigués ;
- (ii) la Stratégie des Services aux Producteurs (SSP) qui constitue la référence pour toutes les actions à entreprendre dans le domaine des services agricoles. En ce qui concerne les initiatives de formation ;

- (iii) la Stratégie Nationale de la Formation Agricole et Rurale (SNFAR) et la Stratégie Nationale de la Vulgarisation et du Conseil Agricole (SNVCA) constituent le cadre de référence pour toutes les démarches de transfert de compétences ;
- (iv) la Stratégie Nationale Semencière (SNS) qui vise à promouvoir l'augmentation du taux d'utilisation des semences certifiées ;
- (v) la Stratégie Nationale du Financement Rural (SNFR) qui vise la facilitation de l'accès durable des acteurs du secteur Agricole à des mécanismes de financement adaptés et appropriés ;
- (vi) les autres cadres stratégiques du Ministère ainsi que ceux d'autres ministères tels que les domaines fonciers, l'industrialisation, la décentralisation, etc.

Ces orientations stratégiques démontrent un engagement résolu envers une approche coordonnée visant à renforcer le secteur rizicole.

3.2.5 Phases de développement de la stratégie

L'atteinte des objectifs quantitatifs suscités que se fixe la SNDR III requiert des efforts de la part de toutes les parties prenantes dans le renforcement de leurs rôles. En effet, les actions de renforcement des capacités des acteurs, d'aménagement des périmètres irrigués, de mobilisation des facteurs de production (semences de pré-base, de base et commerciales certifiées, fertilisants, équipements agricoles) et d'appui à la transformation et à la commercialisation doivent être soutenues.

En ce qui concerne spécifiquement l'objectif fixé pour 2024 qui est de 6 000 000 T de paddy, des efforts doivent être consentis pour mettre à l'échelle le paquet technique développé par le PAPRIZ dans tous les pôles rizicoles, et la facilitation de l'accès des producteurs aux intrants de qualité et la réduction des pertes post-récoltes. A cela s'ajoutera la promotion de la double culture sur la moitié des superficies irriguées à bonne maîtrise d'eau.

Les bases utilisées pour les projections, avec prise en compte du paramètre changement climatique, ont été fournies par la DGR pour les superficies, par la SPDR/DAPV pour la mise en valeur (semences, intrants, pertes post-récoltes, etc.) et par la StatAgri pour les besoins.

L'atteinte des objectifs de la stratégie se fera en trois (3) phases :

La première phase 2022-2024, vers l'autosuffisance, consiste en l'accélération de la cadence actuelle afin de surmonter les défis de la productivité et de la compétitivité du riz local, pour atteindre 6 millions de T de paddy en 2024.

Il est prévu l'aménagement d'une superficie de 14 900 Ha et l'emblavure de **1 619 000** Ha ainsi que **427 650** Ha en riziculture pluviale. Pour garantir une valorisation optimale, les besoins en intrants se chiffrent à **57 581** tonnes de semences de qualité, dont 5 758 tonnes de semences certifiées, 183 283 tonnes d'engrais minéraux, en complément de 511 663 tonnes d'engrais organiques. De plus, des initiatives seront mises en place pour favoriser l'accès aux services de mécanisation, aux techniques modernes de production, au traitement post-récolte et à la transformation.

La baisse de l'effectif du cheptel bovin, principale source de fumure organique à Madagascar durant ces dernières décennies justifie l'importance de l'intégration agriculture-élevage dans les appuis aux producteurs. De ce fait, d'autres alternatives telles que les différentes techniques de compostage seront aussi à promouvoir.

Un changement dans l'approche du financement des facteurs de production sera opéré, afin de prévoir une meilleure interconnexion des acteurs (contractualisation inter-acteurs). Toutes ces actions devront permettre d'atteindre l'autosuffisance en riz (voir **tableau 3** ci-dessous).

Tableau 3: Projection des productions avec stratégie et sans stratégie en 2024

Type de cultures	2024 Hors stratégie			2024 avec Stratégie		
	Hectares	Rdt (T/Ha)	Production (T)	Hectares	Rdt (T/Ha)	Production (T)
Irrigué	1 416 325	3,15	4 463 085	1 619 000	3,77	5 429 728
Pluvial	326 264	1,20	391 517	460 648	1,35	577 328
TOTAL	1 742 590	2,91	4 854 602	2 079 648	3,42	6 007 056
Production net en riz			2 682 168			3 553 774
Besoins nationaux nets en riz en 2024 (tonnes)			3 389 317			3 389 317
Surplus de riz commercialisable en 2023 (tonnes)			-707 149			164 458

Source : Travaux de groupe Task Force, projection des Consultants

La deuxième phase 2025-2027, début de l'exportation, correspond à la consolidation des acquis. Elle vise à l'emblavure d'une superficie économique de 1 680 000 Ha en riziculture irriguée et 563 347 Ha en riziculture pluviale. La mise en valeur de ces terrains requiert l'apport de 64 534 T de semences de qualité dont 12 907 T de semences certifiées, de 392 335 T d'engrais minéraux et de 1 121 674 T d'engrais organiques. Ces mesures devraient conduire à une production de 8 000 000 tonnes, générant un excédent de 1 327 437 tonnes de riz blanc en 2027, marquant ainsi l'entrée de Madagascar sur le marché mondial de l'exportation du riz. (**Voir tableau 4** ci-dessous)

Tableau 4 : Projection des productions avec stratégie et sans stratégie en 2027

Type de cultures	2027 Hors stratégie			2027 avec Stratégie		
	Hectares	Rdt (T/Ha)	Production (T)	Hectares	Rdt (T/Ha)	Production (T)
Irrigué	1 424 840	3,18	4 530 366	1 680 000	4,26	7 160 180
Pluvial	339 155	1,38	466 499	563 347	1,50	845 021
TOTAL	1 763 995	2,90	4 608 408	2 243 347	4,19	8 005 200
Production en riz net			2 845 715			5 360 282
Besoins nationaux en riz net en 2024 (tonnes)			3 932 024			4 032 845
Surplus de riz commercialisable en 2023 (tonnes)			-1 086 309			1 327 437

Source : Travaux de groupe Task Force, projection des Consultants

La troisième phase 2028-2030, étant le grenier modèle régional, correspond à la vitesse de croisière qui vise à l'emblavure d'une superficie économique de 1 770 000 ha en riziculture irriguée et de 789 097 ha en pluviale. S'ajoute à cela, un besoin total de 75 814 T de semences de qualités dont 18 319 T de semences certifiées, de 432 910 T d'engrais minéraux et de 1 279 549 T d'engrais organiques. En 2030, une production de 11 256 539 T de paddy est attendue. (voir **tableau 5** ci-dessous).

Tableau 5 : Projection des productions avec stratégie et sans stratégie en 2030

Type de cultures	2030 Hors stratégie			2030 avec Stratégie		
	Hectares	Rdt (T/Ha)	Production (T)	Hectares	Rdt (T/Ha)	Production (T)
Irrigué	1 433 406	3,21	4 598 662	1 770 000	5,47	9 678 345
Pluvial	352 554	1,34	473 532	789 097	2,00	1 578 194
TOTAL	1 785 961	2,89	5 072 194	2 559 097	4,95	11 256 539
Production en riz net			2 888 614			7 699 472
Besoins nationaux en riz net en 2030(tonnes)			4 419 647			4 419 647
Surplus de riz commercialisable en 2030 (tonnes)			-1 531 032			3 279 826

Source : Travaux de groupe Task Force, projection des Consultants

Il ressort de ces projections qui précèdent qu'en maintenant le rythme actuel, le **déficit** de l'offre par rapport à la demande en riz ira en s'agrandissant, passant de **707 149 T en 2024 à 1 531 032 T en 2030**. Pour inverser cette tendance, il est urgent de mettre en œuvre les actions de la SNDR III, afin de dégager un **excédent de sécurité de 3 279 826 T en 2030**. L'atteinte de ce résultat passera par la mise en place de la stratégie décrite ci-dessous.

3.3. PRINCIPAUX AXES DE LA SNDR III

Il s'agira de satisfaire la demande en riz en quantité et en qualité, en prenant en compte les facteurs externes notamment le changement climatique, la croissance démographique, l'évolution de la demande intérieure et des autres facteurs externes à l'instar du COVID-19 et du marché international des céréales.

De plus, il sera procédé à la substitution progressive de la force humaine par la force de travail motorisé, à travers la mise à disposition d'outils et de machines agricoles performantes, ainsi que le renforcement de capacités des acteurs en technologies résilientes pour l'atteinte des objectifs visés. Ainsi, au niveau de tous les maillons, il sera promu l'utilisation d'équipements de qualité et adaptés, prenant en compte l'écologie de la production ainsi que les capacités techniques et financières des acteurs.

La spécialisation de la production sera également promue via cette SNDR pour, d'une part, préserver le patrimoine rizicole de Madagascar et les préférences organoleptiques des consommateurs locaux, et d'autre part, assurer les exigences des marchés extérieurs ciblés en termes de quantité et de qualité.

Pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions et, principalement, pour la phase d'exportation, une attention particulière sera portée à la mobilisation des privés national et international dans les différents maillons de la chaîne de valeurs. A cet effet, les opportunités et les facilités exprimées par la loi sur l'Agrégation Agricole, la loi sur la concurrence et celle sur les PPP seront mises à profit pour inciter le secteur privé à investir davantage dans la filière riz.

La promotion des coopératives représente également un fondement de cette SNDR en termes d'organisation des riziculteurs pour mettre en avant l'aspect économique par rapport au social. Concrètement, la démarche et les axes stratégiques épouseront l'approche « RICE » qui comprend les principes cités ci-après :

- **R** : Résilience (il s'agira de voir ce qui doit être fait pour améliorer la résilience des unités exposés (maîtrise d'eau, semences adaptées au climat, défense et restauration des sols, etc.) ;
- **I** : Industrialisation, il s'agit de développer la meilleure manière de valoriser la production (aval de la filière) ;
- **C** : compétitivité (quête de la qualité et surtout des marchés) ;
- **E** : Empowerment (autonomisation) de la capacitation des acteurs et des différents appuis à la diversification de leurs revenus.

Les axes de la stratégie se présentent comme suit.

Axe stratégique 1 : Augmenter durablement la productivité et la production du riz pour satisfaire la demande locale et dégager un surplus pour l'exportation

Axe stratégique 2 : Promouvoir la transformation, la commercialisation et la compétitivité

Axe stratégique 3 : Renforcer la recherche-action et les capacités des acteurs

Le tableau ci-dessous donne le lien entre la SNDR II et la SNDR III. Les axes de la SNDR II ont été convertis en grandes lignes dans la SNDR III.

Tableau 6: Correspondance des axes stratégiques entre la SNDR II et la SNDR III

Grandes lignes de la SNDR II	Axes de la SNDR III
Ligne 1 : Développement de la filière semencière	Axe 1
Ligne 2 : Renforcement de la recherche-développement et vulgarisation	Axe 3
Ligne 3 : Intensification et modernisation rizicole (y compris la mécanisation agricole, récolte et post-récolte)	Axes 1 & 2 & 3
Ligne 4 : Développement infrastructurel (extensification et voies d'accès au marché)	Axes 1 & 2
Ligne 5 : Promotion de l'industrialisation, la commercialisation et la compétitivité	Axe 2
Ligne 6 : Amélioration de la gouvernance de la filière riz	Axe 2

Source : Travaux de groupe Task Force, Consultants

3.3.1 Axe Stratégique 1 : Augmenter durablement la productivité et la production du riz pour satisfaire la demande locale et dégager un surplus pour l'exportation

Il s'agit de développer des stratégies visant à produire en tout temps et en tout lieu, en assurant l'accès durable au facteur de production et en modernisant le système de production. La modernisation de ce système de production passera notamment par la mise à l'échelle des techniques améliorées de production rizicole (SRI, SRA, PAPRIZ, etc.) et par la mise en place et la multiplication des Sites Modèles d'Emergence Rizicoles (SMER) avec une approche par la demande et la fédération

des besoins des producteurs à travers les appuis aux coopératives, à l'exemple de la mise en place de pépinières communautaires.

Ligne directrice 1.1 : Assurer la maîtrise des facteurs de production

Cette ligne directrice passera par la maîtrise d'eau, l'approvisionnement en intrants et la sécurisation foncière.

- **La maîtrise de l'eau d'irrigation**

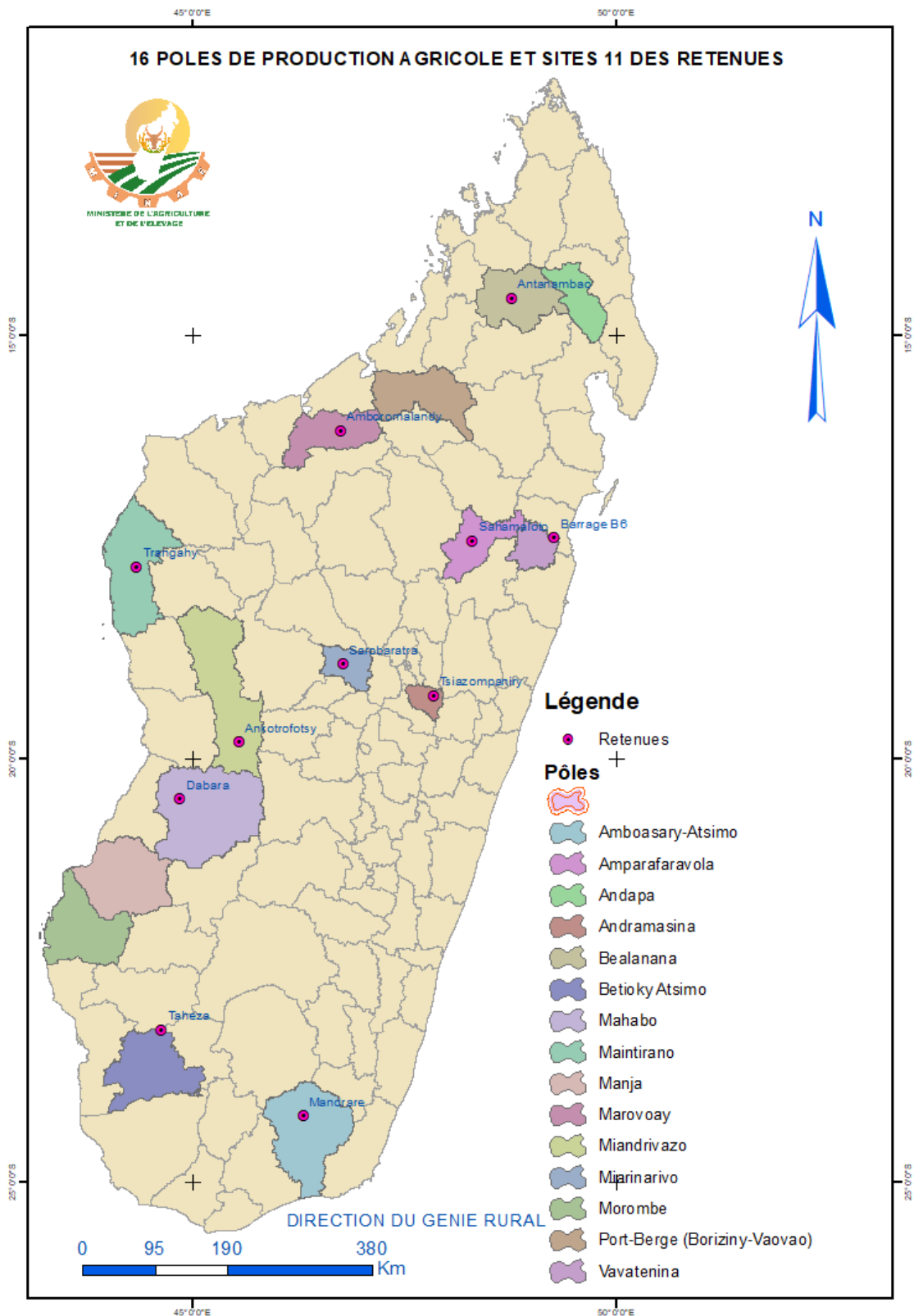
Celle-ci se fera par le biais de la construction et de la réhabilitation des périmètres irrigués, de l'amélioration de leur gestion à travers l'application la Loi sur la REGEPP, ainsi que la promotion des technologies alternatives d'irrigation. Concrètement il s'agira d'assurer :

- la réhabilitation des infrastructures hydroagricoles visant à améliorer la maîtrise d'eau sur superficie rizicole de 654 085 Ha. Il est important de souligner que 1 027 périmètres, assurant l'irrigation d'au moins 384 474 hectares, ont déjà été recensés ;
- la construction de nouveaux barrages hydroagricoles pouvant alimenter 177 080 Ha de superficie rizicole. À noter que 203 de ces nouveaux barrages, susceptibles d'irriguer une étendue de 257 933 hectares répartis dans les 23 régions, ont d'ores et déjà été identifiés ;
- la construction de nouveaux barrages de retenues sur des fleuves dans les pôles de production (**voir figure 3** ci-dessous) ;
- l'appui à l'aménagement de 100 000 Ha de riziculture industrielle avec le secteur privé ;
- le renforcement de la capacité des producteurs (organisationnelle, commerciale, etc.) avec l'élaboration des plans d'entretien pluriannuel des infrastructures ;
- la multiplication de l'utilisation des autres technologies permettant de réduire le coût des infrastructures, comme le pompage dans les cours d'eau ou les forages à gros débit, l'utilisation des pompes à béliers dans les zones favorables ;
- la promotion des systèmes d'irrigation pilotés par les agriculteurs (Farmer-Led Irrigation Development ou FLID) ;
- le drainage des plaines si besoin pour mieux appliquer les bonnes pratiques rizicoles ;
- la promotion des techniques de protection des bassins versants et des périmètres irrigués.

La mise en place des FRERHA régionaux sera rendue effective, afin de sécuriser et pérenniser ces investissements, ce qui nécessite l'identification des blocages liés à l'application de la Loi 2014-042 sur la REGEPP et procéder à son amendement.

Afin d'inciter davantage les AUE à entretenir les périmètres irrigués, la promotion de la rizipisciculture sera effectué avec le Ministère en charge de la Pêche. En effet, cette activité augmentera les revenus procurés par les rizières tout en incitant les AUE à renforcer la gestion et l'entretien de leurs ouvrages.

Figure 3 : Carte montrant les futurs sites de retenues dans des pôles de production



Source : DGR, MINAE

Tableau 7 : Liste des pôles et futurs sites de retenues

Pôle	Région	District	Localités des retenues	Latitude S	Longitude E	Situation
Bealanana	Sofia	Bealanana	Antanambao	-14.5582	48.7662	Rapport d'étude disponible sur financement BADEA
Bekapila	Sofia	Boriziny	Tsinjomitondraka			Étude en vue
Andapa	Sava	Andapa		-14.5058	49.5878	
Iazafo	Analanjirifo	Vavatenina	Barrage B6	-17.3901	49.2720	Barrage existant
Marovoay	Boeny	Marovoay	Amboromalandy	-17.0200	46.6750	Étude en vue
Sahamaloto	Alaotra	Amparafaravola	Sahamaloto	17.4272	48.3081	En cours d'étude
Maintirano	Melaky	Maintirano	Trangahy	-17.7351	44.3426	Étude de prospection nécessaire
Betsimitatatra	Analamanga	Andramasina	Tsiazompaniry	-19.2553	47.8439	Barrage existant
Itasy	Itasy	Miarinarivo	Sarobaratra	-18.8813	46.7756	Étude de prospection nécessaire
Ambohibary	Vakinankaratra	Antsirabe II				
Tsiribihina	Menabe	Miandrivazo	Ankotrofotsy	-19.8059	45.5531	Étude de prospection nécessaire
Mahabo	Menabe	Mahabo	Dabara	-20.4736	44.8503	Étude en vue
Mangoky RD	Menabe	Manja				
Mangoky RG	Atsimo Andrefana	Morombe				
Taheza	Atsimo Andrefana	Betioky Atsimo	Taheza	-23.2062	44.6307	Étude de prospection nécessaire
Haut Bassin Mandrare	Anosy	Amboasary Atsimo	Mandrare	-24.2247	46.3114	Étude en vue

- **Approvisionnement en intrants (semences et engrais)**

Pour les semences, quelques mesures seront développées :

- l'harmonisation des actions sur la filière semencière, incluant la préservation et la production, au niveau national et régional. A cet effet, chaque région, sera accompagnée dans son orientation variétale, c'est à dire la priorisation des variétés de riz que les acteurs vont développer, puis la projection de la production rizicole avec ces variétés, pour un volume total de 75 814 T de semences de qualités dont 18 319T certifiées en 2030 ;
- l'appui au Centre FOFIFA dans la projection de la production de semences de base et de prébase correspondant à la projection de production rizicole ainsi effectuée ;
- l'appui au Centre FOFIFA et aux autres instituts de recherche dans la mise au point des variétés adaptées aux besoins des régions, et ce, tenant compte de l'enjeu du changement climatique (*cf. Annexe 2. Carte variétale du riz*) ;
- la multiplication des établissements semenciers avec la priorisation des pôles rizicoles et la redynamisation des Centres Multiplicateurs de Semences du Ministère en charge de l'Agriculture ;

La diffusion des bonnes pratiques rizicoles au niveau régional, ainsi que la facilitation de l'accès aux semences de qualité, tiendront compte de l'orientation variétale susmentionnée (diffusion massive des fiches de variétés adaptées à chaque zone).

Dans le cadre de la promotion de l'exportation du riz, le Ministère en charge de l'Agriculture va promouvoir le riz hybride qui permettra d'avoir un rendement élevé, au minimum 8 T/Ha, gage de la compétitivité du riz local sur le marché international. A cet effet, le Centre FOFIFA sera appuyé dans la création et la mise au point de variétés hybrides, afin d'éviter la dépendance du pays à ces types de semences.

Le tableau ci-après montre l'objectif de croissance de SC (semences certifiées) pour la période de 2023-2030 (en T).

Tableau 8: Objectifs de croissance des semences certifiées de riz

Spéculation	Type	Unité	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Riz Irrigué	SPB	tonne	0,85	1,08	1,46	1,48	1,51	1,54	1,76	1,99
	SB	tonne	50,59	61,35	77,58	105,00	107	109	111	127
	SC	tonne	4 010	4 048	4 908	6 206	8 400	8 550	8 700	8 850
Riz Pluvial	SPB	tonne	0,98	1,31	2,00	3,41	3,81	4,21	4,65	5,10
	SB	tonne	34,21	44,22	58,81	90,14	153,26	171,32	189,38	209,38
	SC	tonne	1 839	1 711	2 211	2 940	4 507	7 663	8 566	9 469

Source : SNS / Ministère en charge de l'Agriculture – SPB : Semence de Prébase – SB : Semences de Base – SC : Semences Certifiées/Commerciales

Le tableau ci-dessous signale l'évolution du besoin en fertilisants correspondant qui devront être mis à disposition de la filière de 2023 à 2030.

Tableau 9: Evolution des besoins en intrants de 2023 à 2030

Spéculation	Intrants type	Unité	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Riz irrigué + Riz pluvial	Semence de qualité	tonne	58 493	57 581	59 326	60 977	64 534	68 294	72 054	75 814
	NPK	tonne	103 193	102 333	104 832	107 252	224 335	234 860	245 385	255 910
	UREE	tonne	80 205	80 950	81 800	82 750	168 000	171 000	174 000	177 000
	<i>Si utilisation SA</i>	tonne	<i>160 410</i>	<i>161 900</i>	<i>163 600</i>	<i>165 500</i>	<i>336 000</i>	<i>342 000</i>	<i>348 000</i>	<i>354 000</i>
	Engrais organique	tonne	515 967	511 663	524 162	536 262	1 121 674	1 174 299	1 226 924	1 279 549

Source : Travaux de groupe Task Force, projection des Consultants

En ce qui concerne les engrais minéraux, il est impératif de mettre à disposition des producteurs 432910 tonnes en 2030. Il convient de noter que le Sulfate d'Ammonium peut être utilisé en remplacement de l'Urée, mais la quantité nécessaire sera doublée. La stratégie vise à augmenter l'apport moyen par hectare, passant de 12 kg à 50 kg d'ici 2024, et à atteindre 100 kg dès 2027. Pour améliorer la disponibilité locale d'engrais, deux usines d'engrais chimiques et deux usines d'engrais organiques et plus de 100 unités de fabrication artisanales d'engrais organiques seront installées avec le concours financier de l'Etat et surtout du secteur privé pour réduire le prix. Pour l'accessibilité, il sera procédé à l'intégration de la subvention de l'engrais dans les Guichets Agricoles.

- **Gestion de la fertilité des sols**

La promotion des pratiques de l'agroécologie et de l'agriculture de conservation serait l'alternative à la minimisation de l'utilisation des engrais chimiques, avec une meilleure adaptation au changement climatique et l'extension des superficies par la récupération des terres dégradées. L'utilisation combinée des fertilisants minéraux et organique et/ou la pratique de rotation culturale, et/ou d'association riz-légumineuses sera promue pour mettre à l'échelle les bonnes pratiques de gestion de la fertilité des sols. Il est impératif de maintenir l'état de fertilité des PI pour atteindre les objectifs et de même pour les terrasses avec le système Kipahy.

- **Accès au foncier et sécurisation foncière**

Afin d'améliorer l'accès au foncier des producteurs, des initiatives comme la mise en place des « Zones d'Emergences Agricole » et la mise à l'échelle des projets « titre verts » sur tout le territoire national sont à réaliser. Ces initiatives doivent être conformes avec les Schémas d'Aménagement Communaux (SAC) et les Plans de Développement Local Inclusif et Intégré (PDLII), les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire, ainsi que les Plans Régionaux de Développement (PRD) dont l'élaboration et/ou la mise à jour est un processus multi-acteur et inclusif.

De plus, la sécurisation foncière est primordiale pour gérer les conflits sociaux et développer la confiance des investisseurs et ainsi atteindre les objectifs fixés par la stratégie. De ce fait, des opérations de certification foncière et d'appui aux Guichets Foncières seront à multiplier à travers les projets/programmes du Ministère en charge de l'Agriculture et des autres Ministères comme ceux du MID et du MATSF, tels que CASEF (Croissance Agricole et de Sécurisation Foncière).

- **Appui-conseil et vulgarisation de bonnes pratiques rizicoles**

La quête d'innovation technologiques et de pratiques visant à améliorer la productivité et à réduire la pénibilité du travail sera l'un des vecteurs directeurs de la mise en œuvre de la stratégie. C'est pourquoi, les actions dans ce domaine veilleront à être en adéquation avec la demande à la base. Ainsi, les capacités opérationnelles des institutions de recherche ainsi que le lien entre la recherche et la vulgarisation seront renforcées, afin de répondre aux préoccupations des producteurs à la base de la pyramide de la filière rizicole.

Dans l'objectif de dégager un surplus pour l'exportation, la promotion de nouvelles techniques et innovations est proposée comme la production locale du riz hybride, sans oublier le semis direct à sec ou sur sols en boue dans la riziculture en submersion sans maîtrise d'eau, les techniques agroécologiques, le Système sous Couverture Végétale (SCV) en riziculture pluviale, la technique PAPRIZ et la promotion des variétés à cycle court et adaptées à chaque zone.

- **Lutte contre les maladies et les ravageurs**

Par rapport à cette augmentation de production vers l'autosuffisance rizicole, l'invasion acridienne est un facteur limitatif qui aggrave l'insécurité alimentaire dans le pays. Ainsi, le Ministère en charge de l'Agriculture, à travers l'IFVM et le concours financier des Partenaires Techniques et Financiers, projette d'intensifier la lutte antiacridienne qui est devenue une affaire nationale, sans oublier également les maladies et les autres ravageurs (rats, oiseaux, poux de riz, borers et insectes terricoles, fano, sababaka, beana, etc.) où la lutte intégrée est préconisée.

- **Durabilité : adaptation aux changements climatiques⁹**

Afin de faire la filière riz un pilier d'une économie verte, résiliente au changement climatique, la stratégie visera à renforcer :

- la promotion des variétés à cycle court et connues par leur résistance au manque d'eau comme les Sebota seront particulièrement renforcée ;
- la diffusion des techniques PAPRIZ qui tendent à réduire la hauteur des lames d'eau pour une meilleure économie d'eau et une réduction de l'émission de gaz à effet de serre, ainsi que la diffusion des pratiques agroécologiques, d'agriculture de Conservation et d'Agriculture Intelligente face au Climat - AIC (Climate Smart Agriculture), en visant particulièrement les jeunes entrepreneurs ruraux et les exploitants en exercice ;
- la diffusion à l'échelle régionale et locale des résultats des recherches sur climatique l'AIC, la riziculture et les faire valoriser par les riziculteurs (création de nouvelles variétés, pratiques autochtones, techniques adaptées comme le drainage intermittent, etc.) ;
- le suivi de la réhabilitation et de la construction des infrastructures hydroagricoles qui doivent respecter les normes pour assurer leurs résistances aux crues et inondations.

La stratégie visera également la mise en place d'un ensemble de mécanismes institutionnels et opérationnels facilitant l'implication du secteur privé dans l'agro-business (textes, cadres incitatifs, centres d'agrégation et de services agricoles, etc.).

⁹ Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNA) Madagascar Décembre 2021

Ligne directrice 1.2 : Appuyer la mécanisation de la riziculture

La modernisation de la filière rizicole passera par l'accès des producteurs aux machines et équipements agricoles ou aux services de mécanisation agricole de proximité des producteurs. A cela s'ajoute la promotion des Services Après-Vente et de l'accès aux pièces de rechange.

- **Faciliter l'accès direct aux machines et équipements agricoles**

Cette facilitation passera par la mise à disponibilité des matériels au niveau des guichets agricoles. La collaboration avec les institutions financières, avec l'augmentation du niveau de subvention des matériels au niveau de ces institutions. Le Ministère en charge de l'Agriculture, avec les autres institutions étatiques, travaillera sur l'amélioration de l'environnement des affaires pour une meilleure implication du secteur privé, tant sur la mise à disposition que sur l'acquisition des machines et équipements agricoles.

- **Promouvoir les services de mécanisation de proximité**

Il s'agira, d'une part, de travailler sur l'acquisition groupée des machines et des équipements agricoles et, d'autre part, à installer des Centres de Gestion de Matériels Agricoles (CGMA) qui assureront les prestations de service localement et au niveau des guichets agricoles. Les CGMA seront gérés soit par des opérateurs privés soit par des coopératives agricoles et des groupements de producteurs.

- **Réduire les pertes à la récolte et post-récolte**

La stratégie tiendra compte de la facilitation de l'accès des producteurs individuels et organisés aux équipements modernes de récolte, de post-récolte et de traitement, la construction de magasins de stockage et de conditionnement normalisés, pour réduire les pertes de 15% en 2022 à 5% en 2030.

- **Faciliter l'accès aux pièces de rechanges à travers la mise en place un dispositif de SAV de proximité**

Pour une durabilité de la mécanisation de la filière rizicole, il est nécessaire d'avoir à disponibilité des pièces de rechange et des mécaniciens spécialisés pour l'entretien et la réparation des équipements qui seront mis à disposition. Dans ce sens, la stratégie va intégrer dans les guichets agricoles cette dimension tout en s'assurant de la disponibilité des commerciaux sur le plan local.

3.3.2 *Axe stratégique 2 : Promouvoir la transformation, la commercialisation et la compétitivité*

La stratégie sera une combinaison d'actions visant à (i) informer, sensibiliser et former les acteurs des maillons transformation et commercialisation ; (ii) soutenir la mise en place de produits et services financiers adaptés ; (iii) promouvoir l'agriculture contractuelle et l'agrégation agricole, (iv) impliquer les structures spécialisées dans la promotion des opérations post-récolte plus efficaces et efficientes (R & D/Vulgarisation) et (v) promouvoir des actions de communication.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures passera par un diagnostic en vue de l'établissement d'une situation de référence. Le diagnostic prendra en compte la situation des acteurs, caractérisera leur typologie et identifiera les besoins précis (formation, équipement, besoins en financement, etc.) de chaque catégorie d'acteurs des maillons concernés.

Pour ce qui est de la formation, de l'information et de la sensibilisation, la présente stratégie prendra en compte des besoins de l'ensemble des acteurs des maillons de la chaîne et les consommateurs finaux du riz transformé.

Des dialogues avec les PTF et les institutions financières seront réalisés pour développer des produits et services financiers adaptés aux contraintes dans les maillons transformation et de commercialisation. L'Etat portera une attention particulière aux préoccupations des acteurs de la CVR, comme le coût de l'énergie et le renforcement des marchés institutionnels en faveur du riz local.

La promotion de l'agriculture contractuelle sera une des clés de voute de la présente stratégie. Des relations contractuelles seront promues entre producteurs et transformateurs d'une part, et d'autre part, entre transformateurs, commerçants, transporteurs et distributeurs d'intrants agricoles. De plus, toute autre forme de contractualisation existante sera analysée et mise à contribution.

Dans ce modèle, les transformateurs seront au centre des relations avec les institutions financières. En effet, des crédits pour l'achat d'intrants et de paddy seront placés auprès des transformateurs pour leur permettre de fournir à temps des intrants aux producteurs avec, en retour, l'assurance de disposer du paddy en fin de campagne.

L'appui à l'intégration de structures spécialisées dans le développement des différents maillons permettra de mettre en relation les institutions de recherche, les services de vulgarisation ainsi que les acteurs des maillons de la production, de la transformation et de la commercialisation. Sur la base des informations recueillies, la priorité de la recherche sera orientée vers les produits répondant aux attentes exprimées par la clientèle finale. La recherche portera, de ce fait, sur les intrants et les équipements de production, de transformation et de commercialisation.

Un plan de communication sera élaboré en concert avec toutes les parties prenantes. Il contiendra les informations nécessaires sur les produits et la promotion de la labellisation et de la marque sera assurée de manière à rendre visible le produit « riz de Madagascar » à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Pour donner corps à cette vision stratégique le long des maillons de la transformation et de la commercialisation, les lignes directrices suivantes seront mises en œuvre :

Ligne directrice 2.1 : Promouvoir un système performant de transformation de paddy

Vu l'insuffisance des unités de transformation normalisées, la stratégie prévoit l'appui à la mise aux normes des unités existantes, ainsi que la facilitation de l'installation de 16 unités de transformation modernes à grandes capacités en raison d'une unité par pôle rizicole. A cela s'ajoutera la promotion des matériels de test sur l'étuvage du riz. L'instauration d'un environnement de travail et d'investissement bien favorable est ainsi très importante.

Ligne directrice 2.2 : Appuyer la commercialisation du paddy

La faible connectivité entre le lieu de production et le centre de consommation constitue également un goulot d'étranglement de la filière. Il faudrait apporter des améliorations sur les infrastructures de marché et puis désenclaver les zones de production pour faciliter la commercialisation ainsi que la mise en place de rizerie pour minimiser les transports et les intermédiaires, l'augmentation de la capacité de stockage du riz au niveau régional. En cela s'ajoute le développement d'un label « Riz Madagascar ». La mise en place de l'Office Régional du Riz pour assurer la collecte tampon pendant la période de récolte et puis intervenir pendant la période post catastrophe naturelle (inondation,

cyclone, etc.) afin de ne pas perturber le marché local. Il est aussi important de favoriser la mise en œuvre d'une politique de traçabilité des produits rizicoles, afin d'avoir la disponibilité et l'accessibilité continue du riz ainsi qu'une orientation de la commande institutionnelle sur le riz local tout en développant la formalisation des acteurs de la filière. La régulation de l'importation du riz blanc (revue sur les mesures fiscales) est à revoir en collaborant avec les autres ministères dont le Ministère en charge du commerce et de l'industrie et le Ministère en charge de l'économie et des finances.

La stratégie prévoit aussi :

- l'incitation des producteurs via l'organisation systématique de concours national et régional du meilleur producteur de riz en quantité et en qualité ;
- la digitalisation de la collecte de données et la promotion de la commercialisation en ligne pour favoriser les ventes directes (plateforme déjà existante au niveau de la TTM) ;
- la fiscalité incitative (allègement des charges fiscales pendant la phase de structuration des coopératives) ;
- la vulgarisation/diffusion de la loi sur l'Agrégation surtout pour les coopératives ainsi que les autres lois relatives à la commercialisation et l'organisation de la filière ;
- l'accélération de l'adoption des textes d'application des précédentes lois ;
- le renforcement de capacités des acteurs, notamment en matière de production, de commercialisation qui prévoit le lancement de label par pôle de production (exemples : Dista, Madame Rose, mangafototra, vary manitra, vary mainty, etc.), la catégorisation des produits à commercialiser suivant les cibles (export, minorités aisées, etc.) ;
- l'incitation des producteurs à intégrer les coopératives afin de bénéficier les prix plus intéressants et la structuration de la filière ;
- la mise en place et l'opérationnalisation d'une structure indépendante de conseil en gestion financière au niveau des Guichets agricoles / Antenimieran'nyTantsaha ;
- la mise en relation de la fiscalité par rapport au type de produit pour les Coopératives ;
- le renforcement du contrôle de qualité sanitaire même au niveau local qu'à l'export (label Riz Madagascar) ;
- L'exploitation des opportunités pour conquérir de nouveaux marchés, notamment dans des secteurs tels que les produits biologiques ou fortifiés ;
- l'application de la loi n°61-548 de 1961 sur les normes en matières d'exportation du riz.

Ligne directrice 2.3 : Appuyer la compétitivité du riz local

Pour améliorer la compétitivité du riz local, la réduction de coût de production, suivie du renforcement du système de contrôle qualité s'avère primordiale. Il sera de même indispensable de valoriser les sous-produits. Pour ce faire, le type de contractualisation comme le « contractfarming » est à promouvoir.

Il est aussi à prévoir avec le SPM une stratégie de régulation de stocks et de prix, en lien avec les banques alimentaires pour une période de 03 à 06 mois, une fois l'autosuffisance rizicole atteinte. De

même, les coopératives et les producteurs doivent constituer également des stocks pour casser le cycle de spéculation sur le riz.

La libéralisation progressive de l'exportation du riz est à envisager par la suite. Et comme l'économie de Madagascar se repose sur l'Agriculture dont le Riz et que ce dernier se repose actuellement sur la sécurité alimentaire, le riz devrait être une Activité Génératrice de Revenus.

Donc il y a un avancement à deux vitesses de la production rizicole, l'une pour le marché de l'exportation et l'autre pour la sécurité alimentaire.

La stratégie prévoit aussi :

- la mise à jour de l'analyse de compétitivité du riz ;
- la mise en place de conditions attirant les investisseurs (mise en application de la loi sur la compétitivité, la réglementation des marchés, etc.) ;
- la diffusion de Bonnes Pratiques des partenaires au développement (ex : approche SHEP/KAIZEN du JICA qui a pour objectif de produire pour vendre, etc.) ;
- l'amélioration de la qualité et de la compétitivité du riz local ;
- l'implication des autres Ministères sectoriels comme ceux en charge de l'Intérieur et de la Décentralisation, des Travaux Publics, de la Sécurité Publique, des Douanes ; de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation.

3.3.3 *Axe stratégique 3 : Renforcer et valoriser la recherche-action et les capacités des acteurs*

L'amélioration de la qualité de la force de travail et de l'organisation passera par un renforcement de l'organisation des acteurs le long de la chaîne de valeurs et par leur capacitation. Pour ce faire, trois lignes d'actions seront à mettre en œuvre.

Ligne directrice 3.1 : Développer et diffuser des technologies sur la riziculture

Le développement des innovations technologiques concerne les variétés de riz et les semences, la fertilisation, les calendriers culturaux, la mécanisation, les infrastructures et équipements d'irrigation, la gestion de l'eau, la gestion phytosanitaire, la transformation, etc. Ces innovations seront prises par les vulgarisateurs qui forment et accompagnent les Paysans Formateurs, tout en mettant en œuvre une mise à l'échelle globale avec la démarche « bottom up ».

Il est ainsi nécessaire de renforcer les capacités des institutions de recherche et de la vulgarisation, d'assurer la gouvernance de la recherche (coordination, communication, diffusion), d'intégrer la recherche et la diffusion des informations sur la prévision des calendriers agricoles, ainsi que la dissémination et l'appropriation de leurs résultats.

Ligne directrice 3.2 : Appuyer l'organisation des acteurs de la Chaîne de Valeurs Riz (CVR)

L'organisation des acteurs de la CVR à travers les plateformes comme la Chambre d'Agriculture est proposée. En effet, le « Tranoben'ny Tantsaha Mpamokatra » vers cette chambre consulaire ou «

Antanimieran'ny Tantsaha », est une opportunité pour promouvoir cet appui en matière d'organisation des acteurs.

Promouvoir la réorientation des Organisations des Producteurs (OP) qui sont régies par la loi 60-133 sur les associations, en Coopératives sera aussi une meilleure manière de faciliter l'organisation des acteurs. En effet, il a été constaté que la vulgarisation des techniques modernes de production, l'accès au financement sur la base des contrats d'agrégation la gestion des risques (climatiques, sécuritaire et foncier) s'effectuent plus efficacement via les coopératives.

Ligne directrice 3.3 : Renforcer les capacités technique et opérationnelle ainsi que les dialogues entre les acteurs de la chaîne de valeurs

Il s'agira d'appuyer techniquement les acteurs d'intrants et de matériels agricoles et des producteurs selon les techniques adaptées. Le renforcement des capacités des techniciens vulgarisateurs et des acteurs de développement (OP, Privés, ONG, etc...) sera également réalisé. Enfin, il s'agira aussi de renforcer la capacité des acteurs à mettre en place un environnement incitatif à l'issue des dialogues politiques constructifs pour le développement de la filière riz.

3.4. GENRE ET EQUITE

En matière de genre, trois objectifs seront visés : (i) la promotion de l'autonomisation économique des couches vulnérables (femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap), (ii) le renforcement de leur participation et de leurs rôles dans la prise de décision, et (iii) l'amélioration du bien-être et la réduction de la pénibilité et de la charge de travail. L'atteinte de ces objectifs est soutenue par le respect des orientations nationales genre dans l'accès aux facteurs de production.

CHAPITRE IV : DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION

4.1. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE

Quelques dispositifs seront mis en place et renforcés dans la mise en œuvre de la présente stratégie, notamment le Comité de Pilotage qui sera une instance de réflexion stratégique, la Plateforme Nationale de Concertation Riz (PNC-Riz) et les Offices Régionaux du Développement Rizicole (ORDR).

4.1.1 Comité de Pilotage de la SNDR

Un Comité de Pilotage de la SNDR sera créé. Il s'agit d'un centre de réflexion stratégique et d'orientation pour le développement de filière riz. Il sera composé des Secrétaires Généraux des Ministères impliqués dans le développement de la CVR, notamment ceux en charge du Président de la Chambre d'Agriculture Nationale et d'un représentant du Secteur Privé.

Concernant les Ministères, il s'agit de ceux en charge de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers, de la Décentralisation, de l'Economie et des Finances, de l'Industrie, du Commerce et de la Consommation, de la Recherche Scientifique, de l'Environnement, de l'Eau, de la Météorologie, des Travaux Publics et de la Population. La présidence sera assurée par le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Agriculture.

4.1.2 Plateforme Nationale de Concertation sur le Riz (PNC-Riz)

Dorénavant, en remplaçant la PCP-Riz, il s'agit d'une instance de concertation public-privé et une plateforme de conseil qui constituera une force de proposition dans le cadre du développement de la filière riz. Elle contribuera à la représentation de la filière riz au nom de l'interprofession rizicole au niveau central par la PNC-Riz et au niveau régional par la PRC-Riz. La promotion du dialogue, la création d'opportunités d'actions à mettre en œuvre, la résolution des problèmes liés à l'enclavement et au cloisonnement défavorable, le plaidoyer pour les intérêts généraux du système rizicole feront aussi partie de ses principales missions.

La PNC-Riz sera constituée de 10 collèges, à savoir ceux (i) des producteurs, (ii) des opérateurs intermédiaires en amont, (iii) des chercheurs, (iv) des transformateurs, (v) des intermédiaires (transporteurs, collecteurs, commerçants...), (vi) des importateurs/exportateurs, (vii) des organismes d'appui technique, (viii) des organismes d'appui financier, (ix) de l'administration, et (x) des consommateurs. Le renforcement de cette structure et la mise en place de ses démembrements régionaux, qui seront appelés à collaborer étroitement avec les Offices Régionaux Du Riz, sont particulièrement préconisées par cette stratégie.

4.1.3 Offices Régionaux Du Riz (ORDR)

Des structures d'appuis de proximité et de pilotage du développement de la filière riz au niveau régional, notamment les Offices Régionaux du Riz (ORDR), seront mis en place à travers des actes réglementaires. Ces structures seront opérationnalisées en priorité au niveau des Régions intégrant les 16 pôles rizicoles déjà définis.

Sans préjudices des missions et attributions dévolues à l'Etat dans sa mission régaliennne par rapport à la filière riz, les ORDR auront pour mission de coordonner et de suivre la mise en œuvre de la SNDR

au niveau régional, d'assurer les appuis aux acteurs et de créer les conditions de développement favorables et durable de la CVR.

Ils seront principalement chargés de :

- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des **Schémas Régionaux de Développement Rizicole** qui tiendront en compte des spécificités régionales (contraintes et potentialités), puis fournir des orientations stratégiques aux acteurs du développement durable de la CVR (structures étatiques, projets/programmes, privés, ONG, etc.) et assurer la synergie et la complémentarité de leurs interventions ;
- assurer l'amélioration de l'accès à l'eau et la gestion de l'eau, à travers (i) la priorisation de l'utilisation de l'eau pour l'irrigation dans la GIRE ; (ii) l'entretenir les ouvrages stratégiques hydroagricoles dans les périmètres partenaires ; (iii) la contribution à la coordination et au suivi des investissements en matière d'infrastructures (conception des réseaux, réalisation des travaux) ; (iv) l'appui à l'audit socio-organisationnelle et technique des AUE et de leurs Fédérations ainsi qu'à l'application des Règlements d'Ordre Intérieurs (Dina) ; (iv) le règlement des conflits issus des partages des ressources en eaux à leur niveau selon la REGEPP ;
- apporter un appui au système régional de production du riz à travers la définition des besoins et la coordination des appuis avec les DRAEs (intrants, mécanisation, professionnalisation et organisation des riziculteurs, etc.), la promotion des partenariats avec les PTF, l'incitation et la facilitation des investissements privés et de la promotion de l'agrégation rizicole et l'opérationnalisation des mécanismes de financement adaptés aux besoins des acteurs ;
- collaborer avec les Directions Régionales en charge de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers dans la sécurisation foncière, puis avec les Directions Régionales en charge des Travaux Publiques dans la définition et la satisfaction des besoins en infrastructures de désenclavement des bassins de productions ;
- soutenir le transfert de technologie et des produits de recherche en matière rizicole, à travers (i) l'élaboration et la mise en place d'un mécanisme durable et pérenne de production et de diffusion semencière au niveau régional avec l'OFMASEM (mise en place des banques de semences, redynamisation des CMS, multiplication des établissements semenciers, etc.) ; (ii) la contribuer à la définition des besoins et à la coordination des activités d'appui au renforcement de capacités des producteurs ; (iii) la contribution à la veille et à la prophylaxie phytosanitaire rizicole ;
- améliorer la commercialisation du riz et la disponibilité du riz au niveau régional à travers (i) l'appui aux Directions Régionales en charge du Commerce et de l'Industrialisation dans la mise en place d'un cadre de commercialisation régional, le suivi de la commercialisation et des flux d'approvisionnement (système de traçabilité de la production), afin de favoriser la transformation et la mise en marché du riz local ; (ii) le soutien à la promotion du riz local, notamment la normalisation et la labellisation ;
- appuyer la visibilité et la communication régionale autour de la filière riz et mettre en place et gérer le système de veille informationnel sur la filière riz (capitalisation et documentation des documents techniques et des bonnes pratiques), afin de jouer le rôle d'Observatoire régional du riz, de suivre et évaluer les résultats de la mise en œuvre de la SNDR au niveau régional de prendre des décisions fondées sur des données fiables.

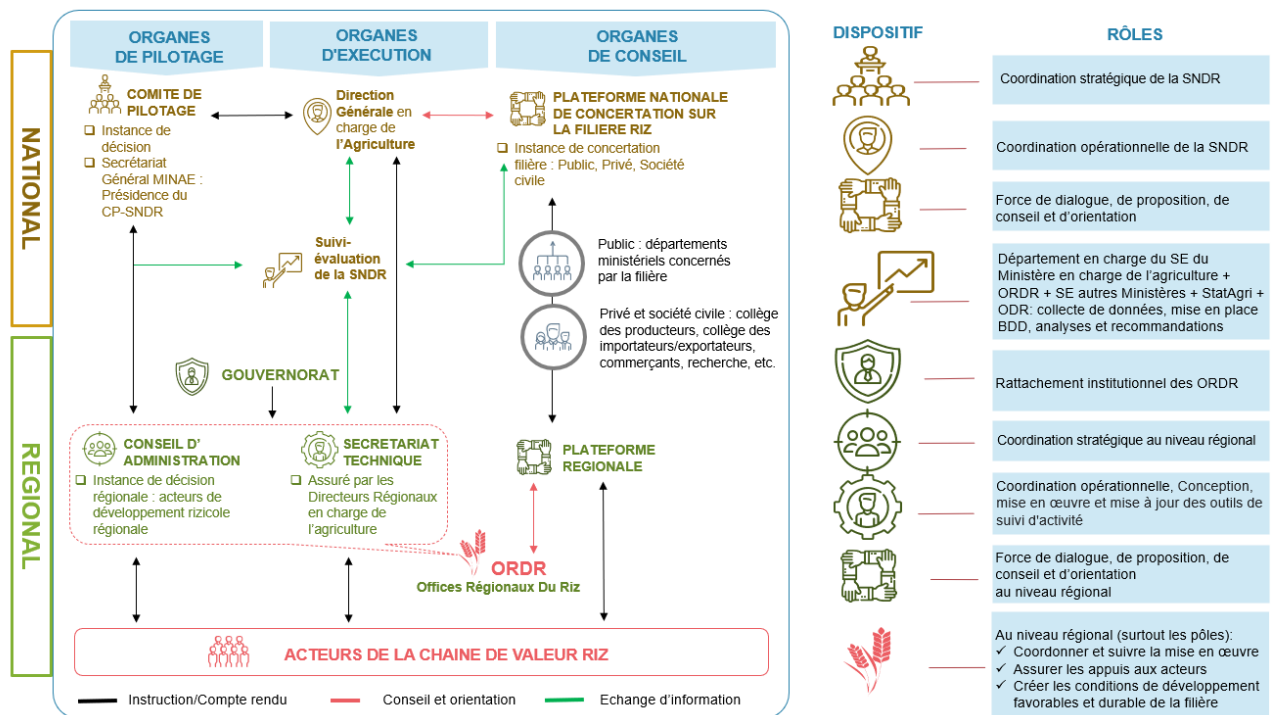
A cet effet, il revient à l'ORDR d'assurer la constitution et la gestion des bases de données sur la CVR. L'ORDR sera directement rattaché au Gouvernorat de Région et sera doté d'un Conseil d'Administration (CA) présidé par le Gouverneur ou son représentant et d'un Secrétariat Technique qui sera assuré par la Direction Régionale en charge de l'Agriculture.

Le CA intégrera les représentants des parties prenantes de la filière riz, notamment, ceux de la Préfecture, des Maires, de la Chambre d'Agriculture régionale, des Fédérations des AUE, des ONGs, des Institutions Financières, du Secteur Privé et des Services Régionaux (Agriculture, Elevage, Aménagement du Territoire et Services Fonciers, Economie et Finance, Décentralisation, Industrie et Commerce, Recherche Scientifique, Environnement, Eau, Météorologie, Travaux Publiques).

L'autonomie financière de chaque ORDR sera assurée via des prélèvements sur les taxes, redevances et ristournes issues de la filière riz au niveau régional, l'apport direct de l'Etat, des mobilisations de ressources au niveau des PTF, du secteur privé et toutes autres ressources autorisées par les lois et les règlements.

La coordination opérationnelle est confiée à la Direction Générale en charge de l'Agriculture et au département technique dédié au développement de la filière riz qui lui sera rattaché. Les détails sur ces structures seront avancés ultérieurement. L'organisation générale de la gouvernance de la SNDR est illustrée par le schéma ci-dessous.

Figure 4: Organigramme de Gouvernance de la SNDR III



Source : Travaux de groupe Task Force

4.2 OUTILS DE MISE EN ŒUVRE

4.2.1 *Plan d'Action Triennal (PAT) glissant et Schémas Régionaux de Développement Rizicoles (SRDR)*

La mise en œuvre de la SNDR III se fera à travers un Plan d'Action Triennal (PAT) glissant assorti d'un budget. En sus de cet outil, il sera proposé un Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA). La Direction Générale en charge de l'Agriculture et le département dédié au développement de la filière riz qui lui sera rattaché, sera chargé de coordonner et de superviser la mise en œuvre des actions prévues dans ce plan de travail.

En cohérence avec le PAT et le PTBA, chaque ORDR sera également tenu d'élaborer un SRDR assorti d'un plan d'action. Cet outil tiendra compte des potentialités et des contraintes de chaque zone pour adapter le plan de développement aux réalités du terrain.

Ces documents resteront en ligne droite des travaux déjà réalisés lors des concertations régionales et la Conférence Nationale sur l'Autosuffisance Alimentaire, les préparatifs pour la présentation du PEM au niveau des PTF et le forum national sur les investissements.

4.2.2 *Plan de communication*

Un plan de communication sera élaboré et mis en œuvre en vue de renforcer la visibilité et une meilleure appropriation de la SNDR-3 par les différents acteurs intervenant dans la filière. Aussi, les activités de communications devront permettre le partage de connaissance et de bonne pratique et surtout le niveau d'atteinte des objectifs avec les décideurs et les bénéficiaires.

4.2.3 *Système d'information du Ministère en charge de l'Agriculture*

Le développement de son Système d'Information constitue une des priorités du Ministère en charge de l'Agriculture depuis 2019 où une Unité en charge du développement du Système d'Information Digitalisé (USID) a été mise en place en son sein. Cela témoigne de l'engagement du Ministère (i) à renforcer son Système de Suivi-Evaluation, afin d'améliorer la performance de ses dispositifs d'intervention¹⁰ et (ii) à diffuser les données avec transparence, pour susciter leurs intérêts à investir davantage dans le secteur Agricole et pour faciliter la mise en œuvre de leurs initiatives.

Ce chantier est développé en parallèle avec la mise en œuvre des différentes politiques, stratégies, programmes et projets/actions du Ministère en charge de l'Agriculture qui intègre de manière prioritaire les projets présidentiels. Plusieurs opportunités seront saisies pour permettre au Ministère en charge de l'Agriculture d'avancer dans ce sens, entre autres :

- **ses acquis dans la collecte, le traitement et la valorisation des données sur les producteurs** (délivrance des cartes des producteurs). Le Ministère en charge de l'Agriculture a mis en place une plateforme numérique relative à la gestion des données sur les producteurs. Interopérable avec d'autres plateformes et permettant d'exporter et importer des données sur Excel, celle du Ministère en charge de l'Agriculture contient déjà des données sur 20 000 producteurs, identifiés dans le cadre de ses projets. Des plateformes monographiques (au niveau commune et région) seront mises en place pour permettre d'avoir

¹⁰Directions Générales, Directions Techniques, Directions Régionales, Organismes Rattachés

des données nécessaires sur la connaissance des potentiels à saisir et des contraintes à surmonter (au niveau communal et régional) sur le secteur agricole ;

- les **moyens (serveurs, etc.) et expertises sur le montage des cartographies** déjà existants ;
- les **outils de collecte de données/informations et la liste des outils à monter pour leur valorisation**, en lien avec la mise en œuvre des stratégies et programmes d'investissement susmentionnés, avec le **troisième Recensement Général de l'Agriculture (RGA-3)**. Ce RGA-3 permettra d'avoir des données/informations-clés sur les grandes exploitations et les opérateurs économiques de Madagascar, les données analytiques approfondies sur un échantillon de producteurs (EAF), puis des données sur des thématiques priorisées par le Ministère en charge de l'Agriculture ;
- les outils de suivi de la mise en œuvre des projets/programmes montés dans le cadre du Suivi et Evaluation du Ministère en charge de l'Agriculture (DPSE) et de ses projets/programmes.

4.3 ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

Sans négliger la contribution de tous les partenaires de la filière, la mise en œuvre de la SNDR III implique la collaboration des acteurs principaux suivant, comme le tableau ci-dessous le détaille.

Tableau 10: Acteurs de mise en œuvre

Acteurs	Description
<p>Le Ministère en charge de l'Agriculture</p>	<p>Ce Ministère, dans le cadre de la réalisation des objectifs stratégiques visant une croissance économique accélérée du monde rural à travers une vision transformationnelle de l'Agriculture et de l'Elevage, a pour missions d'assurer l'autosuffisance alimentaire, par l'augmentation de la production rizicole en tenant compte du changement climatique, l'émergence d'un secteur Agricole moderne et durable basée sur une stratégie d'autosuffisance alimentaire, de modernisation et de promotion de l'agrobusiness et une politique d'exploitation durable et rationnelle des ressources naturelles renouvelables.</p> <p>Le Directeur Général en charge de l'Agriculture (DGA), rattaché au Secrétariat Général (SG) qui est rattaché directement au Ministre, est le premier responsable du développement rizicole au niveau du Ministère. Actuellement, la riziculture relève du Service en charge de l'Appui au Développement de la Promotion Rizicole (SDPR) qui est rattaché à la Direction en charge de l'Appui à la Production Végétale (DAPV), tandis que l'aménagement des périmètres irrigués, la mécanisation agricole et la réhabilitation des pistes rurales qui sont rattachés à la Direction en charge du Génie Rural (DGR).</p> <p>La certification des semences est au niveau du Service Officiel en charge du Contrôle des Semences et de matériels végétaux (SOC). Il y a aussi la Direction en charge de l'appui à l'Organisation des Producteurs et à l'Agro-business (DOPAB) également rattaché à la DGA qui est chargée d'assurer la valorisation des opportunités d'affaires dans le secteur agricole, y compris le renforcement des capacités industrielles du secteur agricole. En outre, la Direction en charge</p>

	de la Vulgarisation et de la Formation Agricole et Rurale (DVFAR), rattachée au SG va contribuer à la diffusion et la promotion des innovations et de l'appui-conseil en matière d'Agriculture et de valorisation des recherches agricoles.
Le Ministère en charge de l'Economie et des finances	Ce Ministère contribue à la mobilisation des ressources financières et le suivi de la gestion.
Le Ministère en charge de l'aménagement du territoire et du foncier	Ce Ministère a pour rôle de mettre en place les conditions favorables liées au foncier qui est la base de la production agricole en général, et rizicole en particulier. Il joue également un rôle primordial dans la mise en place des zones d'urgences rizicoles.
Le Ministère en charge de l'Industrie et du Commerce	Le rôle de ce Ministère est de développer les conditions favorables à la promotion de la création d'entreprises de transformation semi-industrielle et industrielle dans la filière, l'accroissement des parts du riz dans les marchés institutionnel, la création d'un label pour le riz, l'application du Code des Investissements en synergie avec le Ministère en charge de l'Agriculture.
Le Ministère en charge de la Recherche Scientifique	Le rôle de ce Ministère est d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie en développant des nouvelles technologies qui répondent aux besoins des acteurs et qui s'adaptent aux conditions agro-climatiques dans le contexte du changement climatique. Le développement des technologies innovantes pour améliorer les performances des maillons telles que les intrants, les semences, la production et la transformation du riz font également partie des attentes.
Le Ministère en charge de l'Environnement et autres Ministères	Le rôle de ce Ministère est d'intensifier ses actions adressant la dégradation de l'environnement et d'accompagner la réalisation des activités prévues dans le cadre de la SNDRIII, tout en respectant l'aspect environnemental conformément aux dispositions de la charte de l'Environnement et des Conventions Internationales relatives à la protection de l'Environnement, ratifiées par Madagascar. D'autres ministères seront sollicités en fonction des domaines d'intérêt envisagés. Cela inclut notamment les ministères en charge de l'Intérieur et de la Décentralisation, de l'Eau, de la Météorologie, des Travaux Publics, ainsi que celui de la Population.
Les Collectivités Territoriales Décentralisées ou CTD	Les CTD ont pour rôle de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des SRDPR à travers les SAC et les SRAT. Elles contribueront également à la mobilisation des ressources pour le financement des projets, à la formation et à l'appui conseil des différents acteurs et à l'accompagnement des projets et programmes au niveau local. Ces CTD produiront également des données statistiques pour le suivi de la stratégie.
Les privés et les bénéficiaires directs	Il s'agit des acteurs qui jouent et assument les fonctions essentielles (Etablissements Semenciers, producteurs individuels et organisés, fournisseurs de biens et de services, transformateurs, commerçants) et les

	prestataires de services, ainsi que leurs organisations professionnelles et/ou interprofessionnelles, les Chambres d'Agriculture et à la PNC-Riz. Ils participent à la mise en œuvre des activités de la SNDR III à travers le financement de certains projets, leur participation aux mécanismes de concertation et de suivi-évaluation des actions sur le terrain. En outre, ces acteurs mèneront des actions de formation-appui-conseil (en collaboration avec les services techniques concernés) et de plaidoyers.
Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	Ce groupe d'acteurs est constitué des agences de coopérations bilatérales et multilatérales, des Organisations Inter-Gouvernementales (OIGs) régionales et des Organisations Non Gouvernementales (ONGs), internationales ou nationales, partenaires privilégiés de la SNDR III. Ils contribueront à la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre, au pilotage et à l'assistance technique de la mise en œuvre de la stratégie. Ils participeront également aux concertations avec les différents acteurs et au suivi-évaluation.

Source : Travaux de groupe Task Force

4.4 MECANISME DE FINANCEMENT

La mobilisation des moyens financiers et des matériels est fondamentale. Elle conditionne la réussite de la mise en œuvre de la stratégie. Les investissements requis étant énormes, la stratégie de financement s'articulera autour de la mobilisation des ressources internes et externes du Gouvernement. Les différentes sources de financement (PPP, CTD, Conventions et Accords de financement des projets/programmes) seront mises à l'échelle.

Pour ce faire, le Gouvernement privilégiera l'appui budgétaire global et/ou sectoriel des initiatives entrant dans le cadre de la SNDR, en augmentant selon sa possibilité le budget alloué au secteur agricole. Son financement sera focalisé davantage sur les investissements structurants, la réhabilitation et l'entretien des périmètres irrigués, la prise en charge des contreparties nationales sur les projets/programmes, y compris la contribution au financement de la PNC-Riz et le recrutement des personnels chargés de renforcer la recherche, la vulgarisation, puis le financement la subvention au profit des CTD en matière d'investissement dans le secteur Agricole.

Les CTD, étant des « Etats de proximité », seront renforcés dans leurs rôles dans la filière. En effet, elles constituent les financeurs potentiels les plus rapides pour la filière riz, en raison de leur latitude en termes de prise de décision (selon les textes qui les régissent), leur possibilité de mener en même temps et de manière complémentaire les actions de développement à travers leurs budgets de programmes et la mobilisation des ressources (augmentation des ressources propres selon la réforme fiscale et développement des partenariats).

De plus, les CTD sont parmi les entités les mieux positionnées pour améliorer les conditions-cadres de la filière. Elles peuvent agir directement en mettant en place un système de maintenance des pistes, en régulant la collecte, en renforçant la sécurité, en attribuant des terrains par le biais de l'aménagement du territoire et la création de réserves foncières, en assurant la sécurité foncière, et en encourageant les investissements privés favorables au secteur agricole en général, et à la filière riz en particulier.

Les opérateurs privés constituent également une source de financement et d'offres de services importants pour la réalisation de certains types d'investissements et le transfert de technologies aux producteurs dans le cadre de l'agrégation agricole. Leurs interventions sont attendues dans le financement des investissements structurants (transformation) et la production à grande échelle dans les ZEA. Un travail étroit avec les Institutions Financières sera de mise pour développer des produits financiers adaptés aux différents types d'acteurs de la filière.

L'Etat encouragera la prise en main progressive des services aux membres, y compris les services de vulgarisation et de financement par les organisations des producteurs, surtout, les Coopératives en valorisant les expériences du projet PAPRIZ comme le Modèle de Vulgarisation Autonome par les Paysans (MVAP), ainsi que d'autres formes de participations en numéraire ou en nature.

Les interventions des PTF se feront sous forme d'assistance technique, d'appui budgétaire sectoriel, de basket fund et de financement de projets/programmes. En outre, certaines interventions des PTF pourraient provenir des opportunités de financement au niveau international telles que les mécanismes de financements innovants.

Au niveau national, un des principaux rôles du comité de pilotage de la SNDR sera un lobbying et un plaidoyer constant pour mobiliser le financement nécessaire à la mise en œuvre.

4.5 MECANISME DE SUIVI ET D'EVALUATION ET DE GESTION DES SAVOIRS

Un mécanisme de S&E et de gestion des savoirs efficace requiert la mise en place d'un dispositif basé sur un système d'information statistique fonctionnel et performant. Le développement de ce mécanisme sera coordonné par la Direction en charge du Suivi-Evaluation du Ministère en charge de l'Agriculture (DPSE), qui est également le point focal CARD, en collaboration avec les ORDR, le département en charge des statistiques agricoles et l'Observatoire du Riz (ODR). La PNC-Riz contribuera à la facilitation de la fluidité de la circulation des données et des informations sur la filière au sein du système rizicole.

Ce mécanisme cadrera la collecte, l'analyse et la gestion des données/informations, et la gestion et la constitution mise à jour base de données nécessaire à l'appréciation des résultats atteints de l'utilisation des ressources mais également de fournir des outils de décisions par rapport à la situation.

La SNDR III fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale. La première sera réalisée tous les trois ans pour faire l'état du fonctionnement de l'ensemble des organes et examiner l'atteinte des objectifs par rapport aux cibles fixées. Celle-ci permettra de réviser en cas de besoin la logique des interventions pour une amélioration des performances de la filière. Quant à la deuxième, celle-ci interviendra à la fin de la mise en œuvre et permettra de mesurer les performances de la filière. Ces évaluations peuvent être internes ou externes.

La conduite de l'évaluation interne sera réalisée par la DPSE. Quant aux évaluations externes, elles seront faites par la CARD ou toute autre expertise indépendante sous la supervision de la Direction Générale en charge de l'Agriculture qui est l'organe chargé du pilotage opérationnel du processus. Le cadre de la mise en œuvre sera développé sous la responsabilité de la Direction Générale en charge de l'Agriculture, un cadre de mesure de rendement, le registre de risque et un PTBA. En plus de ces outils, les rapports trimestriels, semestriels et annuels seront produits pour les travaux des organes du dispositif de S & E de la SNDR III.

CHAPITRE V : ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

La mise en œuvre de la troisième génération de la Stratégie nationale de développement de la riziculture va s'appuyer sur les acquis et les leçons tirées des deux précédentes générations. Comme toute stratégie, il convient de mener une analyse des risques qui pourraient survenir et de prendre en compte les mesures correctives qui s'imposent pour l'atteinte des objectifs visés.

Les principaux risques ont été identifiés et analysés en fonction de leurs impacts et de leur probabilité de survenue. La stratégie peut donc être conduite avec l'espoir d'atteindre les résultats. Le tableau en **Annexe 8** récapitule les risques identifiés et les mesures d'atténuation en la matière.

5.1. INSTABILITE SOCIOPOLITIQUE ET MAUVAISE GOUVERNANCE

La dégradation du contexte sociopolitique pourra compromettre la réussite de la SNDRIII. La stabilité sociopolitique est déterminante pour la participation des populations et la confiance des investisseurs privés et des PTF. La promotion de la bonne gouvernance, basée sur le principe de subsidiarité, la transparence, de l'inclusion, le respect des procédures administrative et financière, la qualité du système d'audit et de contrôle permanent, l'alignement et l'harmonisation des interventions devrait permettre de réduire les risques.

5.2. FAIBLE ADHESION ET NON APPROPRIATION DES PARTIES PRENANTES

Cette situation constitue le premier risque de la mise œuvre de la SNDRIII nécessite une forte mobilisation de tous les acteurs et responsables à tous les niveaux, notamment l'ensemble du secteur public, les CTD, le secteur privé de la filière y compris les producteurs et leurs organisations et les Organisations de la Société Civile.

Bien que le processus de son élaboration soit participatif, la stratégie gagnerait à disposer d'un plan de mise en œuvre intégrant une stratégie de communication et de mobilisation des acteurs renforcée à tous les niveaux.

5.3. INSECURITE

Madagascar fait encore face à la persistance de l'insécurité dans le milieu rural, caractérisée par les vols de zébu, le kidnapping, le brulage de villages perpétrés par les dahalo qui exposent les ménages aux risques de décapitalisation, tout en entravant les initiatives de développement menées par l'Etat, les CTD et les PTF.

Il importe alors de veiller au renforcement du dialogue social, des capacités de renseignement et d'interventions des forces de sécurité civile et militaire, tant au niveau national qu'au niveau territorial.

5.4. ALEAS CLIMATIQUES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Madagascar figure parmi les cinq pays les plus vulnérables au changement climatique qui affecte sérieusement le secteur agricole en réduisant les ressources en eau, ou en augmentant les risques de destruction des ouvrages hydroagricoles, des pistes de desserte, des cultures ou encore la disparition des cheptels d'élevage. Ces impacts négatifs de ce changement climatique sont de nature à compromettre l'atteinte des objectifs de la stratégie.

Il est nécessaire que les autorités et les autres acteurs de la filière riz à tous les niveaux accordent une grande importance à ces questions liées au changement climatique, en renforçant particulièrement le système d'information et les capacités nécessaires pour garantir un développement durable de la filière, en particulier, la veille au respect de l'environnement.

Les études d'impacts environnementaux et sociaux seront entreprises avant toute action d'envergure, notamment des travaux d'aménagement, afin d'assurer l'identification des mesures d'atténuation rigoureusement appliquées. Il est également indispensable d'instaurer une vision de durabilité et de gestion rationnelle sur les sites déjà aménagés et aménageables, afin de prévenir les problèmes environnementaux.

5.5. FAIBLE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

La mise en œuvre de la SNDR III requiert une forte mobilisation des ressources financières, notamment par l'État, le secteur privé, les CTD et les producteurs, avec l'appui des PTF. Également, les contributions des PTF sont fortement tributaires de l'environnement économique international marqué parfois par des crises socio-économiques et financières.

Ce qui nécessite des stratégies de financement efficaces et durables à travers les PPP, l'agrégation agricole, la valorisation des ristournes, la participation des bénéficiaires, ainsi que la diversification des sources de financement comme les taxes sur l'importation du riz et le Matching Fund, le fonds de garantie. Toutes ces questions nécessitent des réflexions et des dialogues permanents entre l'Etat et les acteurs.

5.6. INSECURITE FONCIERE

L'insécurité foncière ainsi que la baisse chronique des superficies rizicoles au niveau des ménages sont des sources de conflits entre acteurs et constituent un climat défavorable pour les investissements privés dans la production et l'intensification rizicole. Ce qui nécessite l'engagement et le renforcement des capacités de tous les responsables concernés dans la mise en œuvre de la politique foncière qui rendront effective l'accès à la terre et renforcera davantage la sécurisation foncière déjà entreprises.

5.7. NON-RESPECT DES NORMES TECHNIQUES DE REALISATION DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

Cette situation expose de manière permanente la filière aux risques, entre autres l'augmentation des coûts d'entretien et surtout la destruction des infrastructures. A cet effet, la construction ainsi que la réhabilitation des infrastructures doivent respecter les normes, en faisant intervenir des entreprises qualifiées avec un système de contrôle et de surveillance rigoureux.

5.8. INTEGRATION INSUFFISANTE DE LA DIMENSION GENRE

En raison de la prépondérance des femmes et des jeunes dans la riziculture, leur implication à la mise en œuvre de la SNDR III est indispensable pour l'atteinte des objectifs. Ainsi, ils doivent être étroitement impliqués dans toutes les actions. Des actions ciblées en faveur des femmes et des jeunes s'avèrent donc nécessaire pour plus d'impacts positifs de leur part. Il faudrait tenir compte aussi des interactions entre les catégories sociales au sein de la communauté.

5.9. ENCLAVEMENT DES SITES DE PRODUCTION

Le développement des voies d'accès aux sites de culture du riz est indispensable pour assurer l'approvisionnement en intrants et l'écoulement de la production. Aussi des efforts doivent être développés dans la construction ou la réhabilitation de ces voies d'accès.

CHAPITRE VI : IMPACTS ET DURABILITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

6.1. IMPACTS

Les impacts de la stratégie seront observés au niveau production d'ici 2030 :

- En termes de :
 - intrants : la redynamisation des CMS et la promotion de l'industrialisation sur les 16 pôles à travers les guichets agricoles de proximités mis en place ;
 - production : extension des PI et application de la loi REGEPP et le mécanisme FRERHA avec forte implication du secteur privé ;
 - structure : mis en place des ORDR et de la PNC-Riz sous le pilotage du ministère avec forte implication de la Chambre d'Agriculture ;
 - amélioration de la gouvernance de la filière.
- Sur le plan macro-économique :

L'efficacité de Madagascar dans la mise en œuvre de la SNDR est appelée à améliorer son PIB de Madagascar, à travers l'augmentation des recettes fiscales et parafiscales dans la filière riz, la réduction du déficit de la balance commerciale, puis la création des emplois.

Ce qui améliorera la capacité financière de l'Etat qui pourra réaffecter les ressources initialement utilisées pour l'importation du riz dans la promotion des autres filières qui contribuent à la performance économique du pays, entre autres les filières de rente.
- Sur le plan micro économique, il sera noté une augmentation durable des revenus et une réduction de la pauvreté, ainsi qu'une amélioration de la capacité d'investissement des Communes qui améliorent leurs recettes propres avec les ristournes.
- Sur le plan environnemental :

L'amélioration de la maîtrise de l'eau d'irrigation (SRI, SRA) et le raccourcissement de la durée de culture (utilisation des variétés à cycle court) sont appelés à réduire de manière significative l'émission du gaz à effet de serre. A cette situation s'ajoute la performance des acteurs dans la protection efficace des bassins versants et la meilleure valorisation de la balle de riz (en combustible) qui contribuera au développement d'un mode de production. Tout cela ramènera l'empreinte écologique de la filière à un niveau acceptable ;
- Sur le plan social et culturel :

En raison de la grande mobilisation des acteurs requise pour sa mise en œuvre, la stratégie est conçue pour renforcer la cohésion sociale et favoriser la confiance mutuelle entre les différents intervenants, que ce soient les producteurs en relation avec les opérateurs, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et l'État. De plus, elle vise à améliorer le statut alimentaire de la population, contribuant ainsi à l'épanouissement physique et intellectuel des enfants.

Le renforcement de la mécanisation des opérations, habituellement ardues telles que le labour, le repiquage, le sarclage, le transport, le battage, le vannage, etc., améliorera le confort et le bien-être des producteurs, tout en réduisant le recours au travail des enfants dans le secteur agricole.

L'affirmation de la riziculture à sa juste place, le retour à l'exportation, ainsi que le développement de la production de riz spéciaux, mettant en avant l'identité variétale distinctive de chaque région (parfumé, rose), contribuent à une fierté tant territoriale que nationale.

6.2. DURABILITE

La stratégie retenue, pour une durabilité des actions mises en œuvre, repose principalement sur : (i) la concentration de l'Etat sur son rôle régalien ainsi que l'augmentation de façon significative des quotas de recrutement des agents alloués au secteur agricole, (ii) une plus grande implication du secteur privé dans la chaîne de valeurs riz et (iii) une approche par la demande sous-tendue par une contractualisation des acteurs de la filière.

6.2.1 Gestion durable des Infrastructures hydro-agricoles

La durabilité de la gestion des infrastructures hydro-agricoles repose sur le principe de subsidiarité. Le mécanisme participatif durable avec l'appui des PTF s'effectue par l'entretien et la gestion des PI selon que ce soit autonome à travers les AUEs et les Fédérations que ce soit partenaires à travers ces dernières et l'Etat.

La maîtrise de la gestion de l'irrigation et du drainage des périmètres irrigués constitue le principal facteur de la production rizicole. Il s'ensuit que la durabilité et la pérennité des infrastructures hydroagricoles dépendent de l'entretien courant et périodique effectués, assurés et organisés par les AUE, Fédérations, les coopératives, les partenaires privés, les collectivités décentralisées et l'Etat.

Les stratégies suivantes vont être adoptées pour la gestion durable des infrastructures hydro-agricoles :

- Organisation et institution:
 - Ce qui est de l'innovation apportée par la loi est l'implication des autorités locales pour venir en aide aux associations dans la perspective d'amélioration de la gestion et de l'entretien des infrastructures. Pour pousser plus loin cette initiative, la Commune joue un rôle clé dans la pérennisation des infrastructures en appuyant les AUE dans la collecte des redevances pour l'intérêt commun des parties puisque les paysans voient leur système productif qui continue d'être fonctionnel et que la Commune reçoit la ristourne liée à la commercialisation y afférente. Ce système est une option viable qui peut perdurer dans le futur en assurant la durabilité des acquis. Cela peut améliorer aussi l'application du DINA qui n'était que texte en tant que tel car la Commune n'assurait pas son rôle dans le comité d'application du DINA, mais dans ce nouveau système les mauvais payeurs seront connus au niveau de la commune et auront du mal à accéder facilement au service de la commune.
 - Le processus d'homologation de DINA auprès du Tribunal est toujours un parcours de combattant pour la Fédération. Pour remédier à cela, il faut intégrer ces conventions collectives des AUE /FAU dans le Dinam-paritra pour avoir une dimension régionale et permettre ainsi la facilitation de son application aux usagers réfractaires.

- Par rapport au Manuel de Gestion et d'Entretien (MGE), l'entretien devrait inclure la protection des Bassins Versants (BV) et les exploitants des BV doivent être conscients de l'impact de leurs activités en aval. Pour être cohérent dans la démarche, ces exploitants devraient intégrer la coopérative œuvrant dans le périmètre.

Le développement rural basé sur l'agriculture irriguée passe inévitablement par la mise en place des coopératives au niveau des AUE pour propulser la dynamique économique du bassin de production.

- Mise en place du FRERHA :

- L'une des principales suggestions est la nécessité de vulgariser et d'appliquer la Loi 2014-042. En effet, la mobilisation des parties prenantes à honorer ses engagements définis dans la Loi demande une campagne de sensibilisation et d'information à travers de différents canaux de communication pour toucher un maximum de cibles possibles.
- Une fois vulgarisée, il est facile d'appliquer cette loi. Il s'avère que le décret d'application demeure trop général et vague demandant un peu plus de clarté dans certaines dispositions posant des lacunes à son application. Ainsi, la révision de ce décret est évidente pour pallier aux difficultés induites à sa compréhension. Il est également reconnu que la procédure de mise en place, d'opérationnalisation et de fonctionnement du FRERHA, l'organisme de gestion, ainsi que la mise en œuvre et le suivi du CPPA (Contrat Plan Pluriannuel), doivent être clairement développés dans ce décret.
- Avant d'entamer la mise en place du FRERHA régional, le travail d'inventaire des périmètres irrigués de la région en question est incontournable pour savoir les infrastructures qui les constituent et pour permettre par la suite l'identification des ouvrages stratégiques objet de l'existence du FRERHA. En plus de cela, cet outil aide dans la prise de décision en matière d'investissement et de programmation future dans le secteur irrigué.
- De plus, la caractérisation des périmètres et l'actualisation des données à travers l'établissement de la liste des périmètres partenaires, le recensement parcellaire et des membres des AUE, et l'élaboration des Manuels de gestion et d'entretien durable incluant la protection des bassins versants attenants au périmètre irrigué permettent de bien définir les besoins en entretien et maintenance et le mode de gestion de ces périmètres.
- C'est au FRERHA Régional d'assurer la pérennisation des infrastructures par la mise en place d'un système d'entretien et de suivi de leur gestion. La Direction Régionale en charge de l'Agriculture ; les Collectivités Territoriales Décentralisées, les Fédérations et Associations d'Usagers de l'Eau, les exploitants directs ou les agriculteurs, les opérateurs économiques prendront part à l'abondement du FRERHA Régional. Les engagements et les responsabilités de chacune des Parties Prenantes dans la Remise en état et l'Entretien des Réseaux Hydroagricoles seront définis dans un Contrat-Plan.

La mise en place du FRERHA entre dans l'axe stratégique 1 du SNDR « Augmenter durablement la productivité et la production du riz pour satisfaire la demande locale et dégager un surplus pour l'exportation » dont la ligne directrice est d'assurer la maîtrise des facteurs de production.

L'Office Régional du Riz (ORDR) hébergera le FRERHA et sera chargé de veiller à la fonctionnalité optimale des infrastructures réalisées, des aménagements hydro-agricoles, à

leur maintenance et à leur bonne gestion à travers le FRERHA. Cet Office, une structure de proximité prévue à être installée dans les pôles de développement ruraux déjà définis et rattaché directement aux gouvernorats des Régions, le Secrétariat Technique sera assuré par les Directeurs Régionaux en charge de l'Agriculture.

Au cas où l'ORDR n'est pas encore mis en place, Il incombe à l'Etat d'assurer l'opérationnalisation du FRERHA. Le Fonds est administré par un Organe délibérant, dénommé Conseil d'Administration et dirigé par un Organe exécutif, dénommé Direction Exécutive.

- L'appropriation des acquis par les bénéficiaires reste incertaine, ce qui incite le Ministère à conscientiser les usagers à considérer l'investissement à leur juste valeur par le biais de l'entretien et de la remise en état pour préserver autant que possible les ouvrages finis.

Pour accélérer le développement économique dans les zones irriguées, il est indispensable d'inciter les secteurs privés à s'investir dans le domaine de l'irrigation et à prendre part à l'entretien dans les périmètres irrigués.

- Dans la plupart des cas des périmètres irrigués, les usagers ne prévoient pas des fonds destinés aux ouvrages à durée de vie déterminée, c'est la raison pour laquelle le cycle de réhabilitation est assez fréquent et répétitif. Par conséquent, la mise en place d'un système de fonds de garantie par la Fédération sera souhaitée pour préserver les infrastructures comme une provision dans le compte de l'association.
 - D'habitude les paysans ont tendance à oublier la contribution financière sur les entretiens et maintenances périodiques des gros ouvrages et des équipements à durée de vie limitée. Il a été convenu de prévoir une provision annuelle pour couvrir ces besoins à travers un mécanisme d'abondement mutuel avec les usagers contre-garantie par les PTF.
- Mise en place des services de proximité : Brigades d'entretien- Chef des réseaux – Agents assermentés :
 - La mise en place des brigades d'entretien au niveau des Directions Régionales ayant des périmètres partenaires permettant à celles-ci de réaliser directement des travaux de terrassement en régie, à cet effet ces brigades sont dotées des engins et matériels de terrassement tels que pelles, camions, bulldozers, compacteur, porte-char...
 - Sur le plan d'accompagnement des usagers, la présence de proximité de l'Etat est très sollicitée car après le retrait de ce dernier depuis 1990, les AUE n'ont pas reçu d'encadrement rapproché sauf dans le cas où les projets interviennent dans la zone. Ainsi, les périmètres manquent cruellement d'appui venant de l'Etat, d'où la demande incessante du retour des chefs de réseau auprès des irrigants afin que les disciplines et le respect des règlements reviennent et règnent au niveau des AUE.
 - Comme stipulé dans la loi 2014-042 (Article 27), pour constater les infractions, l'Etat doit renforcer sa présence par l'intermédiaire des agents verbalisateurs assermentés au niveau des périmètres partenaires.
 - A part leurs rôles d'accompagnement et de suivi de travaux d'entretien et de maintenance à la charge des usagers, les chefs de réseau auront aussi l'attribution de dispenser des formations pour renforcer la capacité des agriculteurs dans l'application du MGE (Manuel de

Gestion et d'Entretien), l'élaboration du plan d'entretien budgétisé et sa mise en pratique sur le terrain.

- Du point de vue technique, le retour au service des agents de proximités tels que les chefs de réseau et les techniciens en Génie Rural assermentés au niveau des Districts ou périmètres concernés est indispensable pour assurer la gestion, la police des réseaux hydroagricoles et la préservation des bassins versants attenants. Ainsi la reprise des techniques d'approche et participative des paysans telle que l'organisation des journées ou semaines entretien par le Ministère et les Directions concernées est nécessaire.
- **Transparence sur le calcul des frais d'entretien et Sécurisations foncières :**
 - Dans le cadre de la gestion de la vie associative, il est important que les AUE et Fédérations disposent d'un outil qui leur permet d'améliorer leur capacité de gestion en matière de collecte de redevance ou frais d'entretien, c'est pourquoi, il est recommandé de réaliser l'état parcellaire des périmètres et d'inclure dans toutes études cette activité importante. D'ailleurs, le fait que les parcelles sont bien définies faciliterait la sécurisation foncière par le certificat foncier ou le titre.
 - Quant à l'innovation technique et sa diffusion auprès des cibles notamment l'introduction des systèmes d'irrigation à sous-pression, cette méthode exige une approche de remembrement des parcelles pour être mise à l'échelle.
- **Restructuration du phasage des projet/Programme :**
 - Généralement, la phase d'aménagement des projets/Programmes s'étend en moyenne sur 5 ans. Une phase supplémentaire est indispensable pour la mise en valeur du projet, l'accompagnement des bénéficiaires et leur appropriation afin de garantir la durabilité la pérennité et de démontrer les objectifs du projet et justifier ainsi les résultats obtenus.

6.2.2 *Financement durable des intrants et de la mécanisation*

Le financement de l'accès aux intrants se fera essentiellement dans une logique de partage des risques en interconnectant tous les acteurs à savoir les institutions financières, les producteurs, les transformateurs et les commerçants qui seront au centre du mécanisme de financement. A cet effet, le développement des relations commerciales responsables entre ces derniers et les producteurs est renforcé par les institutions financières. La facilitation de l'accès des producteurs aux intrants et aux matériels (réduction du coût des intrants par la mise en place des usines d'engrais, politique de taxation des engrais importés favorable, subvention, etc.) devra également être effective, face à la flambée des prix de ces derniers.

La promotion de ce mécanisme requiert le renforcement du FDA et les synergies entre ce dernier et les autres Fonds de développement existants, comme le Fonds de Développement (FDL) et le Fonds National de Solidarité (FNS), ainsi que les autres structures de promotion des investissements comme l'EDBM et les Centres d'Incubation des entreprises. Tout cela sera cadré par la Stratégie Nationale de Financement Rurale (SNFR), dont la mise à jour ainsi que la mise en œuvre seront appuyées par les PTF.

6.2.3 Mécanisme de promotion de la mécanisation rizicole

Il s'agit de pérenniser la reconsidération de la mécanisation comme facteur d'intensification de l'augmentation de la production. La mise en place par l'Etat, des guichets agricoles de proximité intégrera le CGMA, pour faciliter la disponibilité et l'accessibilité des machines agricoles par les producteurs avec suivi des SAV par le secteur privé.

6.2.4 Facilitation de l'accès aux équipements et aux prestations

S'agissant de l'acquisition des équipements tant pour la modernisation de la production que pour la transformation, il sera d'une part promu l'accès aux équipements à travers les services ou le crédit. D'autre part, il sera procédé au renforcement des capacités techniques et managériales des personnes en charge de la gestion des équipements.

La logique c'est que les transformateurs pourraient avoir des crédits à taux d'intérêts incitatifs auprès des Institutions financières, et des subventions d'investissement venant de l'Etat, à travers ses propres fonds et ses projets/programme,) pour acquérir les équipements adéquats fourni avec SAV par le CGMA, afin de transformer les produits avec le minimum de pertes pour pouvoir y dégager des bénéfices significatifs et rembourser les crédits.

6.2.5 Gestion durable des semences

La vision de la SNSR est que les semences de riz de qualité et compétitives sont utilisées par tous les riziculteurs de Madagascar et sont exportées sur les marchés régionaux. Soit : « Un Secteur Semencier dynamique, permettant l'accès des agriculteurs malagasy aux Semences Certifiées et contribuant à l'atteinte de l'Autosuffisance Alimentaire. »

Cette logique privilégie notamment la recherche ascendante, en valorisant les variétés reconnues prometteuses aussi bien améliorées que locales, à l'exemple de la variété Mangafotra de la Région Ihorombe qui a été homologuée par le FOFIFA et le SOC.

La pérennisation du système semencier, telle que prévue par la Stratégie Nationale Semencière, requiert la mise en œuvre de quelques mesures, entre autres :

- la mise en place d'un Fonds National Semencier et de l'Office Malgache des Semences (OFMASEM) en cohérence avec la révision de la Loi semencière ;
- la constitution de stocks de contingence de semences à travers la mise en place des Banques Communautaires de Semences par l'achat des excédents dans les pôles de production rizicole par l'Etat ;
- l'harmonisation de la vulgarisation de BP rizicoles, le marketing sur les semences, la facilitation de l'accès des producteurs aux semences, avec le renforcement de la filière semencière (redynamisation des CMS, recrutement et accompagnement des nouveaux Etablissements Semenciers, appui institutionnel au SOC et au FOFIFA, etc.) et l'appui à la commercialisation du riz ;
- la mise en place d'un système d'information fiable sur les semences riz afin de bien cerner la demande solvable des utilisateurs ;

Les semences constituent un facteur déterminant pour l'augmentation de la production rizicole. Ce mécanisme comporte une activité prioritaire qui assure la disponibilité de semences certifiées auprès des producteurs.

CONCLUSION

En conclusion, le riz occupe une place essentielle dans le développement socio-économique de Madagascar en tant que culture vivrière stratégique. La révision de la Stratégie de Développement Rizicole traduit l'engagement de l'État malgache à dynamiser la filière riz, en l'alignant avec les cadres nationaux et internationaux, tout en tenant compte des évolutions contextuelles. Bien que l'aspiration de faire de Madagascar le "Grenier à riz de l'Océan Indien" perdure depuis des années, sa réalisation reste en suspens malgré les efforts consentis.

Cette troisième itération de la Stratégie Nationale de Développement Rizicole projette ainsi une vision audacieuse pour 2030, avec des objectifs clairs : parvenir à l'autosuffisance rizicole d'ici 2024 et amorcer les exportations à partir de 2027. Pour atteindre ces buts ambitieux, la stratégie repose sur diverses approches, telles que l'amélioration de la productivité, l'expansion des superficies rizicoles, la mécanisation accrue et la professionnalisation de la filière à travers des services de proximité.

Pour ce faire, elle prévoit la production de 11 257 000 T de paddy à l'horizon 2030 par (i) l'amélioration de la productivité rizicole : faire passer le rendement du riz irrigué de 2,7 T /ha à 5,5 T /ha au niveau des superficies à bonne maîtrise d'eau par la promotion des semences certifiées, (ii) l'aménagement de nouvelles superficies rizicoles et la réhabilitation des périmètres irrigués augmenter les superficies à bonne maîtrise d'eau, (iii) le développement de la mécanisation et la réduction des pertes à la récolte et post-récoltes (réduire jusqu'à 5%) et (iv) le développement des services de proximité pour accompagner les producteurs dans la professionnalisation de la filière (service de location de matériels, services d'accompagnement, etc.).

La concentration des efforts sur 16 pôles de production promet des changements positifs le long de la chaîne de valeur, tout en veillant à l'équilibre entre régions déficitaires et excédentaires. Des réformes de gouvernance et de suivi ont été mises en place pour une meilleure coordination des activités et la capitalisation des expériences passées.

La stratégie envisage une production adaptable aux besoins locaux et aux exigences du marché international, en soutenant à la fois les variétés locales appréciées localement et les variétés à haute performance orientées vers l'exportation.

En définitive, la réussite de cette stratégie dépendra de l'engagement du gouvernement malagasy à mobiliser les ressources nécessaires et de la participation active de tous les acteurs de la filière riz. Ensemble, ils peuvent transformer la vision ambitieuse de Madagascar en un "Grenier à riz" durable et prospère, un modèle pour le développement rizicole en Afrique sub-saharienne.



*« Vers l'autosuffisance
alimentaire et l'exportation
rizicole »*

ANNEXES

III^{ème} GÉNÉRATION DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT RIZICOLE

— 2022 - 2030 —

En partenariat avec :

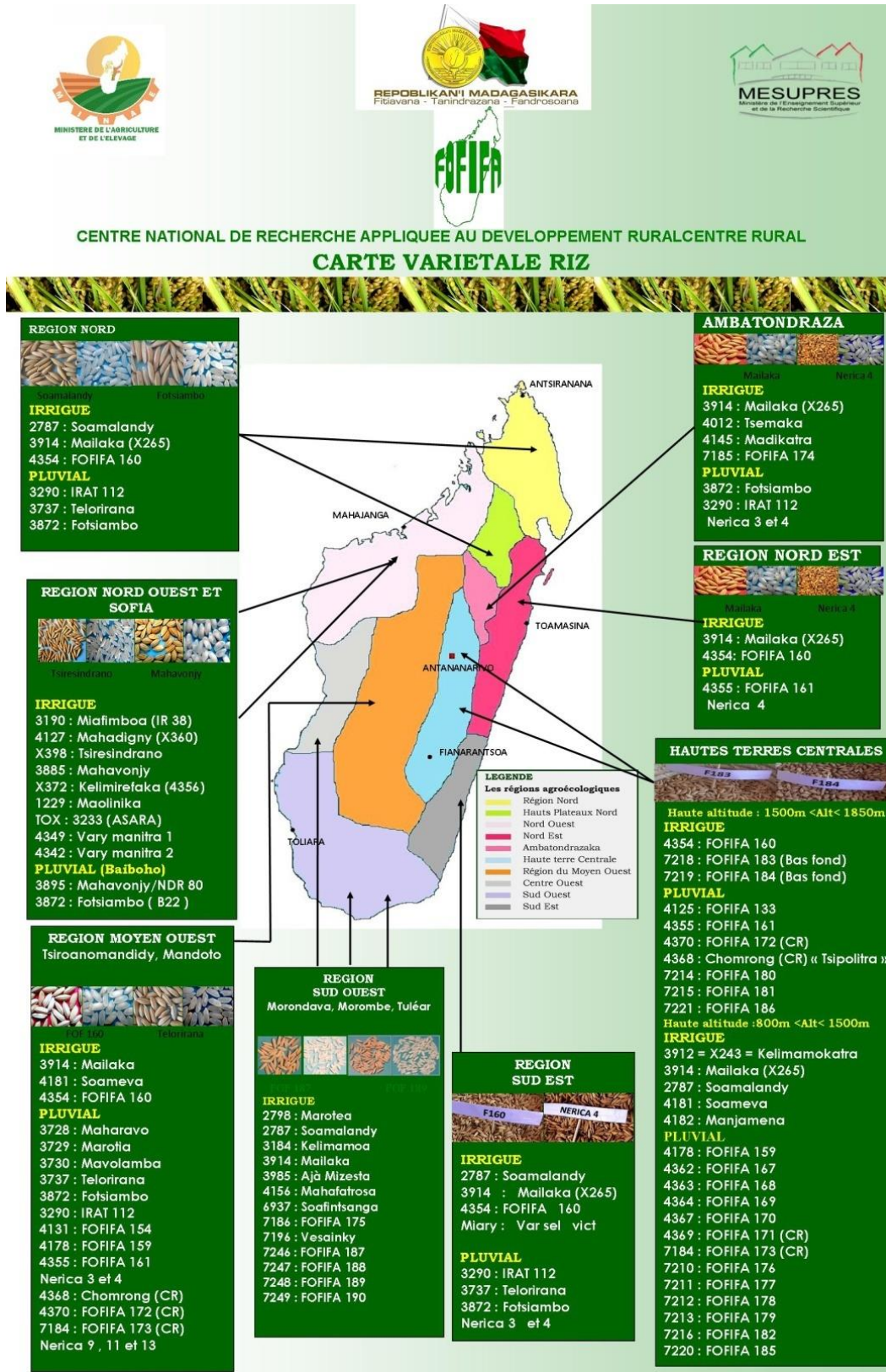


Annexe 1 : Validation de la SNDR III

Le 22 décembre 2022, un atelier de validation de la SNDR III regroupant une centaine d'acteur œuvrant dans la filière s'est tenu au Novotel Alarobia avec l'appui de la CARD et de la Banque Mondiale. A l'issue de cet atelier, la SNDR a été validé avec des remarques et observations qui ont été intégré dans le document final.



Annexe 2 : Carte variétale du riz



Source : FOFIFA

Annexe 3 : Bilan rizicole national et régional en 2021

Le bilan rizicole ci-après a été obtenu après analyse des données de la campagne rizicole 2021. Il est par ailleurs important de souligner que la situation rizicole (excédentaire ou déficitaire) dépend en grande partie du contexte agroécologique, des superficies disponibles (tenant compte des dégradations, des nouveaux aménagements et des remises en état d'infrastructures hydroagricoles), du niveau de technicité disponible dans la région (influant principalement sur le rendement) et de la croissance démographique.

REGIONS	Riz Pluviale			Irriguée 1ère saison			Irriguée 2ème saison			Situation 2020-2021				
	Superficie (Ha)	Production (T)	Rdt (T/Ha)	Superficie (Ha)	Production (T)	Rdt (T/Ha)	Superficie (Ha)	Production (T)	Rdt (T/Ha)	Superf. éco Total (Ha)	Prod. Avec 15% PPR (T)	Besoins en paddy (T)	Excédent/gap en riz paddy (T)	
Alaoatra Mangoro	10 815	21 158	2,0	142 759	528 496	3,7	9 700	32 256	3,3	163 274	494 624	217 855	276 768	EXCEDENTAIRE
Amoron'i Mania	2 039	2 633	1,3	22 355	67 921	3,0	12 607	44 887	3,6	37 001	98 125	146 687	- 48 563	DEFICITAIRE
Analamanga	6 143	13 079	2,1	79 120	205 102	2,6	15 965	57 890	3,6	101 228	234 660	646 253	- 411 592	DEFICITAIRE
Analanjorofo	16 970	14 654	0,9	54 496	121 629	2,2	51 095	142 299	2,8	122 561	236 795	202 476	34 319	EXCEDENTAIRE
Androy	-	-	-	2 300	1 199	0,5	-	-	-	2 300	1 019	162 529	- 161 510	DEFICITAIRE
Anosy	-	-	-	11 700	9 626	0,8	2 776	2 113	0,8	14 476	9 978	145 333	- 135 355	DEFICITAIRE
Atsimo andrefana	3 507	7 549	2,2	35 138	100 723	2,9	32 468	77 501	2,4	71 113	157 907	323 232	- 165 325	DEFICITAIRE
Atsimo Atsinanana	4 790	4 610	1,0	23 620	41 962	1,8	22 950	55 180	2,4	51 360	86 489	184 443	- 97 954	DEFICITAIRE
Atsinanana	20 000	18 963	0,9	55 000	105 413	1,9	35 000	66 372	1,9	110 000	162 136	264 411	- 102 275	DEFICITAIRE
Betsiboka	53 300	29 136	0,5	25 770	28 256	1,1	11 010	16 718	1,5	90 080	62 994	69 730	- 6 736	DEFICITAIRE
Boeny	3 385	4 314	1,3	54 040	81 285	1,5	79 000	182 826	2,3	136 425	228 161	165 627	62 534	EXCEDENTAIRE
Bongolava	8 230	18 740	2,3	64 269	121 367	1,9	6 140	18 418	3,0	78 639	134 746	119 733	15 013	EXCEDENTAIRE
Diana	23 150	13 534	0,6	36 285	39 472	1,1	23 575	20 808	0,9	83 010	62 742	159 891	- 97 149	DEFICITAIRE
Haute Matsiatra	635	990	1,6	29 900	104 964	3,5	22 535	74 189	3,3	53 070	153 122	253 580	- 100 458	DEFICITAIRE
Ihorombe	5	9	1,7	1 204	1 922	1,6	4 404	14 065	3,2	5 613	13 597	76 339	- 62 742	DEFICITAIRE
Itasy	13 470	28 653	2,1	57 282	276 906	4,8	7 398	31 473	4,3	78 150	286 477	155 704	130 773	EXCEDENTAIRE
Melaky	4 350	10 933	2,5	26 300	65 013	2,5	9 530	23 848	2,5	40 180	84 825	55 975	28 850	EXCEDENTAIRE
Menabe	-	-	-	42 345	65 167	1,5	53 970	71 898	1,3	96 315	116 505	121 755	- 5 249	DEFICITAIRE
Sava	33 817	64 622	1,9	36 285	137 150	3,8	23 575	72 299	3,1	93 677	232 960	201 386	31 574	EXCEDENTAIRE
Sofia	29 862	54 665	1,8	162 112	436 255	2,7	36 039	75 288	2,1	228 013	481 277	266 452	214 825	EXCEDENTAIRE
Vakinankaratra	26 540	77 659	2,9	102 226	392 012	3,8	8 140	26 255	3,2	136 906	421 538	361 128	60 410	EXCEDENTAIRE
Vatovavy Fitovinany	8 618	8 454	1,0	38 073	83 491	2,2	25 833	54 402	2,1	72 524	124 396	257 649	- 133 253	DEFICITAIRE
TOTAL	269 625	394 356	1,6	1 102 579	3 015 334	2,3	493 710	1 160 983	2,5	1 865 914	3 885 072	4 558 167	- 673 095	

Source : SPDR, MINAE

Annexe 4 : Importation de riz blanc par Madagascar

Poids Net en kilogramme (kg)_ Valeur CAF en Ariary			2019		2020		2021	
Code Produits	Libellé	Pays de Provenance	Poids Net	Valeur CAF	Poids Net	Valeur CAF	Poids Net	Valeur CAF
0202	Riz	Chine	67 600 323	83 744 953 575	113 512 180	171 177 726 171	24 550 000	45 256 462299
		République de Corée	279	359 383				
		Côte d'Ivoire			40 000	419 720 330		
		Egypte	1 560 000	2 282 198 529				
		Emirats Arabes Unis	272 035	449 461 897	87 664	224 043 887	3 713 438	5 973 077 299
		Espagne	19	1 137 659	17	909 948		
		Etats-Unis	520 945	1 199 416 590	1 926 179	5 411 480 289	140 266	466 091 267
		France	24 057	127 516 727	29 260	173 665 489	30 030	213 031 220
		Inde	52 384 012	74 971 480 895	221 864 285	319 830 702 556	496 368 335	802 032 566 124
		Indonésie	46 000	81 229 926				
		Italie	3 564	19 444 763	940	7 189 470	3 942	25 582 770
		Japon	6 712 028	15 628 342 682				
		Kenya			6 000	10 966 358	14 000	50 100 045
		Malaisie					130 000	192 070 247
		Mauri			5 493	27 210 868	23 000	68 326 694
		Mayotte	360	790 082			60	181 270
		Monaco					493	7 483 676
		Myanmar	130 885 665	151 014 609 620	102 589 624	123 004 049 709		
		Pakistan	135 438 161	179 989 282 265	37 163 000	54 756 862 555	106 433 400	188 094 212 604

Poids Net en kilogramme (kg)_ Valeur CAF en Ariary			2019		2020		2021	
		Réunion			1 250	1 532 591		
		Royaume-Uni			64	207 589		
		Sénégal					200	5 802 673
		Singapour	321 025	404 508 381	962 000	1 542 241 907	800 000	1 162 329 352
		Taiwan, Province de Chine			50 000	66 405 151		
		Tanzanie					300 000	398 584 200
		Thaïlande	7 969 786	11 058 314 872	805 000	640 163 914	72 531	228 318 216
		Turquie			96	379 383		
		Vietnam	3 396 955	4 456 813 246	315 804	944 285 138	45 950	208 023 069
TOTAL			407 135 214		479 358 856		632 625 643	

Source : DG INSTAT/DSE/SSSES/COMEXT 2022

Annexe 5 : Comptes d'exploitation du riz

Compte d'exploitation pour Système Rizicole Traditionnel (SRT)

Campagne rizicole : 2022 - 2023

superficie: 1Ha

N°	ACTIVITE	UNITE	Quantité	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Préparation pépinière	H/J	5,00	8 000,00	40 000,00
2	Semis	H/J	1,00	8 000,00	8 000,00
3	Labour rizières	Fft	1,00	180 000,00	180 000,00
4	Mise en boue	Fft	1,00	180 000,00	180 000,00
5	Planage	H/J	4,00	8 000,00	32 000,00
6	Apport engrais de fond	H/J	1,00	8 000,00	8 000,00
7	Repiquage	H/J	20,00	8 000,00	160 000,00
8	Sarclage manuel 1	H/J	25,00	8 000,00	200 000,00
9	Sarclage manuel 2	H/J	25,00	8 000,00	200 000,00
10	Surveillance (gestion de l'eau/irrigation)	Fft	1,00	100 000,00	100 000,00
11	Coupe + mise en meule	Fft	1,00	220 000,00	220 000,00
12	Gardiennage	Fft	1,00	100 000,00	100 000,00
13	Battage	Fft	1,00	180 000,00	180 000,00
14	Vannage	kg	2 400,00	50,00	120 000,00
15	Transport	Kg	2 400,00	50,00	120 000,00
Sous Total					1 728 000,00
	Charges fixes Rizières	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Location terrain	Fft	1	1 200 000,00	1 200 000,00
2	Redevance en eau	Fft	1	100 000,00	100 000,00
Sous Total					1 300 000,00
	INTRANTS	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Semences (Kg)	Kg	70,00	2 000	140 000

2	Fumure organique (Tonne)	Tonne	0,50	100 000	50 000
3	DAP (Kg)	Kg	-	6 500	-
4	Urée (Kg)	Kg	7,00	5 600	39 200
5	Sac	nombre	35,00	3 000	105 000
Sous Total					334 200

	Amortissement	Nombre année usage	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Sarclouse				
2	Pulverisateur	4	1	90 000	22 500
3	Goelaka	3	1	170 000	56 667
Sous Total					79 167

RECAPITULATION CHARGES	
Main d'œuvre (Ariary)	1 728 000
Intrant (Ariary)	334 200
Amortissement (Ariary)	79 167
Charges fixes Rizière (Ariary)	1 300 000

ANALYSE			
CHARGES PRODUCTION (Ariary)			3 441 367
PRODUCTION NET OBTENUE (kg)			2 304
COUT DE PRODUCTION PAR KILO (Ariary)			1 493,6
VALEUR PRODUCTION (Ariary)	2 304	1 500	3 456 000
BENEFICE NET (Ariary)			14 633
EQUIVALENCE SALARIALE pour 5 mois de travail (cycle culture 5 mois)			2 927

**Compte d'exploitation pour le Paquet Technique
PAPRIZ**

superficie: 1Ha

Campagne rizicole : 2022 - 2023

N°	ACTIVITE	UNITE	Quantité	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Préparation pépinière	H/J	12,00	8 000,00	96 000,00
2	Semis	H/J	1,00	8 000,00	8 000,00
3	Labour rizières	Fft	1,00	180 000,00	180 000,00
4	Mise en boue	Fft	1,00	180 000,00	180 000,00
5	Planage	H/J	4,00	8 000,00	32 000,00
6	Apport engrais de fond	H/J	1,00	8 000,00	8 000,00
7	Repiquage	H/J	30,00	8 000,00	240 000,00
9	Epandage produits phyto	H/J	1,00	8 000,00	8 000,00
10	Epandage Engrais couverture	H/J	2,00	8 000,00	16 000,00
11	Sarclage mécanique 1	H/J	15,00	8 000,00	120 000,00
12	Sarclage mécanique 2	H/J	15,00	8 001,00	120 015,00
13	Sarclage manuel	H/J	25,00	8 000,00	200 000,00
14	Surveillance (gestion de l'eau/irrigation)	Fft	1,00	100 000,00	100 000,00
15	Coupe + mise en meule	Fft	1,00	220 000,00	220 000,00
16	Gardiennage	Fft	1,00	100 000,00	100 000,00
17	Battage	Fft	1,00	180 000,00	180 000,00
19	Vannage	kg	5 000,00	50,00	250 000,00
18	Transport	Kg	5 000,00	50,00	250 000,00
					2 058 015,00
	Charges fixes Rizière	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Location terrain	Fft	1	1 200 000,00	1 200 000,00
2	Redevance en eau	Fft	1	100 000,00	100 000,00
Sous Total					1 300 000,00

	INTRANTS	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Semences (Kg)	Kg	25,00	3 500	87 500
2	Fumure organique (Tonne)	Tonne	5,00	100 000	500 000
3	DAP (Kg)	Kg	100,00	6 500	650 000
4	Urée (Kg)	Kg	100,00	5 600	560 000
5	Produits phyto	Litre	2,00	60 000,00	120 000,00
6	Sac	nombre	72,00	3 000	216 000
Sous Total					2 133 500

	Amortissement	Nombre année usage	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Sarcluse	4	2	70 000	35 000
2	Pulverisateur	4	1	90 000	22 500
3	Goelaka	3	1	170 000	56 667
Sous Total					114 167

RECAPITULATION CHARGES					
Main d'œuvre (Ariary)				2 058 015	
Intrant (Ariary)				2 133 500	
Amortissement (Ariary)				114 167	
Charges fixes Rizière (Ariary)				1 300 000	
ANALYSE					
CHARGES PRODUCTION (Ariary)				5 605 682	
PRODUCTION NET OBTENUE (kg)				4 800	
COUT DE PRODUCTION PAR KILO (Ariary)				1 167,9	
VALEUR PRODUCTION (Ariary)			4 800	1 500	7 200 000
BENEFICE NET (Ariary)				1 594 318	
EQUIVALENCE SALARIALE pour 5 mois de travail (cycle culture 5 mois)				318 864	

Compte d'exploitation pour le Riz Hybride

Campagne rizicole : 2022 - 2023

superficie: 1Ha

N°	ACTIVITE	UNITE	Quantité	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Préparation pépinière	H/J	12,00	8 000,00	96 000,00
2	Semis	H/J	1,00	8 000,00	8 000,00
3	Labour rizières	Fft	1,00	180 000,00	180 000,00
4	Mise en boue	Fft	1,00	180 000,00	180 000,00
5	Planage	H/J	4,00	8 000,00	32 000,00
6	Apport engrais de fond	H/J	1,00	8 000,00	8 000,00
7	Repiquage	H/J	30,00	8 000,00	240 000,00
9	Epandage produits phyto	H/J	1,00	8 000,00	8 000,00
10	Epandage Engrais couverture	H/J	2,00	8 000,00	16 000,00
11	Sarclage mécanique 1	H/J	15,00	8 000,00	120 000,00
12	Sarclage mécanique 2	H/J	15,00	8 001,00	120 015,00
13	Sarclage manuel	H/J	25,00	8 000,00	200 000,00
14	Surveillance (gestion del'eau/irrigation)	Fft	1,00	100 000,00	100 000,00
15	Coupe + mise en meule	Fft	1,00	220 000,00	220 000,00
16	Gardiennage	Fft	1,00	100 000,00	100 000,00
17	Battage	Fft	1,00	180 000,00	180 000,00
19	Vannage	kg	10 000,00	50,00	500 000,00
18	Transport	Kg	10 000,00	50,00	500 000,00
Sous Total					2 808 015,00

	Charges fixes Rizière	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Location terrain	Fft	1	1 200 000,00	1 200 000,00
2	Redevance en eau	Fft	1	100 000,00	100 000,00
Sous Total					1 300 000,00

	INTRANTS	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Semences (Kg)	Kg	25,00	125 000	3 125 000
2	Fumure organique (Tonne)	Tonne	5,00	100 000	500 000
3	DAP (Kg)	Kg	150,00	6 500	975 000
4	Urée (Kg)	Kg	100,00	5 600	560 000
5	Produits phyto	Litre	2,00	60 000,00	120 000,00
6	Sac	nombre	143,00	3 000	429 000
Sous Total					5 709 000

	Amortissement	Nombre année usage	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Sarclouse	4	4	70 000	70 000
2	Pulverisateur	4	1	90 000	22 500
3	Goelaka	3	1	170 000	56 667
Sous Total					149 167

RECAPITULATION CHARGES	
Main d'œuvre (Ariary)	2 808 015
Intrant (Ariary)	5 709 000
Amortissement (Ariary)	149 167
Charges fixes Rizière (Ariary)	1 300 000

ANALYSE			
CHARGES PRODUCTION (Ariary)			9 966 182
PRODUCTION NET OBTENUE (kg)			9 600
COUT DE PRODUCTION PAR KILO (Ariary)			1 038,1
VALEUR PRODUCTION (Ariary)	9 600	1 500	14 400 000
BENEFICE NET (Ariary)			4 433 818
EQUIVALENCE SALARIALE pour 6 mois de travail (cycle culture 6 mois)			886 764

Compte d'exploitation pour le Riz Pluvial Traditionnel (RPT)

Campagne rizicole : 2022 - 2023

superficie: 1Ha

N°	ACTIVITE	UNITE	Quantité	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Labour	Fft	1,00	150 000,00	150 000,00
2	Apport engrais de fond	H/J	1,00	8 000,00	8 000,00
3	Semis	H/J	25,00	8 000,00	200 000,00
4	Epandage produits phyto	H/J	-	8 000,00	-
5	Sarclage 1	H/J	20,00	8 000,00	160 000,00
6	Sarclage 2	H/J	10,00	8 000,00	80 000,00
7	Coupe + mise en meule	Fft	1,00	100 000,00	100 000,00
8	Gardiennage	Fft	1,00	50 000,00	50 000,00
9	Battage	Fft	1,00	150 000,00	150 000,00
10	Vannage	kg	1 150,00	50,00	57 500,00
11	Transport	Kg	1 150,00	50,00	57 500,00
Sous Total					1 013 000,00

	Charges fixes Rizière	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Location terrain	Fft	1,00	150 000,00	150 000,00
Sous Total					150 000,00

	INTRANTS	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Semences (Kg)	Kg	60,00	2 000	120 000
2	Fumure organique (Tonne)	Tonne	1,00	100 000	100 000
3	NPK (Kg)	Kg	-	6 500	-
4	Produits phyto	Litre	-	60 000	-
5	Sac	nombre	17,00	3 000	51 000
Sous Total					271 000

	Amortissement	Nombre année usage	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Sarclouse		-	70 000	
2	Pulverisateur		-	90 000	
3	Goelaka	3	1,00	170 000	56 667
Sous Total					56 667

RECAPITULATION CHARGES	
Main d'œuvre (Ariary)	1 013 000
Intrant (Ariary)	271 000
Amortissement (Ariary)	56 667
Charges fixes Rizière (Ariary)	150 000

ANALYSE			
CHARGES PRODUCTION (Ariary)			1 490 667
PRODUCTION NET OBTENUE (kg)			1 104
COUT DE PRODUCTION PAR KILO (Ariary)			1 350,2
VALEUR PRODUCTION (Ariary)	1 104,00	1 500	1 656 000
BENEFICE NET (Ariary)			165 333
EQUIVALENCE SALARIALE pour 5 mois de travail (cycle culture 5 mois)			33 067

Compte d'exploitation du Riz Pluvial Amélioré (RPA)

Campagne rizicole : 2022 - 2023

superficie: 1Ha

N°	ACTIVITE	UNITE	Quantité	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Labour	Fft	1,00	150 000,00	150 000,00
5	Apport engrais de fond	H/J	1,00	8 000,00	8 000,00
2	Semis	H/J	25,00	8 000,00	200 000,00
7	Epandage produits phyto	H/J	1,00	8 000,00	8 000,00
9	Sarclage 1	H/J	20,00	8 000,00	160 000,00
10	Sarclage 2	H/J	10,00	8 000,00	80 000,00
13	Coupe + mise en meule	Fft	1,00	100 000,00	100 000,00
14	Gardiennage	Fft	1,00	50 000,00	50 000,00
15	Battage	Fft	1,00	150 000,00	150 000,00
16	Vannage	kg	1 500,00	50,00	75 000,00
17	Transport	Kg	1 500,00	50,00	75 000,00
Sous Total					1 056 000,00

	Charges fixes Rizière	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Location terrain	Fft	1	150 000,00	150 000,00
2	Redevance en eau	Fft	1	-	-
Sous Total					150 000,00

	INTRANTS	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Semences (Kg)	Kg	40,00	3 500	140 000
2	Fumure organique (Tonne)	Tonne	1,00	100 000	100 000
3	NPK (Kg)	Kg	16,00	6 500	104 000
5	Produits phyto	Litre	-	60 000,00	-
6	Sac	nombre	22,00	3 000	66 000
Sous Total					410 000

	Amortissement	Nombre année usage	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Sarclouse	4	1	70 000	17 500
2	Pulverisateur	4	-	90 000	-
3	Goelaka	3	1	170 000	56 667
Sous Total					74 167

RECAPITULATION CHARGES	
Main d'œuvre (Ariary)	1 056 000
Intrant (Ariary)	410 000
Amortissement (Ariary)	74 167
Charges fixes Rizière (Ariary)	150 000

ANALYSE			
CHARGES PRODUCTION (Ariary)			1 690 167
PRODUCTION NET OBTENUE (kg)			1 440
COÛT DE PRODUCTION PAR KILO (Ariary)			1 173,7
VALEUR PRODUCTION (Ariary)	1 440	1 500	2 160 000
BENEFICE NET (Ariary)			469 833
EQUIVALENCE SALARIALE pour 5 mois de travail (cycle culture 5 mois)			93 967

Annexe 6 : Analyse FFOM

Variables	Forces	Faiblesses
Technique et de technologie de production	<ul style="list-style-type: none"> - Climat tropical propice à la culture du riz avec des conditions climatiques permettent plusieurs récoltes par an - Ressources en eau abondantes : Madagascar dispose de ressources en eau importantes, notamment avec des rivières, des lacs et des réserves souterraines, ce qui facilite l'irrigation des cultures de riz et contribue à des rendements plus élevés - Terres fertiles : Le pays possède des terres fertiles adaptées à la culture du riz, offrant un potentiel agricole important pour augmenter la production. - Tradition agricole : La culture du riz est profondément enracinée dans la culture malgache. Les connaissances traditionnelles et les techniques de culture sont transmises de génération en génération, ce qui constitue un atout pour le développement de la filière. - Grandes diversités de semences rizicoles avec des potentiels variétaux énormes - Disponibilité des résultats de la recherche sur la production rizicole 	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures limitées pour l'irrigation, le drainage et les voies de transport, ce qui peut entraver la productivité et la rentabilité des cultures de riz - Accès limité aux financements, en particulier pour les petits exploitants, pour investir dans les technologies agricoles modernes, les semences de qualité et les intrants agricoles, ce qui limite leur capacité à améliorer la productivité et la résilience de leurs exploitations. - Faible utilisation de technologies et de pratiques modernes telles que les semences de variétés améliorées, les fertilisants et les méthodes de gestion intégrée des cultures - Vulnérabilité de la production aux changements climatiques (décalage du calendrier cultural, variations des précipitations, événements météorologiques extrêmes, ...) - Insécurité foncière et conflits liés à la propriété des terres qui peuvent entraver le développement agricole à long terme. L'accès limité à la terre et les litiges fonciers peuvent décourager les investissements et limiter les possibilités d'expansion de la production de riz - Résultats de recherche restreints et non mis à l'échelle
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Place prépondérante du riz dans l'agriculture et dans l'économie malagasy (la valeur ajoutée économique directe de la filière en 1999 a été de 12% du PIB en termes courants et de 43% du PIB agricole estimé à 27% du PIB global) - Enormes possibilités d'extension des superficies d'exploitations - Développement du commerce de proximité autour des 16 pôles de production - Existence de la CGARD (information) 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de coordination dans la mise en œuvre des activités au niveau local - Système d'information de proximité peu développé pour la prise de décision à tous les niveaux - Défaillance dans la base de données agricole disponible - Manque de synergie entre les mass media - Fragilité d'une politique foncière concrète et palpable pour les petits riziculteurs

Variables	Forces	Faiblesses
		<ul style="list-style-type: none"> - Manque de financement pour l'opérationnalisation des structures
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie Nationale du Financement Rural ou SNFR mise en œuvre avec des résultats - Systèmes de financement (FDA/FRDA) fonctionnels sur les 22 régions - Existence des Greniers Communautaires Villageois ou GCV - Existence des Institutions de MicroFinances (IMF) - Existence de Projets/Programmes de développement répartis sur tout le territoire national - Nouveau mécanisme de financement agricole valorisant les partenariats avec les institutions financières 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources produites par la filière ne sont pas automatiquement réinvesties dans celle-ci pour soutenir les activités de développement (entretiens des PI, - Faible pénétration financière - Manque de synergie dans l'octroi des financements - Inadéquation entre offres de financements et demandes des producteurs - Faible couverture géographique des IMF - Taux d'intérêts élevés causant l'endettement des producteurs - Systèmes de crédit informel encore prépondérants : usuriers, varymaitso
Organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration paysanne : OP, associations, ONG, coopératives, Tranoben'nyTantsaha, etc. - Existence de système de suivi évaluation - Etape déjà entamée en matière de digitalisation du secteur agricole (carte des producteurs et plateforme digitale) 	<ul style="list-style-type: none"> - Prédominance de l'autoconsommation (69% de la production) - Perte de compétitivité se situant surtout en aval de la filière et résultant essentiellement d'une mauvaise structure de commercialisation - Hypothèque de la production sur pied par les usuriers - Insuffisance des systèmes de formations professionnelles Agricoles et de recyclage, et de la promotion des organisations et des interprofessions de la filière - Manque de synergie entre les différentes interventions (coordination des interventions entre les acteurs et intersectorielles, et définition des tâches des différents acteurs) - Système de suivi-évaluation insuffisamment liée à la SNDR - Manque de continuité institutionnelle

Variables	Forces	Faiblesses
Commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> - Application des mesures SPS recommandées par l'OMC et la CIPV - Forte intégration verticale dans la commercialisation intermédiaire - Forte compétitivité bord champ 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible prix aux producteurs : répartition inéquitable des bénéfices entre acteurs - Manque de stratégie marketing et de communication dans la filière « riz » - Promotion peu développée des nouvelles technologies de transformation et des conditionnements adaptés - Non-application/non-respect des normes internationales et de la qualité - Riziculture contractuelle peu développée - Faible considération/Opérationnalisation de la gestion de stock (GCV, stock de sécurité, etc.) - Prix non incitatif - Enclavement des pôles de production qui lèse continuellement les producteurs

Variables	Opportunités	Menaces
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de cadrage clairs : ODD, PGE, etc. - Politique Générale de l'Etat (PGE), instrument par excellence pour réduire la pauvreté, susciter la croissance, assurer le développement du pays - Déclaration de Malabo : Engagement d'allouer 10% du budget annuel national au secteur Agricole et d'avoir le taux de croissance annuel de 6% pour atteindre 100% de sécurité alimentaire - Lettre du Président sur l'autosuffisance alimentaire / Vision claire de l'État suite à la conférence nationale sur l'autosuffisance alimentaire - Application du Système National Intégré de Suivi Evaluation (SNISE) - Intégration progressive du concept de développement durable dans les politiques agricoles - Existence de projets d'investissements d'envergure agricole et de projets environnementaux. - Efforts déployés par les pouvoirs publics dans l'amélioration de la gestion des finances publiques (ex : budget citoyen) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse de la gouvernance locale caractérisée par le paradoxe de la décentralisation avec la multiplication des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et la concentration budgétaire au bénéfice de l'Etat central. - Certains textes d'orientations stratégiques agricole clefs nécessitant des mises à jour (LPAEP, PSAEP, PNIAEP) - Persistance de l'insécurité notamment en milieu rural et rendant la sécurité durable incertaine - Exposition du système agricole de Madagascar face aux chocs extérieurs (conflits, COVID, changement climatique) - Fragilité et vulnérabilité du pays : IDH en 2021=0,501 avec un classement de 173ème sur 191 pays d'après le PNUD
Organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Implication de la société civile et du secteur privé (associations professionnelles ou non, ONG et syndicats) dans les réflexions et la mise en œuvre des politiques sectorielles. - Existence de PCP-Riz qui va être transformée en PNC-Riz - Existence de la loi sur l'Agrégation agricole - Volonté politique de l'Etat sur la question foncière / Colloque national sur le Foncier 	<ul style="list-style-type: none"> - Lacune dans l'application des textes règlementaires - Insécurité foncière, principal obstacle à l'investissement au capital sol
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de plusieurs types Fonds Nationaux pour le développement rural (FDA, FDL, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Prépondérance des emplois informels et irréguliers dans le secteur agricole, augmentant ainsi la faiblesse du niveau des recettes fiscales

Variables	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de structures pour la promotion des investissements (EDBM) - Développement du mécanisme 3P - Existence et appui de nombreux PTF : JICA, FIDA, UE, BM, BAD, AFD, Gouvernement Chinois, etc. - Stratégie Nationale du Financement Rural ou SNFR 	<ul style="list-style-type: none"> - Précarité et instabilité de l'emploi - Difficultés procédurales impliquant une faible capacité à mobiliser les ressources financières - Restrictions sur l'exportation du RIZ
Autonomisation (socio-culturelle)	<ul style="list-style-type: none"> - Un savoir-faire ancestral (pratiques agricoles) bien ancré dans les mœurs et coutumes (vali-tanana, fihavanana, firaisankina, etc.) - Population malagasy de plus en plus jeune et pouvant constituer une force active - Ratification des principaux instruments juridiques internationaux relatifs aux droits humains et prise d'engagements y afférents - Amélioration du taux d'alphabétisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau d'éducation de la population active (plus de 86%), d'où faible capacité d'ouverture, d'assimilation des innovations - Inégalité persistante (accès aux fonciers, accès à l'eau, accès au financement et accès aux services sociaux) - Diminution de la population active rurale due à l'exode rural - Absence de vision à long terme des producteurs - Persistance de la pauvreté (insécurité alimentaire...) sur une longue période et de la majorité de la population - Fortes disparités des niveaux de consommation entre régions qui est plus prononcée en milieu urbain. - Recrudescence de l'insécurité et de la violence
Commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une forte demande nationale - Plusieurs accords commerciaux établis, notamment avec les marchés sous régionaux commela SADC, le COMESA et la Commission de l'Océan Indien (COI) - Adhésion de Madagascar à l'Accord de Partenariat Economique (APE) - Dispositions réglementaires régissant la commercialisation (loi sur la concurrence, loi sur les normes, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'infrastructures et de logistiques adéquates au commerce international et national (pistes, infrastructures de stockage et de conditionnement, marchés, etc.) - Persistance des barrières non tarifaires entravant le commerce national et international - Intégration aux marchés mondiaux et intégration des marchés intérieurs, actuellement encore fragmentés - Insuffisance d'incitations fiscales et ambiguïtés dans les procédures administratives - Concurrence déloyale sur le marché local - Concurrence non encore pleinement ouverte sur les marchés extérieurs.

Source : Task force SNDR

Annexe 7 : Cartographie des projets contribuant à la SNDR III

Projet	Période d'exécution	Objectifs du projet	Résultats attendus/objectifs spécifiques	Contribution par rapport aux Axes SNDR III
PRADA (GIZ)	2017-2022	- Améliorer la performance des acteurs des chaînes de valeur agricoles sélectionnées, particulièrement vulnérables au changement climatique.	<ul style="list-style-type: none"> - Des informations agrométéorologiques adaptées aux besoins des groupes cibles sont accessibles. - Les opérateurs des chaînes de valeur sont plus professionnels en termes de structuration, techniques de production, et mise en marché des produits. - Des services d'appuis de qualité sont mis à la disposition des opérateurs. Les capacités d'adaptation au changement climatique des opérateurs des Cdv sont améliorées. - Les opérateurs des Cdv ont accès aux produits d'assurance contre les risques climatiques 	1 & 2 & 3
TCP/MAG/3804 (FAO)	2021-2022	- Contribuer à l'autosuffisance alimentaire en besoin en riz	- Les contraintes et opportunités pour le développement des hybrides et promouvoir une riziculture tournée vers le marché, notamment sur le plan qualité de produit sont identifiées	1 & 2
TCP/MAG/3807 (FAO)	2021-2022	- Contribuer à la préservation de la sécurité alimentaire des populations rurales les plus vulnérables de Madagascar	- Retour à une situation de rémission acridienne	3
PAPAM (AFD)	2016-2022	- Renforcer la capacité des exploitations à développer la production agricole et leurs revenus, notamment en intégrant les opportunités liées à l'agroécologie	<ul style="list-style-type: none"> - FDA opérationnel et renforcé - Appui à l'organisation paysanne renforcé - FDA dans la Région Vakinankaratra appuyé - FDA dans la région Alaotra Mangoro mis en place et opérationnel - 22 CSA renforcés et appuyés 	1 & 3

Projet	Période d'exécution	Objectifs du projet	Résultats attendus/objectifs spécifiques	Contribution par rapport aux Axes SNDR III
			<ul style="list-style-type: none"> - Périmètres irrigués réhabilités mis en valeur - Pratiques agroécologiques mis à l'échelle nationale 	
PC23 (JICA)	2017-2022	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un approvisionnement d'eau stable à travers la réhabilitation des systèmes d'irrigation, contribuant ainsi à l'augmentation de la production rizicole dans le périmètre du PC23 pour une superficie de 9 ha. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ce projet permettra à environ 10,000 ha de rizière d'être approvisionner en eau de manière stable et touchera près de 4,300 familles bénéficiaires du périmètre PC23 	1
FY VARY (JICA)	2017-2022	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des techniques de production permettant d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des nutriments (N, P, K, Mg,Ca) dans des conditions de sols à faibles éléments nutritifs et peu fertiles. Renforcer le partenariat de recherche entre Madagascar et Japon en termes de développement agricole. - Contribuer à un renforcement de capacité grâce aux échanges mutuels de chercheurs et étudiants, et, par la rénovation des équipements des centres de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Synergie renforcée entre les différentes parties prenantes - Développement des techniques de gestion d'engrais utilisant des ressources génétiques pour une production rizicole efficiente en termes d'utilisation des nutriments - Développement des lignées de variété pour améliorer l'efficacité d'utilisation des nutriments dans des conditions de champs à faible intrants et faible fertilité du sol 	1 & 3
PACPA (FIDA)	2020-2022	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'impact de COVID-19 sur les moyens de subsistance des populations rurales et d'accroître la résilience des agriculteurs vulnérables dans les zones d'interventions du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Les agriculteurs ciblés maintiennent ou améliorent leurs revenus grâce à la commercialisation de produits frais et d'aliments de base - Les agriculteurs ciblés améliorent leur capacité et leur résilience face aux menaces environnementales, sociales et économiques en : (i) améliorant l'accès des agriculteurs aux services pertinents grâce à 	2 & 3

Projet	Période d'exécution	Objectifs du projet	Résultats attendus/objectifs spécifiques	Contribution par rapport aux Axes SNDR III
			la technologie numérique et (ii) fournissant et en coordonnant un soutien sur mesure aux agriculteurs par l'intermédiaire d'une plateforme numérique.	
FORMAPROD (FIDA)	2013-2023	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'amélioration de la productivité agricole et à l'augmentation des revenus des petits exploitants agricoles par la formation professionnelle des jeunes ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> - 100 000 jeunes bénéficiant de formation de proximité - 100 Centres et établissements de formation agricole et rurale appuyés - 70000jeunes porteurs de projets professionnels financés - 10 000 jeunes et EAF bénéficiaires de marchés/contrats de vente avec les opérateurs de marché. 	2
AD2M – II (FIDA)	2016-2024	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif général est de contribuer à ce que les exploitations agricoles des Régions du Menabe et Melaky améliorent durablement leur revenu et leur sécurité alimentaire - Les objectifs spécifiques sont : (i) Des systèmes de production des EAF performants et résilients au changement climatique sont adoptés à large échelle et ; (ii) L'accès des producteurs aux marchés rémunérateurs dans le cadre de filières priorisées est amélioré. 	<ul style="list-style-type: none"> - 12 000 certificats fonciers délivrés - 35 000 ménages (60%) bénéficient des systèmes et pratiques de production résilients aux effets du Changement Climatique - 15 000 producteurs adoptent les techniques améliorées - 37 000 T de productions agricoles additionnelles au niveau de la zone d'intervention - Augmentation d'au moins 40% du rendement moyen des principales cultures appuyées - 9 100 Ha de périmètres hydro-agricoles aménagés - 250 T de semences de qualité produites - 4 700 personnes vulnérables appuyées par des microprojets coup de pouce 	1 & 3

Projet	Période d'exécution	Objectifs du projet	Résultats attendus/objectifs spécifiques	Contribution par rapport aux Axes SNDR III
			- 4 600 nouveaux membres actifs/bénéficiaires des Institutions de Microfinance (IMF)	
PADAP (BM)	2017-2023	- Augmenter la productivité agricole en améliorant l'accès aux services d'irrigation et aux intrants agricoles tout en renforçant la gestion intégrée des ressources naturelles dans les paysages sélectionnés	- 38 200 bénéficiaires directs - 14 000 ha de périmètres irrigués réhabilités - 6 000 ha des terrasses aménagées - 517 ha lavaka traités - 7 000 Ha de forêts sous restauration - 12 500 agriculteurs adoptant les techniques améliorées	1 & 3
RIZ PLUS (PPF BM)	2017-2023 2022-2028	- Augmenter la production en riz et renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de communautés rurales ciblées à Madagascar. Ce projet est en adéquation avec les grands objectifs de développement dictés par la vision « Autosuffisance alimentaire	- Le rendement et la production en riz sont augmentés de manière durable - Le niveau de malnutrition chronique est réduit et la sécurité alimentaire est améliorée - La résilience et la durabilité du système alimentaire agricole et de moyens de subsistance sont améliorées - Un environnement favorable aux produits vivriers est renforcé - Les capacités des acteurs locaux (incluant les jeunes) sont renforcées - Les revenus et moyens de subsistances des ménages ruraux sont augmentés et diversifiés	1 & 3

Projet	Période d'exécution	Objectifs du projet	Résultats attendus/objectifs spécifiques	Contribution par rapport aux Axes SNDR III
PEPBM (BAD)	2015-2022	- Augmentation du rendement du riz qui est traduite par une production additionnelle de 44000 T de paddy dans l'ensemble du périmètre de Bas-Mangoky.	- Réseaux d'irrigation construits : 260 km - Réseaux de pistes construits : 53 Km - Nouvelles superficies aménagées : 5 000 Ha - Pistes construites le long des canaux principaux : 32 km - Matériels agricoles distribués : 1 107 Unités - Appui au financement rural des paysans du périmètre - Nombre d'exploitants formés : 17.000 - Superficie agricole bornée et titrée : 5 000 Ha	1 & 3
PROJERMO (BAD)	2016-2022	- Accroître la productivité et la production agricole afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté et de promouvoir l'emploi décent des jeunes et des femmes.	- 20 bas-fonds de 2.171 Ha aménagés - ZIA aménagées : 6.000 Ha - 07 Guichets fonciers construits - Diverses infrastructures collectives réalisées : 193km pistes rurales, 8 magasins de stockage, 2 ateliers de vente matériels agricoles, 1 couloir de vaccination, 100 puits, etc. - 500 Jeunes Entreprises Rurales installées - Contribution à la Facilité d'Investissement Rural (FIR) - Unités de production de semences de qualité soutenues : 5 - Promotion machinisme et transformation des produits agricoles avec le secteur privé.	1 & 2
Les projets encore en cours ci-dessus ont plus contribué à la SNDR II				
AFAFI NORD (UE)	2017-2025	- OS 1 : Améliorer la gouvernance du secteur agricole.	- Capacités des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), Services Techniques Déconcentrés (STD) renforcées	1 & 2 & 3

Projet	Période d'exécution	Objectifs du projet	Résultats attendus/objectifs spécifiques	Contribution par rapport aux Axes SNDR III
		<ul style="list-style-type: none"> - OS 2 : Améliorer la productivité, la rentabilité et la durabilité des chaînes de valeur agricoles. - OS 3 : Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la résilience des ménages vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisations paysannes et professionnelles ainsi que des communautés de base structurées et opérationnelles - Infrastructures hydrauliques pour une meilleure maîtrise de l'eau réalisées - Infrastructures communautaires à la demande des producteurs et/ou des CTD réalisées - Productivité et rentabilité des filières/chaines de valeur (riz, bovine, girofle) améliorée - Actions de lutte contre la malnutrition promues - Production des spéculations à haute valeur nutritive et autres activités génératrices de revenus (culture maraîchère, petit élevage...) promues - Accès à l'eau potable et à l'hygiène améliorée 	
AFAFI SUD (UE)	2018-2024	<ul style="list-style-type: none"> - OS1 : Soutenir le développement agricole inclusif, équitable et durable - OS2 : Améliorer la sécurité alimentaire, la situation nutritionnelle et la résilience aux aléas climatiques des ménages ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> - Les capacités des acteurs de l'appui au développement rural (agriculture, élevage, pêche, environnement) sont renforcées - Des référentiels techniques agroécologiques et climatiques, environnementaux, genre, gouvernance et approche participative sont élaborés et diffusés - Des dispositifs de recherche-action, de production et de diffusion de matériel 	1

Projet	Période d'exécution	Objectifs du projet	Résultats attendus/objectifs spécifiques	Contribution par rapport aux Axes SDR III
			<p>végétal et animal de qualité et répondant aux enjeux climatiques sont mis en place</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les conditions du financement rural sont améliorées - Le modèle CAEM intégrant les aspects WASH est installé et opérationnel - Les itinéraires techniques améliorés sont utilisés. - Les disponibilités vivrières et maraîchères sont améliorées - Des terroirs retenus de façon intégrée et durable sont mis en valeur et aménagés - Une analyse technico-économique des filières à appuyer et mapping de leurs chaînes de valeur est réalisée - Des mesures et dispositifs spécifiques de renforcement des capacités et d'appui direct aux acteurs des filières sont conçus et opérationnels - Le fonctionnement des différents maillons (production, transformation, accès au marché) des chaînes de valeur appuyées est amélioré et accompagné 	

Projet	Période d'exécution	Objectifs du projet	Résultats attendus/objectifs spécifiques	Contribution par rapport aux Axes SNDR III
AFAFI centre (UE)	2019-2025	<ul style="list-style-type: none"> - OS1 : Intensifier et diversifier de façon durable et inclusive la production des filières cibles - OS2 : Renforcer la commercialisation des produits respectueux des normes agroécologiques, qualité, hygiène standard, produits riches en nutriments - OS3 : Sécuriser durablement les investissements dans les secteurs agricoles et bois énergie 	<ul style="list-style-type: none"> - Intensification de la production - Accès de qualité aux marchés dans la zone périurbaine - Sécurisation des investissements dans les secteurs concernés 	1 & 2
DEFIS (FIDA)	2018-2027	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ruraux vulnérables dans les zones d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des rendements des filières de concentration : au moins 30% - Aménagements hydro agricoles : 35 000 Ha - Systèmes de production résilients aux effets du changement climatique : 45 000 Ha - Autres Infrastructures de base (pistes rurales et les magasins de stockage, auront pour effet d'intégrer aux marchés : 800km ; 490 magasins de stockage - Les surplus commercialisables de produits agricoles sont augmentés : 5 000 000 USD 	1 & 2
MIONJO (BM)	2020-2025	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les infrastructures de base et les moyens de subsistance dans les zones rurales du Sud de Madagascar grâce à une approche communautaire de développement local mettant l'accent sur les femmes et les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Sous-composante 2C : Assistance technique pour soutenir la maintenance et la gestion des infrastructures de base (MID MAEH-Ministère en charge de l'Agriculture) - Composante 3 : Soutenir les moyens de subsistances résilients (MID-Ministère en charge de l'Agriculture) 	1 & 3

Projet	Période d'exécution	Objectifs du projet	Résultats attendus/objectifs spécifiques	Contribution par rapport aux Axes SNDR III
		<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les autorités locales à promouvoir un engagement significatif et durable des citoyens afin d'améliorer leurs perspectives économiques 	<ul style="list-style-type: none"> Sous-composante 3A : Soutien aux organismes communautaires et aux chaînes de valeur locales (MID) - Sous-composante 3B : Système d'irrigation pour des moyens de subsistance résilients (MID-Ministère en charge de l'Agriculture) - Composante 4 : Soutien à la mise en œuvre et apprentissage des connaissances Sous-composante 4A : Comité interministériel et mise en œuvre du projet (MID-MEAH-Ministère en charge de l'Agriculture) - Sous-composante 4B : Plateforme de connaissances géospatiales (MID-MEAH-Ministère en charge de l'Agriculture) - Sous-composante 4C : Des études pour les infrastructures résilientes (MID-MEAH-Ministère en charge de l'Agriculture) 	
FSRP ou PRSA (BM)	2022-2028	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la résilience des systèmes alimentaires et améliorer la préparation du pays à faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Composante 1 : (Re-)Développer une capacité de production agricole résiliente - Composante 2 : Appuyer le développement durable des ressources naturelles pour des paysages agricoles résilients - Composante 3 : Améliorer la connectivité et l'accès aux marchés pour les petits exploitants agricoles - Composante 4 : Coordination du projet, gestion des connaissances et diffusion 	1 & 2

Projet	Période d'exécution	Objectifs du projet	Résultats attendus/objectifs spécifiques	Contribution par rapport aux Axes SNDR III
PICAS-1 (BAD)	2022-2027	- Contribution au relèvement et au développement des systèmes de production résilients à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les régions d'Anosy et d'Androy	- Amélioration du rendement des céréales Réduction du nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition	1
PURPA (BAD)	2022-2024	- L'objectif global du Projet est d'accroître la production de céréales et d'oléagineux à Madagascar	- Améliorer la productivité et la production agricole de céréales et oléagineux ; augmenter la production alimentaire de qualité	1
FOLUR (FAO)	2020-2024	- Promouvoir des systèmes alimentaires durables sans recours à la déforestation et fournissant des services écosystémiques, en particulier pour les filières du riz et du café, dans le Centre-Sud et sur la Côte Est	- La disponibilité et de l'accessibilité des aliments riches en nutriments pour améliorer la qualité de l'alimentation dans la Région d'Amoron'i Mania est améliorée - La disponibilité et de l'accessibilité des services WASH pour protéger et maintenir un environnement sain et pour développer la résilience des communautés cibles est améliorée	1
PAPRIZ 3 (JICA)	2020-2025	- Promouvoir l'industrialisation du secteur riz	- La chaîne de valeur riz pour atteindre une autosuffisance et constituer une base pour l'exportation future est renforcée	2
TRACTEUR	2019-2030	- Assurer l'autosuffisance alimentaire Moderniser le secteur agricole	- Les surfaces agricoles cultivées sont étendues - Les surfaces cultivées sont augmentées de manière substantielles (voire doublées) par rapport aux surfaces cultivées actuellement pour les décennies à venir - La mécanisation agricole adaptée au contexte socio-économique du pays est vulgarisée	2

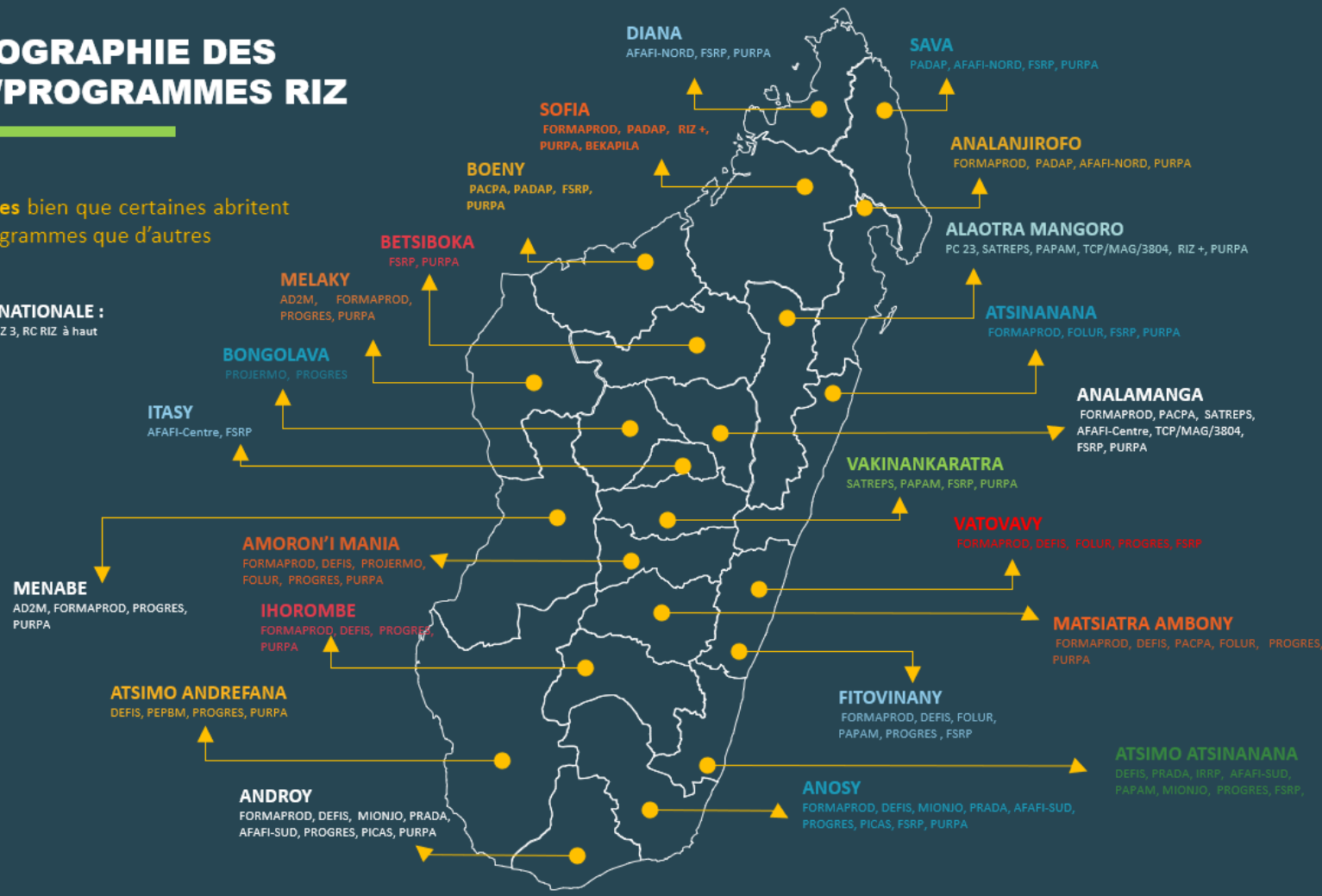
Projet	Période d'exécution	Objectifs du projet	Résultats attendus/objectifs spécifiques	Contribution par rapport aux Axes SNDR III
BEKAPILA	2022-2026	- Développer de nouveaux périmètres irrigués pour la riziculture	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de nouveaux périmètres irrigués de 11 000 Ha incluant les infrastructures nécessaires dans les zones identifiées et l'aménagement de zones agricoles pour la riziculture pour atteindre un rendement maximum à l'hectare - Mise en place d'une mécanisation agricole pour la riziculture bien adaptée à la population locale. - Création d'une usine de transformation du riz pour permettre la commercialisation de la production de riz. - Mise en place d'un atelier technique bien équipé et de techniciens qualifiés pour appuyer l'exploitation et la maintenance des infrastructures et des équipements pour assurer le développement durable du projet 	1 & 2
RC RIZ à haute (KAFACI)		<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le matériel génétique du riz à haute rendement et de la capacité de reproduction des pays producteurs de riz en Afrique - Identifier le matériel génétique à haut rendement par l'évaluation des matériaux de reproduction de KAFACI pour le rendement et le stress biotiques et abiotiques en Afrique - Diffuser les matériels de reproduction à double haploïde dans les pays membres 	<ul style="list-style-type: none"> - Germoplasme de riz à haute rendement et tolérant identifié dans conditions irriguées et pluviales dans les pays membres - Lignes d'élevage de riz d'élite utilisées dans l'élevage national programmes en Afrique - Ligne de riz distribuées aux pays membres 	3
Les projets ci-dessus contribueront à SNDR III				

Source : MINAE

CARTOGRAPHIE DES PROJETS/PROGRAMMES RIZ

23 régions couvertes bien que certaines abritent plus de projets/programmes que d'autres

04 P/P D'ENVERGURE NATIONALE :
TCP/MAG/3807, TRACTEUR, PAPRIZ 3, RC RIZ à haut rendement



Annexe 8: Tableau des risques

Risques	Stratégies de mitigation	Appréciations
Instabilité sociopolitique et mauvaise gouvernance	- Promotion de la bonne gouvernance.	M
Insécurité civile ¹¹	- Renforcer les capacités de renseignement et d'interventions des forces de défense et de sécurité et de la coopération militaire et sécuritaire ; - Promouvoir le dialogue social ; - Poursuivre les actions de développement dans les zones concernées	S
Les aléas climatiques et risques environnementaux	- Renforcer les systèmes d'information et d'alerte précoce ; - Renforcer les capacités d'adaptation de l'ensemble des acteurs au changement climatique ;	M
Faible mobilisation des ressources financières	- Développer des stratégies de financement efficace et durable tels que les PPP, les financements populaires ; - Diversifier les sources de financement ; - Mener une étude pour explorer les sources de financement innovant possible.	M
Insécurité foncière	- Poursuivre la vulgarisation et l'application de la loi sur le foncier rural ; - Agir en faveur de l'accès sécurisé des femmes et des jeunes à la terre ; - Réaliser des enquêtes socio-économiques avant les aménagements.	N
La faible adhésion et la non appropriation des parties prenantes	- Disposer d'un plan de communication pour la diffusion de la SNDR III et son appropriation par toutes les parties prenantes ;	N

¹¹ Par opposition à l'insécurité alimentaire

Risques	Stratégies de mitigation	Appréciations
	- Avoir une approche flexible pour la prise en compte des préoccupations des acteurs.	
Le non-respect des normes techniques de réalisation des investissements structurants	- Rigueur dans le choix des prestataires ; - Un suivi rigoureux par les experts qualifiés pour amoindrir le risque lié à la qualité des ouvrages.	N
Non-prise en compte de l'aspect genre	- Respect du quota genre - Subventions spécifiques en faveur des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap.	N
Enclavement des sites de production	- Construction ou la réhabilitation des voies d'accès	M
Total		M

Source : Task-force de la SNDR

Légende : N : négligeable ; M : marginale ; S : substantielle ; H : haute



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



**MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE**

